# BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ

# HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CXI - Année 1984

3c LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ 18, rue du Plantier IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

30 SEPTEMBRE 1984

# SOMMAIRE DE LA 3º LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Juillet 1984	185
Août 1984	187
Septembre 1984	189
Le site gallo-romain de Nontronneau (Louis LE CAM)	192
La levée du subside pontifical en 1327 dans le diocèse de Sarlat (André DELMAS)	240
Deux nouvelles gravures pariétales dans la Grotte de La Grèze (Jean-Marc BOUVIER, Brigitte et Gilles DELLUC)	253
Antoine Bouchier, second évêque constitutionnel de la Dordogne (Guy PENAUD)	260
ADDENDA	
A propos de la « Cène » de Saint-Front (Père P. POMMAREDE)	278
Jean Benoist, conseiller général en 1830 (A. DE BIRANSON)	279

# COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

#### SEANCE DU MERCREDI 4 JUILLET 1984

Présidence du Dr DELLUC, Président

Présents: 48. - Excusés: 3.

M. le Président rappelle l'excursion qui a réuni 70 participants pour la visite de Bergerac le 24 juin, at remercia toutes les personnes qui ont œuvré pour que cette journée soit une réussite principalement M. et M<sup>me</sup> Mouillac qui nous ont accuellis à Lespinassat si almablement, pour le déjeuner préparé avec M<sup>mes</sup> Rousset et Delluc, M. Lapaquellerie, maire-adjoint de Bergerac, à qui nous sommes redevables de l'excellent vin d'honneur, le Père Delage, MM. Clergeot et Laborie qui nous ont fait visiter leurs musées, MM. Delpérier, Costedoat et Fagette dont l'érudition a charmé notre visite de la ville. Nous avons rencontré partout un accueil si chaleureux qu'il est difficille de citer chacun. Le D<sup>n</sup> Delluc a commenté la trajet suivi par le car, et notre trésorier, retenu aujourd'hui par des ennuis de santé, s'est dévoué comme à son habitude.

RECTIFICATION. — Dans les parrainages de la liste d'admissions du 6 juin, il fallait  $\forall re\ M^{mo}\ Ronot,\ et\ non\ M^{lle}\ Ronot.$ 

REMERCIEMENTS. - M. Marc Chaumeil.

ENTREE D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Le chanoine Goumet offre la réédition de son livre A Hautefort et alentour, événements d'un siècle, 1789-1889.

Henri-Vincent Amouroux donne la brochure Bordeaux à l'heure américaine, 1917-1919, publiée par les archives municipales de Bordeaux. La création d'un dépôt de locomotives à Chamiers et le raccordement direct avec la ligne de Limoges faisaient partie des aménagements visant à améliorer le trafic entre Bordeaux et le secteur Verdun-Belfort tenu par l'armée américaine.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Simple dialogue autour d'Eugène Le Roy, par Jean Chabrol, ou comment les frères Theraud ont emprunté à L'Année rustique en Périgord, pour leur Maîtresse servante.

A l'Université de Toulouse III. M. Francis Fargeaudon a soutenu le 21 Juin une thèse sur Le rôle de la dent au paléolithique supérieur en Europe occidentale.

Le CNRS publie La normalisation de la description des poteries, par Hélène Balfet et Mane-France Fauvet.

COMMUNICATIONS. — A propos d'un article paru dans La science et la vie, d'avril-mai 1918, le Di Delluc évoque le train blindé fabriqué dans les ateliers du PO, sur les plans de Dupuy de Lôme. Roulant sur 2 voles, il se composait d'une machine et d'un wagon muni d'un canon pivotant. Les ouvriers s'opposèrent par une grève à l'envoi d'un tel train contre les émeutiers de la Commune, et finalement le convoi arriva trop tard à Paris. Dans un numéro de 1940, La science et la vie publie une enquête sur les tirailleurs annamites employés à planter du chanvre en Périgord. Cette tentative de mise en valeur des marais n'eut pas de suite durable.

Le royaume d'Araucanie se trouvant encore la cible de l'ironie de la presse, M. Lagrange souhaiterait voir la Société émettre le vœu que soient enfin d'associés histoire et sarcasmes. M<sup>me</sup> Parat a participé à l'assemblée générale de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France. Le « mitage » est un problème qui touche aussi le Périgord dégradé par la prolifération anarchique des constructions. Les pouvoirs publics devraient renforcer et appliquer les lois nécessaires à la préservation des sites M<sup>me</sup> Parat nous donne ensuite un aperçu du projet du Grand Louvre, actuellement en cours de mise en place.

Le Centre de paléontologie Bernard Palissy, à Beyssac (les Eyzies), a retenu l'attention du secrétaire général. Ce musée regroupe de bonnes séries de fossiles régionaux ou non, présentés dans une grange-étable dont les installations ont été réutilisées avec intelligence et goût. Les vitrines scront complétées par des études de milieu, de la paléobiologie et des reconstitutions de gisements. L'équipe responsable mérite tous les encouragements.

Un touriste canadien portant le nom peu banal de John Perigoe, nous a indiqué que sa famille était au XVI° s. implantée dans le sud de l'Angleterre. Descend-il d'un compagnon d'Archambaud VI, comte de Périgord, qui, banni, passa la Manche vers 1400 ? Les archives du Kent détiennent peut-être queiques renseignements.

 M. Lagrange fait le point sur plusieurs maisons anciennes en cours de réparation dans le centre de la ville.

Mile Girardy continue à mettre au jour d'importantes structures gallo-romaines à la Visitation. Arasés maintenant, ou réutilisés, les murs étalent à l'origine enduits de fresques. Sur le secteur racheté par la clinique Francheville, des constructions médiévales et modernes perforent les niveaux antiques devenus fonds de cave. M. Fillos complète par l'historique des bâtiments de ce secteur.

Morte à 18 ans, la petite-fille de Pierre Magna a laissé des mémoires très romantiques et un portrait en médaillon que nous montre le Père Pommarède. La tableau de Bouguereau, intitulé « Une âme au ciel » et qui se trouve au musée, fut offert à sa famille en allusion à la jeune disparue.

M<sup>mo</sup> Sadouillet-Perrin nous parle ensuite du groupe des Incohérents dont fit partie le périgourdin Emile Goudeau.

Avec Mme Delluc et M. de Commarque, le Dr Delluc a exploré à Cadouin le souterrain où circule un mince ruisseau fort sale, le Bélingou. Sous l'abbaye, le tunnel voûté en lauzes posées de champ fut construit entre 1115 et 1154. Notre président présente aussi des statues en calcaire trouvée à la Salvetat et qui proviendraient peutêtre de l'abbaye de Cadouin. La première en effet en a bien le style, moins apparent sur les autres. Il nous entretient en outre du bergeracois Jean Filliol qui milita chez les Camelots du roi et serait l'auteur d'exécutions politiques imputables à la Cagoule.

M. C. Lacombe rend compte des réunions tenues par la commission de recherches le 25 mai et le 29 juin : participation de M. Chevillot à plusieurs colloques et au POSHA de Périgueux, projet de recensement des sites archéologiques à faire acquérir par la collectivité, et épis de faitage de la Double visités par M. Lavaud.

ADMISSIONS. — M. Jack Cornet, le Pouchouneix. 24000 Marsaneix, présenté par MM. Penaud et Mouillac ;

M. François Delpit, Bouniagues, 24560 Issigeac, présenté par  $M^{\alpha_{00}}$  B. Del $\alpha_{00}$  et M. Mouillac ;

M. Jean-Jacques Legiu, 15, rue J.-J. Rousseau. 75001 Paris, présenté par MM. Diéras et Bélingard :

M. Jean Mâne, Fontaine de Laroque, 24540 Monpazier, présenté par MM. Boutet et Filliol ;

 $M^{\rm me}$  Geneviève Max-Cointreau, Gensac la Pallue, 16130 Segonzac, présentée par M. Dubourg et  $M^{\rm me}$  Duhamel :

M. Daniel Méneret, les Jeannetoux, BP 10, 24190 Neuvic, présenté par le D\* Gaussen et M. Bélingard ;

Dr Pierre Sérieys, 58, rue La Boétie, 24000 Périgueux, présenté par MM. Mongibeaux et Manhès;

M. Pascal Serre, 4, rue du Cluzeau, 24000 Périgueux, présenté par M. Penaud et M<sup>nue</sup> Sadouillet-Perrin ;

M<sup>me</sup> Andrée Vaast, 21, rue du Professeur Jean Faurel, 24160 Excideuil, présentée par le D<sup>r</sup> Gay et M. Laurent :

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

F. SOUBEYRAN.

Le Président, G. DELLUC.

#### SEANCE DU MERCREDI 167 AOUT 1984

Présidence du Dr DELLUC, Président

Présents : 45. - Excusé : 1.

NECROLOGIE. - M. Philippe Jouin.

REMERCIEMENTS. — Misses Andrée Vaast et Geneviève Hémar, MM. François Delpit, Jacques Cornet, J.J. Leglu, Jean Mâne, Daniel Méneret.

La Société dép'ore le décès de M. Jean Biacabe, préfet de la Dordogne, après une pénible maladie qu'il assuma courageusement. M. Pierre Garmy vient d'être nommé directeur des Antiquités historiques d'Aquitaine. Le Dr Delluc annonce qu'en tant que président de la S.H.A.P., il a reçu le prix Henri Texier, décerné par l'Institut de France, pour son rôle dans la défense du patrimoine esthétique de la France. Il donne quelques informations sur la mise en vente de la maison Lambert, logis Renaissance jouxtant la maison des Consuls, la vente de l'abri du Cap-Blanc à un particulier, les cérémonies commémoratives des événements d'août 1944, la journée du livre prévue le 15 août à Beauregard-et-Bassac et à laquelle participe la S.H.A.P. Les Amis des Eyzies contestent les projets d'agrandissement du musée de préhistoire, qui ont été approuvés par le conseil municipal. Les membres de la Société souhaitent que les instances du ministère de la Culture et de la commission départementaic des Sites veillent à la bonne insertjon des locaux nouveaux du musée de préhistoire dans son cadre irremplagable de la falaise.

La presse se fait l'écho des manifestations estivales : la batellerie à Bergerac et à Saint-Capraise, la restauration de l'église de Chantérac, l'ouverture des installations de la forge de Savignac-Lédrier, et les « Lumières et sons » présentés par le FRAC Aquitaine au château de Biron et qui n'ont pas fait l'unanimité.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — M. Marc Blancpain public chez Nathan un gros ouvrage intitule Périgord.

Dans Aquitania, tome 1, 1983, on trouve une « Analyse palynologique d'un site médiéval, la motte de Bourzac », par M.F. Diot et B. Fayolle-Lussac, et la « Fouille de sauvetage dans l'amphithéâtre de Périgueux, Juin-octobre 1982 », par Myriam Fincker.

DONS. — De M. Daniel Méneret, 1500 f. Rappelons à ce propos que les sommes versées à la S.H.A.P. sont déductibles des revenus pour le calcul des impôts.

De M. Pénaud, le petit guide Voyage-conseil de Périgord-Quercy-Gascogne, publié par l'agence de tourisme du Crédit Agricole.

De M. Jacques Clémens, maître-assistant à l'université de Bordeaux III 4 ans derrière les lignes allemandes pendant la Grande Guerre, qu'il a publié à Agen en 1984.

Du Dr et de M<sup>mo</sup> Delluc, leur livre sur *Lascaux*, publié par les Editions du Périgord noir, et qui traite des différents aspects concernant la grotte. Ils offrent aussi le numéro 130 de la revue *le Cinéma*, contenant un article sur Louis Delluc.

De M. Leymarie, une série de belles publicités relatives aux livres qu'il a édités.

De M. Charriéras, un exemplaire du livre auquel il a collaboré avec le chanoine Goumet A Hautefort et alentour, événements d'un siècle, aux Editions du Périgord noir.

De M. Alain Lacaille, un tirage de son article paru dans le bulletin sur le site de Coustaty.

Du comité des Journées de Périgueux, l'ouvrage édité par Pierre Fanlac Gebriel Bouquier à Rome (1777-1779), et regroupant un manuscrit at environ 90 dessins inédits. Paru à l'occasion de l'exposition qui se tient durant l'été au musée du Périgord et qui met en lumière les différents aspects de la vie de l'artiste. D'abord attiré par les mathématiques, il se tourne ensuite vers les beaux-arts et fréquente les Sa'ons parisiens. Au cours d'un long séjour italien, il exécute de nombreux dessins dont certains sont fort beaux. A son retnur, il devient député de la Convention et fidèle soutien de Robespierre, avant de le désavouer lors de la réaction thermidorlenne. Il revient elors à Terrasson, sa ville natale, achever dans la piété une vieillesse inquiète.

COMMUNICATIONS. — Avec M<sup>me</sup> Robin, nous prenons connaissance du programme de travaux que centralise la Commission nationale de recherché historique pour le bicentenaire de la Révolution française. Quant à la nouvelle bibliothèque municipale, qui sera édifiée avenue Georges-Pompidou, les projets sont à l'étude. Elle devrait être dotée d'équipements très complets non seulement dans le domaine des livres, mais aussi dans celui des supports récents de la culture, tels que disques, cassettes ou vidéo.

L'Inspection départementale de l'Education nationale propose une recherche sur les écoles construites en Dordogne au XIX\* et au début du XX\* s. Elles ont constitué un patrimoine affectif important. Ces bâtiments méritent une attention particulière au moment où modifications architecturales et aménagements sont en projet.

En rapport avec le 40° anniversaire de la libération du aud-ouest, le Dr Deliuc présente un « Avis à la population » émanant du commandement militaire allemand du sud de la France et ordonnant aux personnes qui soignent des blessés de le déclarer à la police allemande. Le professeur Portes rappela alors par télégramme à tous les médecins la stricte observance du secret professionnel.

MIII Girardy nous tient au courant des progrès de ses fouilles à la Visitation. Le dernier état des structures de cette habitation privée date du IIII s. Des monnales de la fin du IIII et du début du IV s., des fresques et des graffitti sur les enduits (l'un d'eux serait-il un chrisme ? ?) ont été exhumés. Plus tard dans les ruines converties en terrain vague, on décèle des itinéraires de passage à travers les décombres.

Selon le professeur Fénelon, la stabilité géographique du Périgord est un compromis entre le milieu natural et les necessités. Les rivières ont été les premières voles de liaison.

A la suite de la communication de M. Larivière concernant la libération de Périgueux. M. Le Cam a apporté son Journal de marche du 1<sup>er</sup> betaillon de la brigade HAC, qu'il a rédigé au jour le jour. Selon son contenu, la brigade RAC n'a pas eu de rôje spécial dans la libération de la ville et ne s'en targue pas. Les éléments iso'és n'agissaient pas sur ordre officiel. M. Penaud conteste l'existence d'un accord intervenu selon M. Larivière, entre les FFI et les allemands.

Le choix de la gare de Périgueux n'a pas été sans soulever des divergences dont

nous entretient M. Lagrange. Le Grand Central, qui construisait, voulait acquérir un terrain vaste et bon marché dans la plaine des Gravières, tandis que les élus préféraient rapprocher la gare du centre de la ville. L'ingénieur Pugnet, œuvrant pour la municipalité, penchait pour le bas de la place Franchaville, dans la plaine de Campniac, mais le maire Bardy-Delisle choisissait plutôt le terrain entre la tour de Vésone et les abattoirs. L'émissaire du Grand Central, le populaire Gérardin, triompha finalement.

M. Esclafer de la Rode, au nom des Amis de Lanquais, nous parle des souvenirs qui le concernent; portraits de la famille de Gourgues, dont Alexis de Gourgues qui fut un précurseur en préhistoire, volumes d'archives et documents sur la construction du château par Elizabeth de Nassau entre 1597 et 1603.

Le comte de Taillefer avait de vastes projets pour la restauration de Saint-Front et de tout le quartier. De la main du célèbre archéologue, le dessin présenté par M. Lacombe aurait nécessité des travaux gigantesques pour sa réalisation qui n'avait guère de chances de voir le jour.

M. Lacombe rend compte ensuite de la réunion tenue par le groupe de recherches, le 27 juillet 1984, au cours de laquelle ont été mentionnées les fouilles de MM, Laborie à Lembras, et Lacaille au lycée Bertrand de Born. Il y a présenté en outre l'étude du cluzeau sis au Cluzeau sur la commune de Celles, et de son mobilier.

ADMISSIONS. — J. José Santos, 33, rue du Petit Réservoir, 24000 Périgueux, présenté par MM. Penaud et Mandon;

M. Laurent Caron, Marsalès, 24540 Monpazier, présenté par MM. Lacombe et Ghevillot :

M. Bernard C'ergeot, maison Peyharède, 24100 Bergerac, présenté par MM. Ignace et Mouillac ;

M. Jacky Gourgues, Marsalès, 24540 Monpazier, présenté par MM. Lacaille et Lacombe;

M. Jean Huard, 11, rue Notre-Dame, 24540 Monpazier, présenté par MM. Lacombe

M<sup>tto</sup> Maryvonne Mazalrey, le Marly (A), avenue Gambetta, 26100 Romans, présentée par le D<sup>‡</sup> Delluc et M. Bélingard;

M. l'abbé Gilbert Moulinier, curé de la Tour Blanche, 24320 Vertelllac, présenté par MM. Varailhon et Lavaud :

M. Jean-Loup Proy, Plaisance, 24330 Ladouze, présenté par MM. Galinat et Bélingard;
M. Gérard Fayolle, 1. rue Emile Lafon, 24000 Périgueux, présenté par M. Fanlac et le Père Pommarède:

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

E SOUREVRAN.

G. DELLUC.

F. SOUBEYRAN.

## SEANCE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1984

Présidence du Dr DELLUC, Président

Présents : 61. - Excusés : 4.

NECROLOGIE, - MM. Marcel Vergnaud et A. Albié, Mmr Lucie Breton,

REMERCIEMENTS. - MM. Gilbert Moulinier et Jacques Gourgues.

FÉLICITATIONS. — Mino Brigitte Delluc, chargée de mission par le Conseil général, auprès du directeur du tourisme, pour les équipements liés à la préhistoire. Souhaits

de bienvenue à Mile Pascale Jeuniaux, chartiste, nommée directeur des Archives départementales.

Le Président annonce la décision prise par le Consell d'administration d'organiser une solrée, les mois impairs, où sera présenté un sujet historique ou archéologique suivi de débat; une présentation de M.J. Lagrange sur le futur quartier de la Visitation lors de la Foire de Périgueux; un colloque Scaliger à Agen; une sortie à Cahors des Amis de Sarlat. Ils rend compte de la 2º Journée du Livre à Beauregard et Bassac. Il signale la prochaine mise en route du « contrat de rivière », les travaux de restauration de l'abbaye Sainte-Claire à Sarlat par le Club du Vieux Manoir. Il remet une photocopie d'un article du Professeur Bréhant « Commentaires historiques et médicaux sur la Crucifixion du Christ, son interprétation dans l'art » paru en 1965 dans la Presse Médicale : d'un autre sur la valeur de l'argent depuis le début du siècle. De M. René Bourland, il a reçu des renseignements sur la production et la commercialisation de la truife au siècle dernier qui viennent compléter ceux donnés en 1970 par M. Larivière.

De M. Christian Suard, des extraits photocopiés de la Revue Française de Généalogie dont « Quand une commune choisit un blason » (il s'agit d'Abjat), « Généalogies commentées de la famille Lafarge » et une « Enquête périgourdine sur la Moñarchie » publiée en 1909 par Henry Cellérier.

La bibliothèque de la Société s'enrichit de « Le Limousin de la défaite et de l'occupation » de Lacan, Proux, du Chalard et Hivernaud, réédité chez René Dessagne ; da la réédition de » Une Dasis en Périgord, La Double de Dordogne » de Manuel Balaguer, illustration de Lilian Longaud ; de « Vallées de la Vézère et de la Dordogne » guide touristique édité par Ol Contou, ces trois ouvrages offerts par leurs auteurs.

Des revues arrivées au cours du mois, a retenu l'attention le Bulletin de la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir avec d'intéressants articles sur la Fontaine de Sauvebœuf, l'hôpital général de Sarlat au 18° s.. le prieuré de Bouzic, des définitions de termes utilésés en droit seigneurial

Des livres récemment parus ont été signales ou commentés. Ce sont : « L'introduction à l'art pariétal paléolithique » du Pr Lergi-Gourhan, » La Félibrée du Périgord » de Jean Monestier et Alain Bordes, chez Bernard Froidefond, « Le grotte de Lascaux » par les artisans de son étude et de sa maintenance, Jean Vouvé, Jacques Brun, Pierre Vidal, Jacques Marsal (Edition Lo Trebuc), « Sites préhistoriques en Périgord » de Jean-Luc Aubarbler et Michel Binet chez Ouest-France, la réédition de « Piégut et ses environs » de l'abbé Farnier chez Jeanne Laffitte, le roman érotico-historique se déroulant en Dordogne « Fontbrune » de Brigitte Le Variet. Selon M. Aublant une de ses ancêtres était déjà un écrivain local. Les membres de notre compagnie qui ont lu le » Périgord » de M. Marc Blancpain sont unanimes à vanter la qualité des illustrations de son fivre, mais aussi à déplorer les multiples fautes et erreurs qu'ils y ont relevées. Le Dr Delluc en relisant une biographie de Verlaine y a trouvé mention d'un séjour de Mms Verlaine et de son fils, fuyant les brutalités du poète, durant un mois à Périgueux

Le Père Pommarède profite d'un fait d'actualité (la destruction des ateliers municipaux) pour rappeler, avec sa verve habituelle. l'historique du couvent des Capucins, qui occupait autrefois les lieux. C'est à Mgr Georges que l'on doit l'implantation de cet ordre à Périgueux à partir de 1856. Ces religieux sont touchés par les mesures prises par le gouvernement contre les congrégations. Leur expulsion a lieu en novembre 1880 et nous est contée avec les manifestations des deux bords auxquelles elle fournit l'occasion, les incidents parfois comiques qu'elle entraîne. Les Capucins réussissent à rentrer progressivement et clandestinement dans leur maison, ce qui est chose faite en 1895. Une seconde expulsion, moins mouvementée mais tout aussi émouvante se produira en 1903. Les bâtiments serviront de Bourse du Travail, d'ateliers de la Ville et sur leur emplacement devrait être implantée la Bibliothèque municipale.

- M. Guy Penaud fait appel aux personnes qui peuvent posséder des documents ou renseignements sur le canton de Saint-Astler, en vue d'un inventaire de ses ressources et activités, une réunion sur ce sujet devant se tenir dans cette ville en octobre.
- M. Marcel Secondat donne un numéro de 1977 du Journal « Espoirs » dans lequel II ayait écrit « II y a cent ans, la Commune et la Périgord ». Il y indiquait les conditions mises par la Garde Nationale de Sarlat pour une participation active à la lutte et l'épisode connu des wagons blindés.
- M. Jacques Lagrange a eu l'occasion d'assister à une messe dite en langage vernaculaire par un religieux ayant exercé son ministère en Araucanie et qui y a requeilli des souvenirs sur Antoine de Tounens. Il s'est par ailleurs intéressé à la chapelle des Cordeliers construite en 1220 et détruite par les Protestants et en a recherché les vestiges. En dehors des pierres réemployées dans des constructions voisines, il reste l'encedrement des portes du bûcher des Visitadines. Il a pu se rendre compte que la partie intérieure actuelle était autrefois l'extérieur, que l'orientation est-ouest des églises d'antan était respectée. Quant au cloître, il pense qu'il devalt se situer à drolte près du bâtiment 19° des religieuses.

Mile Girardy fait le point sur ses fouilles. De ses dernières constatations, il ressort qu'au 1er s. une rue passait peut-être par là ; qu'au 3e il y a eu construction d'un couloir et d'une nouvelle pièce ; des débris de fonte prouvent la proximité d'une forge ont été trouvés. A quoi servaient ces bâtiments ? Un entrepôt ? Elle ne peut actuellement le dire. Ce qui est certain, c'est que ces locaux n'ont pas été évacués rapidement.

MM. François Véber et Christian Lassure ont dégagé un puits à balancier sur la commune de Sorges. Son installation pourrait remonter à deux siècles, un balancier neuf ayant été placé en 1963 ; son abandon date de l'instal'ation de l'adduction d'eau.

M. Lacombe donne le compte rendu de la 97° réunion du Groupe de recherches. Il y a été parlé de l'étude de Ch. Carcauzon sur « Une nouvelle découverte en Dordogne : la grotte préhistorique de Fronsac » parue dans « Sites » ; MM. Neau et Pinon ont présenté les résultats de leurs fouilles sur le site de Corneguerre à l'Isle ; M. Lacombe celle d'un four à poterie à Puy de Pont, commune de Neuvic ; MM. Lavaud et Varailhon ceux de leurs prospections dans la région de la Tour Blanche ; Mile Girardy l'état d'avancement des fouilles à la Visitation. M. Lacombe fait passer une série de diapositives sur le four de potier di-dessus mentionné ; Il a dû servir selon lui de 1780 à 1800.

ADMISSIONS. — M. A. Pauly, 17, rue Maransin, 65000 Tarbes, présenté par le Dr Delluc et M<sup>mo</sup> Soubeyran ;

M. Christian Salviat, Rimolas, 24460 Château-J'Evêque, présenté par le Père Pommarède et M. Bardy;

M. Bernard de Jeso, 12, rue Canterane, Bonnetan, 33370 Tresses, présenté par le Dr Delluc et M. J.M. Bélingard ;

M. Jean-Michel de Leygnac, 10, avenue des Rochers, Le Parc, 94170 Le Perreuxsur-Marne, présenté par le DF Delluc et M. Bélingard ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord

Le Secrétaire adjoint, Dr DUVERGER. Le Président, Dr DELLUC.



# Le site Gallo-Romain de Nontronneau

(Lussas et Nontronneau)

#### INTRODUCTION

Nontronneau, aujourd'hui lieu-dit, est une ancienne paroisse qui a constitué en 1789, avec les paroisses de Lussas! el Fontroubade, la commune de Lussas-et-Nontronneau. La paroisse de Nontronneau dépendait au Moyen-Age de la châtellenie de Saint-Martin le Peint 2, une des 22 châtellenies de la Seigneurie de Nontron (état royal du 14 juillet 1559). Nontronneau était dotée d'une église romane du XII siècle et d'une léproserie mentionnée au XIII siècle ? 3. Un cimetière, un presbytère, une école, témoignent d'une certaine importance, de l'éloignement du chef-lieu de la commune (Lussas) et d'une autonomie que lui confère la proximité de Nontron (remarquer la similitude des toponymes). Sous la Restauration (1815-1830), Lussas et Nontronneau étaient deux communes distinctes.

#### La tradition locale.

Selon les témoignages des « anciens » du village, recueillis de 1950 à 1954, le village « Vieux Nontronneau » se trouvait à l'emplacement du site gallo-romain, sur des prairies humides n'ayant jamais subi de labours ou sur des parcelles riches, propices aux arbres fruitiers. Pourquoi le village moderne s'est-il déplacé à quelques dizaines de mètres sur un plateau élevé exposé aux intempéries et dépourvu de points d'eau?

<sup>1.</sup> Lussac, sur la carte du Diocèse de Limoges, archiprétré de Nontron, au XVIII siècle.

<sup>2.</sup> et non le Pin, orthographe actuelle.

<sup>3.</sup> Monographie de la Ville et du Canton de Nontron (Ribaut de Laugardière).

Voilà une question qui a éveillé notre curiosité et orienté nos recherches. Les agriculteurs du village avaient repéré l'existence de murailles qui gênaient les labours et l'arrachage des racines d'arbres fruitiers. Ils mettaient au jour de nombreuses tuiles, du mortier, des éléments d'architecture<sup>4</sup>. Mais ils se montraient pen loquaces sur leurs découvertes ou leurs observations. Ce n'est qu'après le commencement des fouilles que des renseignements complémentaires purent être glanés. Des sculptures auraient été découvertes et emmenées à La Rochelle par un habitant de Nontronneau; un attelage était tombé dans une excavation subitement ouverte; des feux follets étaient visibles certains jours sur une parcelle voisine, ce qui pouvait laisser supposer la présence d'ossements ou de sépultures (? ?).

### La toponymie.

Certains noms de lieux-dits situés à proximité immédiate du site méritent de retenir notre attention : « Les Terres Blanches », « Lombardières », etc... <sup>5</sup>, mais les plus significatifs semblent être le village de « Villejalex » (orthographié Ville Jalet sur la carte de Beleyme) et surfout celui de « Monjulius » <sup>6</sup>. On peut y supposer la présence ancienne d'un petit temple rural, un fanum.

Sur les deux documents cartographiques de base de la Gaule Romaine, le point « Fines » situé sur la grande voie romaine « Lugdunum Gonvenarum » (Saint-Bertrand de Comminges) — « Limonum » (Poitiers) à XXI lieues gauloises au nord de Vesuna (Périgueux), n'a pas été localisé. M<sup>ase</sup> d'Anval <sup>7</sup> n'a pas hésité à l'identifier à Nontron, à l'intersection des voies Bordeaux-Limoges et Bordeaux-Poitiers, hypothèse hasardeuse que nous ne retiendrons pas.

Un tambour de colonne lisse très érodé était conservé au lieu-dit « Chez Vayssière ».

<sup>5. «</sup> Les Terres Blanches » : une ancienne tullerle exploitait sur place une ergile assez pure. Lombardières » : gisement ferrugineux. Le mineral extrait était évalué en volume selon une unité de mesure connue sous le nom de : « mesure de Lombardières ».

<sup>6.</sup> Ce terme apparaît plusieurs fois dans un acte de partage du 8 juin 1787 qui nous s été communiqué par M<sup>mo</sup> Grimaud de Luçon (Vendée) et désigne une parcelle située à proximité de Villejalet et Nontronneau.

<sup>7.</sup> Rapport de sondage : « Fouilles de Courtazelles, commune de Nontron » 1966-67.

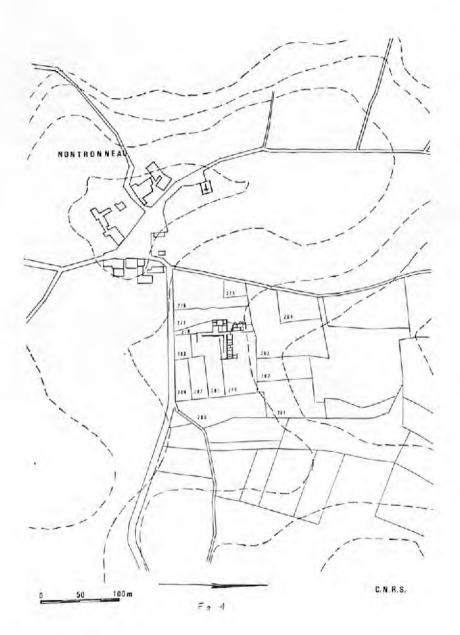


Figure 1 — Le site de Nontronneau,

#### CHAPITRE PREMIER

Historique de la découverte.

En 1967, la recherche et la localisation des voies romaines dans le Nontronnais <sup>8</sup> nous ont conduits sur le site de Nontronneau, pour une vérification des assertions de la tradition orale concernant l'emplacement du « Vieux village » de Nontronneau. Après une longue période de chaleur et de sécheresse sur une parcelle appartenant à M. Jean Allafort, apparaissaient des alignements parallèles ou perpendiculaires reproduisant le plan de deux ou trois pièces d'habitation. Nous avons donc supposé l'existence de vestiges architecturaux enfouis sous une faible épaisseur de terre.

Un premier sondage fut effectué au mois d'août 1968. Il fit apparaître les substructions d'un mur en petit appareil, de 64 centimètres d'épaisseur, d'excellente facture. De nombreux tessons de céramique gallo-romaine furent également découverts. La poursuite des travaux confirma l'existence d'un bâtiment gallo-romain appartenant sans doute à une villa du Haut-Empire 9. En 1969, la fouille fut interrompue. Elle reprit en 1970 après la découverte fortuite, consécutive à des travaux agricoles « orientés », de magnifiques éléments d'architecture antique dans le même secteur. Parmi ces découvertes 10, un remarquable chapiteau de style composite en bon état de conservation. L'importance et l'intérêt des trouvailles incitèrent à poursuivre les recherches jusqu'en 1980, date à laquelle un premier bilan put être dressé.

#### CHAPITRE II

# Identification du site

1º) Géographie.

Le site de Nontronneau est situé dans la commune de

<sup>8.</sup> L. Le Cam accompagné de M. François Reix.

L'existence de ce bâtiment fut vérifiée et authentifiée après une visite sur le terrain en juillet 1969 par le Pr Etienne, titulaire de la Chaire d'Histoire Romaine à l'université de Bordeaux.

Ces travaux agricoles ont été réalisés par M. Jean Allafort, propriétaire, avec la participation de L. Le Cam.

Lussas-et-Nontronneau, arrondissement de Nontron. Il s'étend sur les parcelles 277, 278, 279, 280, 282, 283, 284, Section B, 11e Feuille, au lieu-dit « Champs de Nontronneau », en bordure de la Voie Communale nº 1 et d'un « Chemin rural » dit « Chemin de la Messe », à proximité du vîllage de Nontronneau, silué au nord-est. L'ensemble du site représente une surface de 12.500 m2 environ, mais des sondages et des travaux ont révélé l'existence de constructions éparses hors de ce périmètre. Le site a été délimité par de multiples sondages, l'examen des ressauts du terrain, des photos de l'I.G.N. et la fouille proprement dite. Il est à noter que certaines limites de parcelles comcident avec le tracé des substructions (fig. 1).

Au point de vue géologique, le site se trouve sur une étroite bande liasique (étage L 4) en bordure du massif ancien. Le sol est une « argile à Am. bifrons » de coloration blanche ou jaunatre. A proximité immédiate, le lieu-dit « Terres Blanches » a été longtemps exploité pour la fabrication de tuiles et de briques. Le sol superficiel, de bonne valeur agricole, a été modific par un important apport de chaux, de sable, d'humus, de cendres provenant des ruines et de la destruction de la villa. Une partie du site est donc propice aux cultares céréalières et légumières, ainsi qu'aux arbres fruitiers (noyers, pruniers).

Au point de vue topographique, l'ensemble se présente comme une tête de vallon incliné en pente douce vers la vallée du ruisseau Bandiat, avec cependant du côté ouest, un thalweg assez marqué où s'accumulent les eaux en hiver. En contrebas, une petite doline creusée dans le calcaire gréseux recueille les eaux qui s'écoulent du site. L'altitude moyenne est d'environ 180 m N.G.F., alors que la vallée du Bandial dans sa partie la plus rapprochée du site est à l'altitude 135 m N.G.F., soit une dénivellation de 45 m; ce qui exclut, comme cela se faisait à Montmaurin, l'utilisation d'une noria pour élever l'eau nécessaire aux besoins de la population,

# 2º) Historique.

Les indices d'une occupation pré-romaine sont insuffisants.

On peut toutefois retenir que:

Le nom de Nontron scrait, selon M. Falc'Hun, d'origine celtique et significrait : « vallée du frêne » 11. Par extension, Nontronneau aurait la même origine.

<sup>11.</sup> F. Falc'Hun et B. Tanguy : Les nams de lieux celtiques, première série, Rennes, 1966,

- Une monnaie gauloise de type VRDORE ayant circulé de - 50 à + 20, a été découverte sur le site (expertise de M. D. Nony).
- D'abondantes scories ferrugineuses (minerai, mâchefer, laitier), dont la métallurgie semble antérieure à l'occupation romaine, sont éparpillées sur le site et servaient à consolider les sols en terre battue 12.

L'occupation du site à l'époque gallo-romaine peut être circonscrite entre 50 après J.-C. et la fin du IVe siècle, avec une dominante marquée au II<sup>s</sup> siècle, ainsi que le révèle l'abondance de la céramique sigillée. Sans doute Nontronneau étaitelle une villa rurale à vocation métallurgique et située à proximité d'une voie romaine facilitant le commerce et les échanges 13. Du fait de l'exploitation des mines de fer du Périgord septentrional, dont Strabon vante la qualité 14, il existe dans le Nontronnais un lacis de voies empierrées ou dallées dans lesquelles il est difficile de reconnaître les tracés majeurs. Cependant, P. Ducourtieux dans sa carte des « Voies Romaines » en Limousin 15 représente une voie qui de Saint-Pardoux à Nontron et Marthou emprunte la vallée du Bandiat, alternativement sur les deux rives du cours d'eau, se dirigeant vers Angoulême et la Saintonge. A 150 m à l'est du site de Nontronneau, le creusement d'une tranchée en 1973 a fait apparaître un tronçon de voie romaine large de 3,90 m. Le revêtement de surface est constitué par des dalles de grès de 60 à 80 cm de longueur, de 20 à 24 cm d'épaisseur, de largeur variable L'orientation du tronçon semble N.N. - E. - S.S. - O. Peut - elre s'agit-il d'un diverticule de la voie principale Périgueux-Portiers, prenant naissance à Saint-Martial-de-Valette et qui, par la ligne de crête et le « Gué de Nontronneau », devait rejoindre la voie citée plus haut 16 ?

Cf. Cl. Barrière: Les étapes du peuplement entre Dronne et Tardoire, CRDEP. Bordeaux.

Par analogie à la villa de la rue des Bouquets, à Parigueux, qui appartenait à la famille patricienne des Pompéla.

Strabon, IV, 2, 2.
 P. Ducourtieux: Les voies romaines en Limousin dans Bull. Soc. Arch. Limousin, LVII, 1908 (1909).

Vole reconnue également par J. Piveteau et H. Baranger: Cartes des voles romaines en Charente dans Mémoires de la Soc. Hist. et Arch. de la Charente (1954-1955).

Jouxtant la galerie et au-delà d'elle vers l'ouest, se trouve un groupe de huit salles disposées autour de l'une d'elles qui présente, à l'évidence, les caractéristiques d'un atrium.

Le trolsième élément de cette composition, que nous appellerons l'alle nord, est une succession de huit salles qui se développent en enfilade d'ouest en est à partir d'une pièce plus petite, formant charnière, à l'extrémité septentrionale de la galerie citée cl-dessus, laquelle, nous l'avons dit, se retourne au moins partiellement le long de la face sud de cet ensemble de salles.

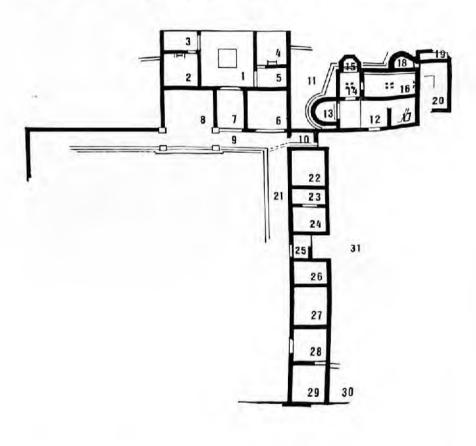




Figure 3 - Relevé général des fouilles.

#### CHAPITRE III

#### Etude architecturale

#### 1º) Description des vestiges.

L'ensemble des vestiges mis au jour sur ce site archéologique dessine une équerre de côtés de longueurs voisines et d'orientations proches des directions hord-sud et est-ouest (fig. 2 et 3).

Le premier élément qui se dégage est une galerie matérialisée du sud au nord et sur sa bordure orientale par un double alignement de pierres taillées de fortes dimensions. Au nord, deux murs parallèles, d'ouest en est, Indiquent le retour de la galerie dans cette dernière direction, déterminant dans l'angle ainsi formé un espace libre, a priori une cour.



Figure 2. - Photographie aérienne du site.

Enfin, au nord-ouest de ces vestiges, et au-delà de l'angle de cette composition en équerre, à laquelle il n'est lié que par un seul mur, se dégage le bâtiment du balnéaire. On y trouve cinq sa'lles principales, dont deux sur hypocaustes à pilettes. On y voit également deux bains disposés en absides, et deux foyers dont une fournaise extérieure de dispositions très particulières. Ces deux foyers étaient alimentés à partir d'une cour ou salle de service, située au nord de l'ensemble.

Le tout s'inscrit dans un carré de moins de soixante mètres de côté. Il convient de noter que, peut-être, à l'exception du groupe fonctionnel des salles du balnéaire, on n'est certain, pour aucun autre élément architectural et dans aucune des quatre directions, d'avoir atteint par la fouille les limites des bâtiments, et encore moins celles de l'emprise du site archéologique. Un mur isolé a d'ailleurs été dégagé lors d'un sondage ponctuel en 1975 à une distance d'environ quarante mètres au-delà du milieu de l'aile nord ; il est perpendiculaire à celle-ci.

#### \* La cour et la galerie péristyle

La disposition en équerre des salles dégagées et la présence manifeste des témoins d'une galerie sur les faces intérieures des deux côtés de cet angle, nous font penser que nous sommes là dans la cour principale d'une habitation rurale. Nous trouvons, du côté ouest, en bon état de conservation, un alignement double de pierres plates taillées en stylobates et en caniveaux, longeant une galerie de 2,50 m de largeur dont la béton (tu'leau) de sol est encore partiellement en place (fig. 4). La fonction de stylobate est attestée



Figure. - 4. La galer,e ouest et la salle 8, stylobate, caniveau et vasque.

par les empreintes laissées sur plusieurs de ces pierres par les bases des colonnes qu'elles portalent. Nous reviendrons sur ces observations qui nous permettent d'imaginer la présence, autour de cette cour, d'un péristyle. Ces pierres formant stylobate, conservées sans interruption sur une vingtaine de mètres, ont une longueur variable, souvent importante, pour une largeur constante de 65 cm. Dans la partie sud, plus dégradée, elles forment le couronnement d'un mur de 50 cm d'épaisseur, qui leur sert d'assise et de fondation. Le même mur se retrouve sur neuf mètres de longueur à 2,50 m de la face sud de l'aile nord. Les assises de petits mœllons qu'on y voit sont à un niveau comparable à celles du mur précédent, le 'niveau d'un couronnement éventuel n'est conservé en aucun endroit, il n'y a donc pas de témoins, mais pas d'opposition à ce que le péristyle alt pu se poursuivre logiquement devant cette alle hord. Toute la partie sud-est du terrain est restée vierge de fouilles. Quant au sud-ouest, nous y retrouvons l'extrémité sud de la première galerie dont le mur extérieur, de 50 cm, en partie conservé, se retourne vers l'est sur une longueur de 14 m. Les dernières fouilles de 1980 se sont arrêtées là, mais toute la surface voisine n'a pas été explorée. On ne possède pas, pour le moment, de trace d'un retour possible vers l'est de la galerie péristyle en cet endroit.

Les dalles du caniveau, de 25 à 30 cm d'épaisseur, ont une longueur dépassant quelquefois deux mètres. Elles comportent à leur face supérieure un évidement de section semi-circulaire de 30 cm de largeur moyenne. Elles ont, comme celles du couronnement du mur de stylobate, 65 cm de large. à l'exception de celles situées vers le centre de la partie la mieux conservée où, sur une longueur de 9,50 m, elles forment une avancée très sensible vers l'intérieur de la cour. Elles ont à cet endroit un mêtre de largeur ; le tracé du caniveau suit ce décrochement. Aux angles correspondant aux deux extrémités de cette avancée, les dalles du mur présentent deux assises monolithes importantes d'un mètre de côté environ. Elles sont espacées de 6,50 m. Deux autres assises semblables sont symétriquement implantées de l'autre côté de la galerie laissant entre elles un accès libre, de plainpied, à une salle carrée, ainsi placée dans l'axe de cette disposition. La pierre de taille formant assise nord-ouest a disparu. Elle n'a laissé que son empreinte et la trace de son emplacement dans le béton de sol qui recouvre encore une partie de la galerie et de la salle (Salle 8 du plan), Cette dernière semble donc avoir une place privilégiée et un rôle important dans cette villa dont le plan général, en l'état actuel des fouilles, ne révèle pas, pour autant, à cet endroit, d'axe de composition, ni pour la cour, ni pour le b'oc de salles dont elle fait partie, à l'ouest de la galerie et de l'ensemble du site.

#### \* Le groupe des salles occidentales

Huit salles se trouvent groupées à cet endroit, dont trois ouvertes sur la galerie. Quatre autres sont réparties suivant une symétrie en diagonale autour de la dernière. Celle-ci, de 7,50 m sur 8 m (n° 1 du plan), possède encore sur trois côtés les restes d'un béton de sol. En son milieu, les vestiges très détériorés de ce qui fut sans doute un bassin, nous font penser à un atrium. L'emplacement de cette pièce au centre de la composition pouvant distribuer toutes les autres salles, appuie cette hypothèse, Ce bloc de huit salles mesure 19 m du nord au sud et seulement 16 m d'est en ouest. Là, les fouilles sont arrêtées. La position décentrée de l'atrium permet d'espérer d'autres découvertes futures, au-delà de cette limite occidentale.

De part et d'autre de cette salle 1, au nord et au sud, quatre salles sont donc placées suivant une symétrie inversée composant deux blocs constitués chacun d'une petite pièce de transition de 2,50 m sur 4,50 m ouvrant sur l'atrium, et d'une chambre de 4,50 m sur 5 m équipée dans les deux cas d'une cheminée de 1,25 m x 0,60 m (n° 2 et 3 au sud et 4 et 5 au nord) (fig. 5).



Figure 5. - La cheminée de la salle 2.

Le niveau des sols de ces salles est supérieur de 10 centimètres à celui de l'atrium, lequel se trouve à 40 cm en contre-bas du niveau de la galerie et de celui de la salle principale (n° 8). Celle-ci (n° 8) et les deux suivantes (n° 7 et 6) sont donc les seules accassibles depuis la galerie. Celle du nord semble ouverte et de plain-pied sur elle, et mesure 5,75 m sur 6,25 m. Elle est un peu comparable à la salle n° 8. Entre ces deux salles de surfaces importantes, se trouve la dernière de ce groupe, la salle n° 7, plus étroite, ayant seulement 3,70 m de largeur. Les restes de son sol lui font supposer un niveau voisin de celui de l'atrium. Une de ses fonctions était sans doute la communication entre celui-ci et la galerie; deux marches suffisaient pour en permettre l'accès.

#### \* L'aile nord

Nous avons signalé, au nord de la galerie ouest, une petite salle (nº 10) en position de charnière entre le groupe des salles de l'ouest et celles en enfilade, au nord. L'examen de l'ensemble du plan nous montre qu'elle sert également d'articulation entre le corps principal de la villa et le balnéaire, au nord-ouest. Cette salle, aussi l'arge que la galerie et de 3,20 m de profondeur, est plus étroite que le reste de l'aile nord. Elle est traversée, au pied de son mur est, par un caniveau de tegulae de construction habituelle, en pente sensible vers le nord. Il débouche là dans un espace limité à l'ouest par le balnéaire.

Les huit salles composant l'aile nord forment un bâtiment de 5,50 m hors murs et 39,50 m de longueur. Les sols qu'on y trouve ou les traces, ressauts, arases de briques par exemple qu'on peut y voir, accusent une remontée sensible des différents niveaux, d'ouest en est. Ceci correspond d'ailleurs au mouvement général du terrain naturel actuel et à l'écoulement logique, nous le verrons, des eaux sur le site et dans cette construction.

La première salle à l'ouest (n° 22) a conservé partiellement un béton en tuileau de sol en assez mauvais état. Elle mesure 5,20 m de longueur. La seconde (n° 23) contient, le long du mur sud, une fosse de 1,3 mètre environ, où ont été trouvés différents vestiges osseux et céramiques. M. Le Cam en a rendu compte (17) . Il convient de noter la présence de l'autre côté du mur, sur ce qui doit être la galerie est-ouest d'une fosse symétrique de dimensions, d'aspect et de contenus comparables. Ces deux fosses sont d'ailleurs pratiquement réunies par une ouverture à travers ce mur, d'apparence ruinée, mais très probablement volontaire. Cette salle n'a que 2,30 m de largeur. La troisième salle (n° 24) de 3,80 m sur 4,50 m montre aussi un béton de sol très pulvérulent, dans sa partie sud.

Sous le n° 25, nous trouvons une salle de 4,30 m de longueur, ouverte sur toute sa façade nord vers l'extérieur et recoupée en son milieu par un mur longitudinal dont ne subsiste que la partie orientale. C'est au contraire une partie occidentale du mur intérieur, vers la cour, qui est conservée. Ces murs délimitaient ainsi une petite salle de 4,30 m sur moins de 2 m. Cette disposition présentalt donc sur la face nord de ce bâtiment un retrait de 2,40 m de profondeur et da 4,30 m d'ouverture. Une tranchée antique traverse cet ensemble du sud au nord. Sa fouille a permis la découverte de plusieurs colliers de canalisation.

Des quatre salles qui suivent vers l'est (nºs 26, 27, 28 et 29), seule la troisième, nº 28 a conservé à un niveau assez haut (70 cm environ au-dessus de la galerie ouest) un sol encore en partie recouvert de dalles. Celles-ci. de formes carrée ou rectangulaire et de dimensions variables, sont de calcaire blanc à grains fins, comme le sont également les plinthes encore en place dans l'angle sud-est de la salle. Sur une grande partie du reste de la surface de cette pièce, sont visibles les empreintes de ces dalles de sol, dans le mortier de pose presque parfaitement conservé. Le mur sud de cette salle, la séparant de la galerie nord laisse deviner, au-dessus du niveau du sol, l'emplacement condamné d'une ouverture de 1,85 m de passage (?). En deçà de ce mur et dans cette galerie subsiste un témoin important de maconnerie en blocage supportant une petite surface dallée. Son niveau est sensiblement celul de la salle 28. Toutes ces salles présentent, au niveau où devait s'appuyer leur sol, les témoins d'un ressaut correspondant à une surépaisseur du mur en fondation. Ce ressaut est quelquefois constitué de briques l'ongues et épaisses ; on en a excellent un exemple au mur sud de la salle 29.

Les deux murs nord et sud de cette dernière salle viennent buter à l'est sur un mur transversal nord-sud dont l'orientation exacte pourrait être légèrement différente de celle de la galerie ouest. Ce mur se poursuit au nord et au sud, au delà de l'alignement des murs extérieurs de l'aile nord et se prolonge jusqu'à la limite des fouilles. Sa construction apparaît différente de celle, en petit appareil régulier, observée généralement sur ce site. On y rencontre par endroits des pierres sans taille et de masse importante. Il faut noter qu'un sondage ponctuel opéré à l'est du mur sud de

la salle 29 a permis d'établir que celui-ci ne se prolongealt pas au-delà de cet élément nord-sud.

Nous avons numéroté 30, l'amorce d'une salle qui pourrait exister au nord de cette dernière saile 29, limitée vers l'ouest par un mur important de 90 cm d'épaisseur, qui a été dégagé dernièrement sur une longueur de trois mètres. Il semble que la nature, les dimensions et l'orientation de ce mur nous empêchent de l'apparenter à l'aile nord, et partant, au reste de la composition. Il apparaît pourtant qu'une symétrie se dégage entre ce mur-ci et celui qui limite à l'est le balnéaire, par rapport à la pièce 25 de l'aile nord, qui forme en façade le retrait que nous avons décrit.

Enfin, des documents photographiques aériens laissent deviner dans le terrain immédiatement au nord de la salle 30, des éléments construits dont la mise au jour ultérieure pourrait éventuellement confirmer cette disposition et ajouter, dans tous les cas, un nouvel élément au plan.

#### \* Le balnéaire

Le bâtiment affecté sans aucun doute au balnéaire est une construction indépendante des autres éléments constituant la villa. Nous avons vu qu'il n'était relié à eux que par un seul mur, qui se trouve dans le prolongement du mur intérieur de la galerie ouest, dans la partie nord-ouest du site. Il est de mauva'se facture dans les trois premiers mêtres après l'angle de la sa'lle 10, et paraît certainement avoir été remanié et ajouté sur cette longueur, à une époque postérieure à la construction du balnéaire. Celui-ci comporte quatre salles principales (n° 12, 14, 16 et 17), deux bains en absides (13 et 15) une salle ou cour de service (n° 20) au nord contenant deux foyers praefurnium dont l'un sert à l'alimentation d'une fournaise (n° 18), contenue dans une construction de forme partiellement courbe jouxtant le mur ouest de la salle 16. Une salle étroite dont les murs en mauvais état de conservation ne sont pas totalement dégagés (n° 19) se situe contre le mur ouest de la salle 20 (Fig. 6 et 7).

Rien ne témoigne de l'emplacement de l'accès à ce bâtiment thermal, ni dans la cour extérieure nord (n° 31) où le sol est peut-être actuellement en dessous du niveau antique, ni dans le mur est où on devrait pouvoir le localiser mais dont les assises de mœllons sont arasées à un niveau trop bas tout au moins dans la partie qui nous intéresse.

La salle 12, qui mesure environ 6,60 m de longueur et 3,70 m de largeur, présente dans sa partie sud une surface da'lée de 10 - 2,50 m environ. Les éléments de sol qui la recouvrent, de calcaire blanc, ont en moyenne 50 cm de largeur et plus d'un mètre de longueur. Leur disposition est irrégulière et n'est même pas orthogonale par rapport aux murs. Des plinthes de même matériau, de quatre centimètres d'épaisseur et quarante de hauteur, bordent encore cet espace sur la presque totalité des côtés est et sud. Elles sont couronnées, partiellement par un bourrelet ou chaperon du même calcaire. La limite nord de cette surface est matérialisée par un retour de faible hauteur, en éléments de même nature, précédant un blocage de maçonnerie conservé de manière très fragmentaire. Il sépare en fait le secteur dallé de la pièce 12, de la partie septentrionale de cette même pièce où ne sub-

siste plus aucune trace de sol. La salle 12 se termine par un mur transversal dont la construction et le niveau dénotent le rôle de fondation. Sa



Figure 6. — Le balnéaire vu du sud.



Figure 7, - Le bassin du frigidarium.

partie ouest, sans forme bien définie, s'arrête à un mètre environ du mur qui lui fait face, sans qu'on puisse trouver sur ce dernier de trace de raccordement.

La salle 17, dégagée à un niveau nettement inférieur, mesure 3,50 m sur 3,70 m ; elle a la particularité de contenir deux massifs de maçonnerle qui dans sa partie est, pourraient délimiter des canaux de circulation d'air chaud (?).

Au sud de la salle 12, et communiquant largement avec elle, est construit un bassin avec abside semi-circulaire de deux mètres de largeur. On y accède par trois degrés ou marches appuyés sur le mur commun. Le fond de ce bass'in est à un niveau inférieur de 55 cm à celui de la salle 12. Il est recou-

vert, comme les marches et les parois de ce bain, de dalles de calcaire de dimensions très variables mais de qualité semblable à celles rencontrées précédemment.

À l'ouest de cet ensemble, les deux salles sulvantes comportent des hypocaustes (nºª 14 et 16). Le niveau moyen de leurs sols se trouve inférieur de 75 cm à celui du dallage de la salle 12. Cette différence représente la hauteur du vide de l'hypocauste augmentée des épaisseurs de la suspensura et du béton de sol. A'nsi les différentes salles de ce balnéaire avaient le même niveau de circulation.

La salle 14 mesure environ 3,50 m sur 3 m. Elle a conservé la présence ou la trace de quelques pilettes. Leur disposition devait être de cinq rangs dans un sens et six dans l'autre. L'appareil des quatre murs de cet hypocauste est très irrégulier. Les pierres 'n'ont qu'une face sobrement aillée et plusieurs assises sont en épis (opus spicatum). On reconnaît sur le mur sud un ressaut corraspondant à l'appui du plancher. Le mur présente un large vide à sa jonction avec le mur sud et, à sa partie supérieure, l'emplacement d'un seuil de 1,20 m de largeur indiquant le passage vers la salle 12.

Ouant au mur nord, qui sépare cette salle de la salle 16, il conserve aussi en son milieu, les témoins évidents du seuil et des jambages de l'ouverture de communication de ces deux salles, de 80 cm de largeur. Au niveau inférieur et dans la partie est de ce mur, un passage est ménagé pour la circulation de l'air chaud de ces deux hypocaustes contigus, air chaud provenant du praefurnium que nous trouverons dans la cour 20.

Enfin, le mur ouest conserve en son milieu, à une hauteur de 60 cm, un tuyau de plomb de quatre cm de diamètre qui le traverse et débouche dans un bain en forme d'abside hexagonale de côtés irréguliers et de 2 m de largeur. Cette petite piscine est, comme la première (abside n° 13), habillée de dalles de calcaire blanc, tant pour le sol et les marches que pour ses parois verticales à pans coupés. La différence de niveau entre le fond de ce bain et le sol de la salle 14 était d'environ 60 cm.

La salle 16 se présente sous la forme d'un rectangle de 7,20 m du nord au sud et 3,20 m de l'argeur. On remarque que sa largeur est inférieure à celle de la salle 14 qui la précède. Par contre, le mur ouest a une épaisseur plus grande : énviron un mètre. A ce niveau, à l'intérieur de l'hypocauste, l'es murs étaient revêtus de dalles de terre cuite appliquées devant les parements de petits mœllons et al'gnées le plus souvent devant des assises de dressage en briques. Le mur commun à la salle 14 présente de ce côté

les mêmes ouvertures déjà décrites. Le mur nord nous montre vers son milieu une ouverture de 70 cm de l'argeur, correspondant au praefurnium extérieur. De part et d'autre de ce passage, des pilettes accolées renforcent la gueule de ce foyer. On voit les amorces des claveaux de terre culte qui formalent l'arc de sa couverture. De nombreuses pilettes de carreaux de terre cuite sont encore en place. Leur hauteur est souvent très réduite. Il y en avait 13 rangs dans le sens nord-sud et 6 d'ouest en est. Vers le centre de la pièce, 4 rangs sont plus serrés que les autres. Le sol, à cet endroit, supportait peut-être une charge plus lourde.

La salle 20 qui n'est peut-être seulement qu'une cour de service, se développe au nord de cet ensemble, au de'à du mur commun avec les salles 16 et 17. Elle mesure 7.70 m en moyenne d'ouest en est et 4 m dans l'autre sens. Elle contient vers son milieu le praefurnium de l'hypocauste de la salle 16. Celui-ci est constitué d'un socle maçonné de 2,50 m sur 2 m au niveau du sol de cet hypocauste en assez mauvais état de conservation. Par rapport au rectangle formé par les pièces principales du bâtiment des thermes, cette salle extérieure est décalée vers l'ouest. A cette extrémité, elle donne passage à un conduit d'alimentation d'un deuxième foyer, pour une fournaise qui se trouve dans une salle 18 accolée au mur ouest de la salle 16, de forme et de construction tout à fait particulières. Si le parement du mur qui l'entoure présente des reprises, des raccords de forme et d'importantes dégradations dans sa partie courbe, l'intérieur de cet espace nous montre, après la sortie du conduit cité plus haut, les amorces et les vestiges d'une importante voûte en coupole de forte épa'sseur. Les détails qu'on y trouve nous permettront de proposer une hypothèse raisonnable quant à sa fonction.

La salle 20 est prolongée à l'ouest par une petite pièce étroite, de seulement 1,20 m de largeur, dont la partie nord, très ruinée, n'a pas été entièrement dégagée mais dont le mur sud est le prolongement du mur nord des salles 16 et 17.

Un caniveau en tegulae contourne une partie de ce balnéaire. Son point le plus heut se situe dans l'angle extérieur du mur est de l'abside 13 dont il contourne la partie circulaire pour rejoindre en diagonale l'angle sud-ouest de la salle 14. Passant probablement sous la piscine 15 une partie de son tracé a pu être suivie entre cette salle et la salle 18 qu'il contournait également. Il reçoit, au passage, les vidanges des deux bains ou piscines des petites salles en abside 13 et 15.

#### Quelques aménagements remarquables

- Ensemble stylobate-caniveau : Découvert en 1970, il se présente sous forme d'une allée dallée (largeur : 64 cm ; épaisseur : 13 cm), en calcaire blanchâtre, accotée d'une autre allée située en contrebas et creusée d'un caniveau de douze centimètres de profondeur. Ce caniveau permettait l'écoulement de l'eau pluviale provenant des toitures. L'ensemble a été gauchi dans sa partie centrale par des mouvements de terrain, ce qui contrarie l'écoulement des eaux vers un canal de fuite et un puisard situé dans la cour de service à l'est de l'aile thermale. La déclivité de l'ensemble est orientée sud-nord.
- La vasque de grès monolithe : Située dans la cour intérieure, dans l'axe de symétrie de la « pars urbana », à proximité immédiate du caniveau

et d'un pédiluve en calcaire blanc, elle présente une ouverture utile de 80 cm de diamètre pour une profondeur de 20 cm. Le matériau est un grès fin d'origine locate. Le creusement a été effectué avec soin et régularité au moyen des outils classiques : ciseau, gradine, smille, polka, etc...

- Cheminée (salle 2): Appuyée au mur ouest de la salle 2, elle comprend un âtre constitué de cinq assises de briques semi-circulaires, une sole formée de deux tegulae posés à plat, deux pare-feu (tegulae posées de champ), deux épaulements (mœllons calcaires taillés) (18).
- Caniveau couvert : Il s'agit d'une petite construction conservée sur 1,30 m séparant la galerie de façade de la galerie couverte et la prolongeant vers le nord. Le conduit large de 25 cm, profond de 12 cm, est recouvert de da'les plates appuyées sur des mœllons reposant eux-mêmes sur tegulae et mortier. L'eau empruntait cet « aqueduc » et par un canal de fuite situé entre les salles 10 et 22, gagnaît un puisard placé dans la cour de service à l'est de l'aile thermale.
- Pédiluve : Il est disposé dans la cour intérieure, à un mètre de la vasque circulaire (direction N.E.), parallèlement au stylobate de la galerie hypostyle. Sa profondeur est de 7 centimètres. Le matériau est un bloc calcaire monolithe de couleur jaunâtre soigneusement évidé. Dimension : 1,45 x 0,75 m.

### 2º) Essai d'interprétation.

Les dispositions d'ensemble de ces vestiges, même en l'absence d'un ou plusieurs éléments ou corps de bâtiment non encore dégagés, nous ont déjà permis d'identifier ce site comme étant celui d'une exploitation rurale, dont le plan, de toute évidence, n'est pas complet, ou du moins pas entièrement connu.

Si l'on admet que l'on a, au sud-est, la cour principale de cette habitation, avec son peristyle, il n'est pas impossible d'envisager l'existence, dans la partie sud de ce terrain, d'une série de salles d'ouest en est faisant pendant à l'aile nord. Ces deux éléments parallèles, reliés à l'ouest par la galerie et le bloc des salles entourant l'alrium, formeraient le bloc habitation-réception de cette villa disposée en fer à cheval avec une orientation choisie volontairement vers l'est, où pourrait se trouver l'entrée principale, encadrée probablement de salles, refermant la cour. La perpendiculaire nord-sud est affir mée par la galerie ouest et l'alignement du balnéaire dont le mur oriental est dans son prolongement. Ce bâtiment thermai occupe ici une position extérieure à la composition, telle que nous la connaissons actuellement. Il n'est relié aux bâtiments d'habitation que par un mur de construction douteuse. Il n'est pas interdit, toutefois, d'imaginer une galerie en appentis permettant de se rendre à couvert, au-delà de la salle 10 jusqu'à

l'entrée de ces bains, probablement vers le milieu du mur est ? Si l'on s'en tient seulement à cette distinction sommaire : habitation et balnéaire, on ne se trompe certainement pas.

L'identification de chacune des salles est plus délicate et incertaine, tout au moins dans les deux corps de bâtiments d'habitation. Dans le bloc ouest, la grande salle 8, disposée en exèdre, par sa situation et sa position par rapport à la galerie ainsi que par les dispositions particulières, peut être considérée comme l'œcus, pièce principale d'apparat et de réception ouvrant largement en général, comme c'est ici le cas, sur la cour d'honneur. Les autres pièces en façade sur la galerie, 6 et 7 participent probablement aussi de cette fonction de réception, cette dernière conduisant, nous l'avons écrit, à la partie plus intime des salles groupées autour de l'atrium.

Le triclinium était-il dans la salle 6 ou se trouvait-il éventuellement au-delà de l'atrium, dans la partie ouest de ce terrain non encore fouillé? Dans le premier cas, les cuisines auraient pu être situées dans les premières salles ouest de l'aile nord. Aucune indication dans ce sens n'a été fournie par les fouilles, à l'exception peut-être de la fosse trouvée dans la salle 23. Cette aile nord et la double série de salles qu'elle présente, séparées par la pièce ou passage 25 ne semble pas avoir été affectée essentiellement au service. La richesse du sol de la salle 28 en fait foi.

Quant aux salles composant le balnéaire, l'approche de leur identification est facilitée par le bon état relatif des vestiges. Les hypocaustes déterminent les salles chaudes et les foyers la cour de service. Dans l'étude que nous ferons du fonctionnement probable de ces thermes, ce sont surtout les principes de construction de chacun des éléments du plan qui permettront d'en retrouver la fonction.

# 3º) Analyse du plan et hypothèses de chronologie relative.

L'examen du plan d'ensemble de cette villa nous rappelle d'abord le premier axe « d'intérêt » que nous avons signalé, stigmatisé par la position de l'æcus, elle-même affirmée par les socles évidents de quatre colonnes importantes donnant à cette salle 8 son caractère d'apparat. Les fragments d'architecture trouvés à cet endroit du site apportent quelques précisions sur les dispositions de construction très probablement appliquées.

Un chapiteau composite de belle taille a, en particulier, été découvert (fig. 8). Il ne comporte curieusement que deux volutes disposées en angle droit, la partie extérieure étant limitée aux oves sous un tailloir disparu et la partie comprise entre les volutes étant de taille brute pour être incluse dans la construction. Deux colonnes ainsi engagées devaient se trouver aux angles extérieurs de la salle 8, sur la galerie.

De l'autre côté de celle-ci, vers la cour, nous pensons pouvoir placer deux colonnes doubles dont un fragment trouvé donne un exemple. Il s'agit de colonnes accolées de diamètres différents dont les chapiteaux décalés donnent aussi des hauteurs différentes. Le fragment de fût ou tambour comporte justement le chapiteau ébauché de l'ordre inférieur. De là, la disposition très certaine d'un élément de composition noble axé sur la salle 8 où, devant la galerie, deux colonnes de façade, de 7,50 m d'entre-axe portent un linteau de bois, probablement (entablement, corniche, fronton...?). De part et d'autre et se retournant sur tout ou partie du périmètre de la cour, un péristyle se développait ainsi sur un rythme régulier d'environ 3,50 m, ce qui correspond aux éléments connus en plan et en particulier à l'ouverture de la salle 25, au milieu de l'aile nord.



Figure 8. - Le chapiteau composite.

A cette salle correspondrait, nous l'avons proposé, un nouvel axe nord-sud, perpendiculaire au premier, qui serait celui de la cour extérieure nord 31 où se trouve, à l'ouest, le balnéaire. Celui-ci avait peut-être pour symétriques à l'est, les constructions connues seulement par documents aériens dont l'amorce est la partie dégagée de la salle 30.

Derrière l'œcus, l'atrium est décalé vers le nord et forme, avec les salles qui l'entourent, une composition dont il paraît être le centre. On a envisagé que cet ensemble pourrait être complété par d'autres salles situées dans le terrain non fouillé qui touche le chantier à l'ouest. Les dégagements futurs répondront à cette question. Quelles que soient les découvertes à venir, un premier état pourrait éventuellement se dessiner, dans les salles entourant l'atrium: habitation de dimensions modestes, dont la salle sud-est 8 aurait ultérieurement servi de base à un développement plus grandiose, autour du péristyle de la cour d'honneur, ce qui laisse supposer deux états principaux dans l'historique de la villa.

La logique voudrait qu'alors on ait réalisé ainsi l'aile nord, puis probablement une aile sud, parallèle à la première et non encore dégagée. Enfin, au nord-ouest, le balnéaire, rattaché à cet ensemble d'une façon un peu factice, dont les dimensions ne se justifient que par une habitation de grande importance. Dans cette composition, les bâtiments du nord-est, à ce jour seulement supposés, pouvaient être alors des dépendances. Il n'est pas impossible qu'ils aient été contemporains du bâtiment isolé du premier état, autour de l'atrium. A celui-ci se rattachent d'ailleurs, au nord et au sud, des murs qui ne sont pas implantés d'équerre. Le premier, à l'ouest de la cour 11, paraît parallèle au mur ouest de la salle 30. La réalisation de la grande composition, cour, péristyle, aile nord et aile sud (?) pourrait alors avoir été en partie conçue pour relier des éléments déjà existants, ou, pour le moins, à partir d'eux.

L'axe de l'atrium a été abandonné au profit de celui de l'œcus qui n'apparaît à l'heure actuelle, pas encore définitivement affirmé. Les fouilles de 1980 ont montré en effet qu'on peut s'attendre à un manque de symétrie dans la partie ouest de la colonnade du péristyle. Celles de demain, au point de rencontre des axes des salles 8 et 25, nous diront sans doute si le constructeur leur avait attaché quelque intérêt, dans sa composition. Il faut signaler que la cour 11 était comblée, jusqu'à un niveau voisin de celui de la galerie, par un remblai

antique mais tardif dont la surface était consolidée et confortée par un hérisson de pierres non jointives disposées selon des alignements sans doute voulus. La raison d'être d'un semblable dispositif n'a pas reçu, jusqu'à présent, d'explication convaincante. Toutefois, sa présence place sa réalisation à une époque postérieure à celle du balnéaire et de son caniveau périphérique.

La desserte en eau potable reste à élucider : les fouilles n'ont apporté que peu d'indices à ce sujet. Pas de traces d'aqueduc d'alimentation ou d'émissaire. A noter seulement quelques tuyaux de plomb, des frettes de serrage, un collecteur autour de l'aile thermale, des caniveaux, un petit aqueduc en pierre, un canal de fuite, un puisard. Le village de Nontronneau n'offrant que peu de ressources en puits, on peut supposer que l'eau nécessaire à la villa provenait du village de chez Veyssière bien doté en puits abondants et situé à 300 mètres au sud. Elle s'écoulait sans doute par gravité, les puits d'origine étant situés à 105 mètres d'altitude, ce qui assurait une pente d'environ 2 %. La poursuite des fouilles permettra sans doute de trouver les traces de l'adduction d'eau ou d'un puits assez abondant.

#### CHAPITRE IV

#### Eléments de datation

# 1º) Stratigraphie.

Des stratigraphies partielles et localisées permettent de se représenter la configuration des trois parties essentielles : 1 — l'ensemble galerie de façade-pièces de réception; 2 — le balnéaire; 3 — l'aile nord : pièces d'habitation et galerie ouverte.

La déclivité du terrain s'effectue à la fois dans les sens estouest et sud-nord, la convergence des caux de ruissellement a donc lieu dans l'angle nord-ouest du site, dans la salle de service de l'aile thermale. Dans l'axe est-ouest, le niveau supérieur des couches archéologiques se situe entre — 10 cm et — 30 cm; le niveau inférieur entre — 50 cm et — 110 cm. Dans l'axe sudnord : entre — 20 cm et — 30 cm pour le niveau supérieur; entre — 40 cm et — 140 cm pour le niveau inférieur.

Les caractères dominants de la stratigraphie sont : la faible épaisseur du sol végétal (10 à 30 cm); les sols d'argile jaune

damée épais et compacts : l'abondance de scories et laitiers de forge au contact du sol vierge. Seule la cour intérieure, partiellement dégagée, semble faire exception. Située en contrebas des bâtiments qui l'entouraient, elle a été l'objet d'un remplissage dû aux travaux agricoles et à l'érosion.

a) salle nº 5 (en bordure de la salle 6).

A noter la faible épaisseur de l'opus signinum; la couche de mortier hydrofuge qui à l'altération devient violet; la présence insolite d'argile bleue. L'épaisseur de l'argile jaune damée n'a pas été mesurée pour éviter que le sondage ne déstabilise les substructions.

## b) impluvium (salle 1).

A noter l'existence de six niveaux. Le niveau VI semble correspondre à une couche de limon de dépôt ayant été filtré à travers le sable du niveau supérieur.

c) galerie couverte (salle 21) : à proximité de la galerie de façade.

A noter au niveau II un lit de silex partiellement enrobés de mortier. De forme arrondie, ces silex ne semblent pas provenir de hérissons qui constituent habituellement le soubassement des murs.

d) cour entre salle 15 et 18 (aile thermale).

Les niveaux II, III et IV semblent correspondre à un dépotoir. La limite ouest de cette cour n'a pas été déferminée. Un ressaut du terrain marque l'extension de la fouille et la limite de la parcelle voisine (n° 227 Son B) (fig. 9).

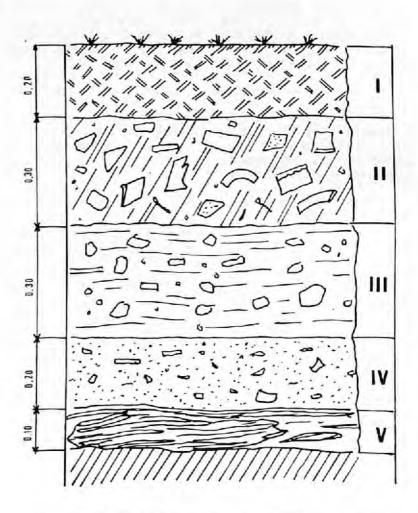
2º) Données chronologiques.

# a) étapes successives.

Parmi les éléments susceptibles de cerner la datation de l'édification de cet ensemble, figurent l'histoire, l'architecture, la céramique et la numismatique.

## L'histoire.

Aucun texte, aucune donnée épigraphique ne permettent de dater la villa de Nontronneau. Sans doute correspond-elle à la romanisation des campagnes du Périgord et de Saintonge,



Coupe stratigraphique entre le labrum semi-octogonal et le praefurnium (à 1,85 m du mur ouest de l'hypocauste).

I - terre végétale.

<sup>11 —</sup> sol archéologique brun : tuiles, gros moëllons calcaires, enduit rose, os, clous forgés, moulures en calcaire lithographique.

III - sol argileux; petits moëllons calcaires, fragments de scories.

IV — sol archéologique : suie, charbon, argile, fragments de tuiles, céramique, laitier de forge.

V — lit de laitier de forge, sous l'étage V : sol vierge.

à l'exploitation des mines de fer du Périgord septentrional, au prolongement de l'industrie métallurgique gauloise, ainsi que l'a démontré Claude Barrière 19.

#### L'architecture.

La disposition des pièces et des cours, les structures d'ensemble ne sont pas sans rappeler les villas gallo-romaines du Haut-Empire et notamment du 1er siècle, directement issues de l'ordonnance des maisons pompéiennes, de la demeure hellénistique, avec une belle perspective axiale, une galerie à péristyle, des pièces de réception, une partie rustique incorporée dans le plan d'ensemble. La même ordonnance se retrouve à Montmaurin 1re époque, Anthée, Oberentfelden, Chiragan, l'Hostée, etc... 20.

En ce qui concerne les dispositions générales du plan d'ensemble et sans vouloir trouver une parfaite similitude, nous pensons nous rapprocher ici par exemple de la villa galloromaine de Saint-Cricq-Villeneuve 21, dont nous avons les plans et l'étude dans l'excellent travail de synthèse de Dominique Raguy consacré aux villae du Sud-Ouest de la France. Dans son classement, cette villa pourrait être du type « ramassé à cour fermée et à galerie de facade et péristyle ». En l'état des fouilles, cette définition peut nous convenir.

Le plan général de la « domus des Bouquets » 22 à Périgueux présente, dans ses deuxième et troisième états, des dispositions partiellement similaires, mais avec un balnéaire incorporé. C'est le deuxjème état de la villa de Chiragan 23 qui nous offre une similitude générale de dispositions, mais les ailes de la cour sont réduites aux portiques. Enfin, la villa de Montmaurin 24 nous amène, à l'examen de sa partie centrale, à découvrir des analogies tout à fait évidentes.

Bien d'autres exemples pourraient être donnés ou trouvés à la compilation de tous les ouvrages traitant de ce sujet. Il faut bien convenir que le plan de la villa de Lussas-et-Nontronneau, tel qu'il se dégage des fouilles actuelles, et tel qu'on

CI. Barrière, Les étapes du peuplement entre Dronne et Tardoire. CRDEP Bordeaux
 G. Fouet: La villa gallo-romaine de Montmaurin. XX° supplément à Gallia.
 Cf. Dominique Raguy: Les villas gallo-romaines du Sud-Quest de la France, p. 28.
 Domus des Bouquets à Périgueux: Relevé C.N.R.S. de l'Atelier de Bordeaux du B.A.A.S.O. du S. d'A.A.
 Cf. Dominique Raguy, op. cit., p. 47.
 G. Fouet: La villa gallo-romaine de Montmaurin.

peut l'imaginer entièrement mis au jour, présente et présentera les caractéristiques et les dispositions les plus habituelles des habitations rurales de cette époque.

Pour ce qui est du bloc ouest (salles nes 1 à 8), le plan le plus comparable est celui de la villa d'Allas-les-Mines 25, où les pièces destinées à la réception présentent des similitudes certaines. La symétric par diagonale de salles d'habitation se retrouve dans le tracé d'une grande villa gallo-romaine en cours de fouille à Athies 26 Enfin, de nombreux exemples d'œcus décentrés pourraient être donnés. Nous citerons seulement les villae de Froga (Villa Fortunatus) et Badajoz (La Cocosa ) en Espagne 27. Citons encore, pour la galerie de façade. la villa de Romegoux 28, à Saint-Porchaire où, par ailleurs, une partic de cette galerie a été transformée en baluéaire à la fin du 1er siècle. Quant aux salles en enfilade, donnons seulement l'exemple de la villa de Pépiron 29, en Charente-Maritime,

Il est enfin de nombreux exemples de balnéaires dont les dispositions comparables pourraient être rappelées. Le fonctionnement habituel d'un tel ensemble de salles fait que la composition du plan devrait être toujours la même. Dans notre cas, elle est des plus simples et nous la retrouvons dans le balnéaire de la villa de Carbon Blanc 30, par exemple, mais surtout dans celui de la villa de Barat de Vin, où la similitude est presque totale 31. Si l'on compare ces derniers plans, on voit bien que le cheminement de l'utilisateur, toujours le meme par principe, s'y fait dans des conditions tout à fait similaires, dans des salles disposées de semblable facon.

Le mobilier.

Les marques précoces sur céramique sigillée originaire de la Graufesenque correspondent à l'époque Claude-Flaviens (40-95); les céramiques lisses à la période 40-120; les vases ornés à Néron-Vespasien (50-80). Origine : Montans. Les ceramiques de luxe et les céramiques communes précoces datent de la période 40-80 (vases tripodes, assiettes, notamment des formes 11, 47, 75, 83, 85, etc...).

Cf. Gallia, XXII, 1964, p. 217.
 Athlès (Sommel. Histoire et Archéologie nº 58, p. 22.
 Histoire et Archéologie nº 58, p. 82 et 83.

<sup>28.</sup> Romegoux. Cf. Gallie, I. 1943 et II, 1944. 29. G. Gabet, F. Eygun - Villa de Pépiron - (commune de Saint-Just), dans Gallia XXVII. 1967, tome II, p. 267-268.

30. Carbon Blanc, D. Raguy, p. 16 — R.P.B. III 1900, p. 423.

31. Barat de Vin, D. Raguy, p. 26 (relevé C.N.R.S. — B.A.A.S.O.J.

— les fibules : la découverte de trois fibules à ressort protégé (sur 7) plaide pour une datation précoce (— 20 à + 80), mais il ne faut pas oublier que les fibules sont transmissibles et de conservation prolongée.

### La numismatique.

Dans ce domaine, les monnaies ne peuvent apporter que des présomptions. L'importance relative du médaillier du 1<sup>er</sup> siècle (6 monnaies d'Auguste à Domitien, sur un total de 40) plaide en faveur d'une implantation précoce, surtout si l'on considère que quatre d'entre elles sont des moitiés d'as à l'usure peu accusée. Le médaillier de Nontronneau s'arrête avec la dynastie valentinienne (364-395) dont il n'existe aucun exemplaire. Tous ces éléments attestent d'une occupation continue de la deuxième moitié du 1<sup>er</sup> siècle à la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle.

# b) réoccupation partielle et abandon du site.

Deux murs effondrés et de mauvaise facture situés dans la cour intérieure, sans rapport avec la structure d'ensemble; quelques tessons de céramique vernissée verdâtre attestent une petite occupation médiévale qu'il est impossible de dater et de localiser. Des traces d'incendie sont bien caractérisées par une couche de cendre, de charbon de bois, de clous de charpente et de tessons de tuiles qui recouvrent le sol des pièces 22. Ces traces, constatées dans toutes les salles, à l'exclusion des cours et jardins, semblent démoutrer qu'il ne s'agit pas d'un sinistre accidentel, mais plutôt d'une destruction volontaire. A quelle date ? Les invasions du IIIe siècle (273-276) ne semblent pas avoir atteint Nontronneau, car des remaniements seraient alors intervenus avec une architecture du Bas-Empire — ce qui n'est nulle part apparent. Le site abandonné à la fin du IVe siècle a été par la suite l'objet de prélèvements avant l'enfouissement progressif.

# LE MOBILIER

# La céramique

I. - Les poteries sigillées (Fig. 10 et 11).

1º) Les marques : 9 tessons portent des estampilles

 — C E R I. A (..(Cérialis) forme Ludowici Tq. Poterie de Lezoux, d'époque Trajan-Hadrien (150-190)

 C R V C V R O F E C (Crucuro). Poterie de la Graufesenque, d'époque Vespasien-Trajan (70-120).

- ) LLI (Iullinus ou Iullus). Poterie de Lezoux, d'époque Flaviens-Antonins.
   ...) ROGA (... ou MOGI (.. Rogatus ou Mogidus). Poterie de la Graufesenque, d'époque précoce (Tibère et Claude) (? ou Poterie de Lezoux) (?)
- OF VIT (...retro forme R'tt. 8 ou 9. Poterie de la Graufesenque de l'époque Claude-F'aviens (40-95).

\_\_\_\_\_ CI. —Poterie indéterminée,

 — ...VINVS FE (Silvinus). Poterie de Lezoux ou Martres de Veyre, d'époque Vespasien-Antonin.

Illisible, Poterie de Montans,

- Rosette (8 branches). Poterie de Lezoux du III siècle.

#### 2º) Les vases lisses :

- a) Importations précoces du sud de la Gaule (20-40) : 1 tesson d'assiette D2/21 La Grauf. 1 tesson d'assiette D19 (service I) La Grauf. 1 tesson de bol Ritt. 5 (service II) Montans. 3 tessons de bol D27 à renflement guilloché. La Grauf. 3 tessons de bol D24/25 - La Grauf.
- Assiettes D. 15/17: Origine: La Grauf, 6 tessons, Montans 2 tessons, Datation 50/100.
- c) Bol Ritt 8 : Origine : La Grauf, Datation 40/60 + 1 tesson de même forme et d'origine indéterminée.
  - d) Coupes ou assiettes forme D 35/36 : Décorées (ou non) de feuilles d'eau à la barbotine. Datation : 60/120 pour les barbotinés, 60/150 pour les 'non barbotinés. Origine : Ateliers de La Grauf, ou Montans (3 tessons : Montans, 81 tessons : La Grauf.).
- e) Assiettes ou plats Dr 18/31 des atelliers centre et sud : 10 tessons : La Grauf. 1 tesson : Montans. 1 tesson : Lezoux Datation 40/160. Variante de Dr 18/31 : 3 tessons à vernis plus clair (rouge-orangé). Origine : Lezoux. Datation : Il<sup>e</sup> siècle.
- f) Assiette Dr 22 : 2 tessons, Origine : La Grauf. Datation 40/90.
- g) Vase Dr 24-25 : 4 tessons. Origine : La Grauf. Datation 20/60. Relief de barbotine.

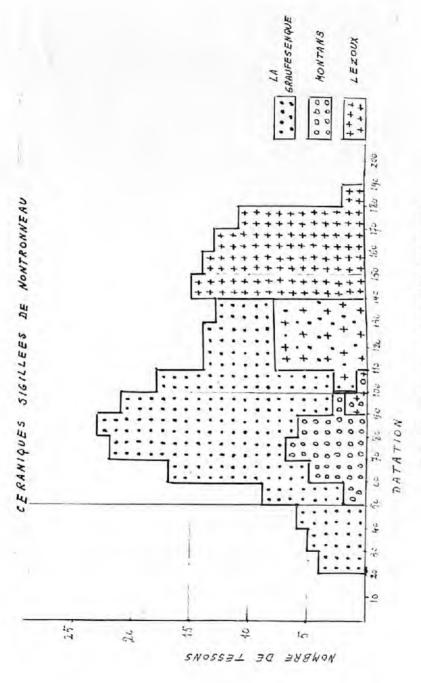


Figure 10. — Céramiques sigiliées de Nontronneau.

		בי כי ביטו בסבואססב	MONTANS	-ANS	LEZOUX	l xnc	INDETERMINES
FORMES	Nombre de tessons	Datation	Nombre	Nombre Datation	Nombre	Nombre Datation	Nombre
Estampilles	8	70-120			4	150-100	6
		20-50			•	80-150	J
10000		40-100				70 150	
D 2/21	-	20/40				100190	
D 19	-	20//00				201.00	
ığ.		07.00					
D 27 Tib.	- (*	04/06					
D 27 post Tib.	2 6	00/100	>	40,400			
D 24	1 + 2	03/00	<	40/120			
D 15/17		20/00	•	207,02			
c c	<b>7</b>	001/04	V	001/00			
36.0	- 7	40,00		2000			
8 ;	E :	60/150	m	60/150			
0 0	10	40/160	-	40/160	++3	40/160	
22.0	Ø	40/90					
0.33					2	le S.	
Hermet 29						.5.	
Curle 11	4	déb. IIª s.			-	5	10
Service B						i	,_
Service C	-	60/100			Q.	80/120	co
Service D		0.000			200	80/120	r
Service F					1 ((	80/120	
R 12	-	20/20			,	11. /25	
D 29			4	60/80			
0230	×		×		×		
D 37	26	70/100	4	fin I s.	22	5	17
H 15	•	50/100			1		
K 78	4	70/80					
léterminés lisses							177
Indéterminés ornés							52
Tobalix	165		24			85	262

Flaure 11. — Provenence des céramiques découvertes.

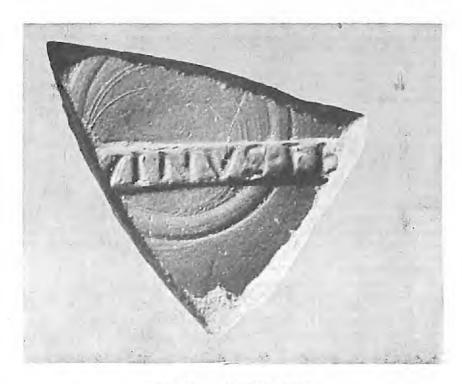


Figure 12. - Estampille VINVS.

- h) Vases Dr 27: 13 tessons, Origine La Grauf, (Montans), Datation: entre 40 et 120 environ.
- i) Vases Dr 33 : 5 tessons. Origine : Lezoux (?). II° siècle.
- j) Col de Lagène (forme Herm, 15) : 1 tesson. Origine : La Grauf.
- k) Coupelle à p'édestal forme : variante Herm. : 29. 1 tesson. Origine : Lezoux (III\* siècle).
- 1) Vase Riit. 12: 1 tesson. Origine: La Grauf. Epoque Claude-Néron.
- m) Vase Curle 11 : Origine : Ateliers du sud et du centre de la Gaule, 10 tessons. Datation 80/60, Lezoux. 1 tesson (II\* siècle).
- n) Vase variante Curle 11 : 4 tessons. Origine : La Grauf, Début II° siècle,
- o) Origine Flavien B (Hermet 28): 1 tesson. Origine: sud ou centre Gaule.
- p) Service Riavien C (Dr 46) : Origine : Lezoux : 10 tessons. La Grauf. 1 tesson.
- q) Service Flavien C (Hermet 8/Dr. 51) : 3 tessons. Datation : 40/80... Origine : Ateliers du sud et du centre de la Gaule.
- r) Vase lisse, service D: 2 tessons. Origine: Lezoux.
- s) Service F : 6 tessons. Origine : Lezoux (équivalent du service F de La Grauf.).



Figure 13. - Fragment de vase orné.

- t) Vases lisses indéterminés : 177 tessons, Formes et provenances diverses.
   3°) Les vases ornés :
- a) Coupe Dr 29 : 4 tessons à pâte jaunâtre. Origine : sans doute Montans. Datation : Néron-Vespasien.
- b) Vase Dr 30 : 23 tessons, Décors classiques : Oves, lignes de perles, rinceaux, sautoirs, feuilles, palmettes, médaillons, guirlandes de bifols, pointes de flèches, rosettes, oiseaux, personnages. Origine : La Grauf., Montans, Lezoux. Datation : Claude Néron Flaviens Domitien début III siècle. Le plus beau fragment appartient à la forme Dr 30/1. Il porte une signature dans le décor : CIN (NAMUS), potier qui a travaillé à Lezoux de 140 à 190. Le sujet est le 652 de Oswald ou le Déchelette 384 (Hercule ?) : personnage nu tourné vers la gauche tenant un animal par la queue et levant la main droite. (Fig. 13). Un autre fragment appartient à la forme Dr 30/2 et représente le sujet 155 de Oswald. Origine : Lezoux. Datation : Trajan.
- c) Vase Dr 37:
  - Origine : La Grauf. : 26 tessons, Epoque : Vespasien-Domitien. Décor c'assique.

A retenir : 1 tesson : Diane (Hermet 5) et Amour à gauche (Hermet 34). 1 tesson : Victoire (Vespasien-Domitien). 1 tesson perioré. 1 tesson : Biche courant à gauche (Hermet 27/28 Oswald 1822 DD). Datation début Ils siècle (Trajan). D'après COE BAS (COLEUS-BASSUS). Von Jan de Groot (Germania 43 - 1965 - 1, Halbband n° 11).

- Origine : Montans : 14 tessons + 1 incisé. Epoque : fin du ler s'ècle. Décor classique.
  - A retenir : 1 tesson représentant de gauche à droite : un g'adiateur à terre demandant grâce (Oswald 1021), un dadophore surmonté d'un oiseau (Oswald 837), Oedipe (Oswald 837), 1 tesson : entre une guirlande de bifols et une frise d'oves : Pégase à gauche (Oswald 882 variante) et cerf d'x cors (Oswald 1737) séparés par un buisson d'éléments trifoliés.
- Origine: Lezoux: 52 tessons formes Dr 37/1, Dr 37/2, Dr 37/3, Dr 37/4, époque II\* sièc!e - décor classique.

A retenir : 1 tesson : forme Dr 37/1. Signature Il'isible, Graffite : VIR cheval au galop à gauche (Oswald 1904). Période Trajan-Antonin, + chèvres à droite (O. 1840-42) Trajan-Antonin. + chèvre galopant à gauche (O. 1849). 1 tesson représentant deux griffons affrontés (O. 866) forme 37/1. 1 tesson représentant un Pygmée (forme 37/3). 1 tesson représentant en médaillon le masque Oswald 1214 (Trajan-Antonin). 1 tesson B 189 (réf. G. Rogers : Poteries Sigillées de la Gaule Centrale Gallia 1974).

- d) Origine indéterminée : 17 tessons.
- e) Vases Knoor 78; 4 tessons, Décor : lion (Hermet 25/8). Origine : La Grauf, Epoque : Vespasien.
- f) Vases ornés non identifiables : 52 tessons.

Bilan : 559 tessons de sigillée ont été découverts, ils appartiennent à environ 400 vases différents.

Pour les seuls vases l'isses identifiés l'origine dominante est La Graufesenque pour les 9/10 d'entre eux. Montans est peu représenté ainsi que Lezoux et les ateliers du centre. Cette situation s'explique sans doute par la réputation et la proximité des ateliers de La Graufesenque dont l'es vases lisses ont été adoptés par les Pétrocores, surtout de 40 à 120. La même observation a été faite par J.-L. Tilhard dans La céramique sigillée du Musée du Périgord (36). Pour les assiettes et coupes la forme dominante est le Dr 35/36 (de 40 à 160). En ce qui concerne les estampilles, sur les 9 recensées 5 au moins se rapportent à des potiers de Lezoux, 3 à des potiers de La Graufesenque, 1 à un potier de Montans.

Pour les vases ornés de forme Dr 37, les plus significatifs, le tableau s'établit ainsi : Montans : 15, soit 16 %. La Graufesenque : 26, soit 28 %. Lezoux : 52, soit 56 %.

Pour les autre formes (Dr 29, Dr 30, Knorr 78), les proportions sont difficiles à déterminer. A noter que le site n'a livré aucune céramique italique ou de tradition italienne.

#### II. - La céramique de luxe.

- 1º) Imitation tardive de sigiliées de Lezoux : 4 tessons. Céramique épaisse, lourde, à décor empâté, probablement « surmoulé » (dans le décor : médaillon). Datation : III\* siècle.
- 2') Céramique à décor estampé : 11 tessons. Coloration : rouge ou grangé. Décor : oves (cœur avec point, 2 arceaux, bâtonnet), feuilles stylisées, guirlandes de bifols, guillochis, incisions. Datation : IV\*-V\* siècle.
- 3º) Céramiques en « coquille d'œuf » : 3 vases. Il s'agit de vases ovoïdes légers à pâte claire (beige-rose), épais de 2,5 mm, hauts de 11 cm, à engabe orangé interne et externe. Le diamètre de l'ouverture est d'environ 9 cm, celui du pled, 4,5 cm. Le décor dominant est constitué d'éplingles à cheveux à la barbotine. Datation : milieu du 1er siècle.
- 4º] Céramique « métallescente » : une centaine de tessons représente cette remarquable céramique. Ils appartiennent à des cruches tripodes ou à des gobelets. La pâte est claire (blanche-beige). Les engobes sont de teintes diverses avec des dégradés et des marbrures. Le brillant intérieur et extérieur a pour ambition d'imiter l'argent ou le bronze. Le décor comprend des épingles à cheveux, des écalles de pin, des excisions, des mamelons pointus. 2 grands vases ovoïdes ont pu être partiellement reconstitués. L'un d'entre eux a une panse de 13 cm de dlamètre sur un pied de 6 cm; l'engobe intérieur est rouge sang, avec marbrures ; l'engobe externe imite le bronze. Le décor barbotiné est constitué de 3 frises d'écaikes de pin dans des médai lons disposés sur la panse. Le second, un gobelet d'environ dans des medaritations dispersion de l'ouverture : 8 cm) présente un décor excisé disposé sur la panse en 3 bandeaux séparés par 2 plages lisses. Ce décor d'une extrême régularité a été fait sans doute à la « molette ». Origine : ateliers du centre ou du sud, Datation : Claude à Vespasien.
- 5º) Vase tripode à enfoncement : 4 tessons. Couverte beige et brune Décorsablé. Datation : période flavienne, Origine : La Graufesenque ?

#### III. — La céramique commune.

Plusieurs milliers de tessons ont été recueillis au cours de 10 années de campagnes mais le site n'a livré qu'une partie du matériel de la villa. On peut estimer que ces tessons appartiennent à plus de 200 formes différentes.

L'abondance et la diversité de la céramique commune gallo-romaine mériteraient une étude complémentaire détaillée qui serait l'objet d'une houvelle publication. Nous nous bornerons à une présentation sommaire des principaux types, soustypes, formes et variantes de formes selon le tableau synoptique de M. H. et J. Santrot.

(°) Les couvercles : 3 couvercles ont été identifiés.

Forme 20 : Bouton annulaire et lèvre simple légèrement relevée (variante 20 b). Culte en mode B, sa pâte est gris clair, d'aspect savonneux. Diametre : 14 cm. Datation : fin du let siècle.

Forme 25 : Bouton annulaire. Lèvre à crochet. Diamètre : 24 cm. Cuisson de mode B (pâte gris clair B 90), exécution soignée. Datation : vers 90/110.

Forme 26 : Bouton annulaire. Lèvre à crochet horizontale, Diamètre 26 cm. Pâte cuite en mode B, gris clair à franges grises (D 90), Datation 40-80.

2º) Les assiettes : Nous admettrons que « l'assiette est un vase large et plat, destiné à contenir des aliments, permettre les préparations culinaires et en assurer la cuisson » : diamètre/hauteur > 4.

Parmi les centalnes de fragments recueillis, nous retiendrons 2 formes : Forme 41 : Diamère : 20 cm. Un ressaut interne bien marqué à la liaison panse-fond. Fond presque plat et bord oblique légèrement courbé, à lèvre simple. Pâte savonneuse grise et lustrée culte selon le mode B (pâte C 90). Datation 40/80.

Forme 47 : Un fragment de pâte gris brun clair (D 61) a reçu un engobe gris très foncé (J 90) et est orné au centre d'une double couronne de guillochures tracées à l'aide d'une lame métallique formant ressort. Datation 40/80.

 Les vases tripodes : Marmites destinées à la cuisson des aliments. Conçus pour aller sur le feu, 4 formes sont à retenir :

Forme 75 : assiette à fond plat. Un angle vif marque la liaison externe entre le bord et le fond. La lèvre est légèrement renflée, arrondie à l'extérieur. Diamètre : 13 cm. Capacité ; 0,5 l. Pieds rectangulaires mais légèrement ovalisés en coupe. Facture excellente, à lissage interne soigné. Cuite selon le mode B, la pâte est gris cair (C 90). Datation 40/80, Forme 85 (?) ; Coupe carénée à panse légèrement bombée et lèvre débordante. La panse présente une nette rupture de courbe formant carène, au tiers de sa hauteur et s'achève en fond convexe. Diamètre : 15 cm - pieds de section rectangulaire ovalisée implantés à la périphérie du fond pâte brun clair (D 54), Datation : 40/80. Origine : roannaise ? Forme 90 : Profonde coupe carenée tripode à fond conlque. Pieds implantés non dans le prolongement de la panse, mais près du fond (diametre : 19 cm). Pâte peu dégraissée et lissée. Cuisson de mode B (pâte grise E 90). Gorges horizontales au niveau de l'implantation des pieds. Datation :

fin du III° siècle. Forme 94 : Coupe carénée tripode qui porte la caractéristique : trace en coupe d'oignon. Fond plat, Cuisson B. La panse au niveau d'implantation des pieds est striée d'une zone de gorges horizontales - pieds tronconiques

à section ronde, collés à la barbotine. Datation : Il\* siècle.

Forme 83 : Coupe tripode à panse carénée et cannelée. Lèvre arrondie et încurvée vers l'extérieur. Diamètre : 14 cm environ, Cuisson en mode B. Pâte grise. Engobe micacé, Datatlon: 40/70.

4º) Les coupes : parmi les centaines de tessons recueillis et les dizaines de formes reconnues, nous en retiendrons 4 :

Forme 106 : Fond plat hon rainuré, bord oblique, lèvre peu débordante. Cuisson : mode B réalisée en pâte savonneuse à fines paillettes de mica recouverte à l'intérieur et à l'extérieur d'un engobe gris. Diamètre du fond : 12 cm. Cette forme s'apparente aux formes Dr 40/22 de la sigillée gauloise. Datation : seconde moitié du les siècle.

Forme 159 : Coupe carenée à pied annulaire, à bord vertical et à lèvre soulignée d'une gorge (diamètre 13 cm). Pâte fine, sans dégraissant apparent, parfaitement lisse. Cuisson : mode C, couleur brun rouge.

Datation : VI ou V\* siècle (tardive).

Forme 116 : Lèvre en feui!le de gui, Pied annulaire nettement marqué (dlamètre : 21 cm), Cuisson : mode B. Pâte grise et engobe noir. Lignes concentriques brunies dans le fond de la vasque. Datation : 15/40 après J.-C.

Forme 164 : Coupe hémisphérique à pied plat à l'èvre en feuille de gui sans gorge externs. Collerette de préhension. Diamètre : 28 cm. Pâte de qualité moyenne, fortement dégralssée. Paroi soigneusement lissée, pâte gris clair (C 90) à franges grises (E 90). Engobe légèrement micacé. Cette forme s'apparente à la forme Dr 44 de céramique sigillée. Datation : 40/80.

5º) Les mortiers : une vingtaine de vases ont été reconnus :

Forme 199 : Ce mortier a une lèvre extérieure à collerette « en bec-de-corbin ». La petite lèvre est très saillante et séparée de la co'lerette par une gorge. Le fragment ne comporte pas de versoir. La râpe interne de grains de sil·lce est maintenue par un engobe assez épais. Pâte grossière renfermant un dégraissant siliceux, cuite selon le mode C, de couleur brun clair (D 54). Datation 50/120.

Formes Drag-45 : Un mortier caréné (diamètre 18 cm environ), à lèvre extérieure peu saillante et soulignée par une gorge. Le déversoir est un mufie de lion en re'ief d'applique. Des incisions obliques simulent des barbules. 3 incisions profondes à l'emplacement de la crinière. Pâte beige recouverte d'un vernis orange. Lieu de trouvaille : balnéaire en forme d'abside. Origine : Jauges, Villiers, Vineux ? Datation : Ill' siècle. Un déuxième fragment est à lèvre rentrante soulignée par une gorge externe. Vernis rouge-orangé brillant. Le mufie de l'ion a disparu ; subsistent des arcs de cercle concentriques.

6") Vases fermés sans anse : Parmi les dizaines de vases recueillis, nous retiendrons avant étude plus approfondie les formes :

Forme 277 : Petit vase ovoïde à panse large reposant sur un fond plat très étroit (diamètre : 9 cm), (capacité : 0,31). La pâte est assez grossière, dégraissée de quartz blanc ; la facture est assez soignée. Cuisson

de mode A. Datation: 50/160.

Forme Déch. 67: Vase à panse globulaire, à fond plat. Lèvre arrondie (diamètre: 14 cm), cuisson selon le mode B. Engobe noir interne et externe. Absence de décor. Datation: ?

#### 7º) Les pichets :

Forme 371 : large col vertical, quasi cylindrique, à lèvre à bourrelet externe arrondi. Sur le manchon, ligne striée au brunissoir. Panse ovoïde séparée du col par un bourrelet (d'amètre : 14 cm). Décor de lignes verticales

l'ustrées au brunissoir. Pâte cuite selon le mode B (gris clair C 90). Engobe gris. Datation : 40/80.

8º) Cruches à anse unique : Pas de vase complet mais de nombreux cols avec anses :

Forme 413 : Forme largement répandue au let siècle. Col à manchon cannelé légèrement évasé, à l'èvre simple. Anse nervurée bien dégagée de l'épaule, à attaches empâtées, sous le manchon et sur l'épaule. La pâte est fortement dégralssée, riche en mica. Cuite en mode C, la pâte est brun pâle (C 61).

Forme 428 : Manchon simplifié orné d'une baguette. La lèvre est inclinée vers l'extérieur, renflée et arrondie à son extrémité. L'anse, aux attaches non renforcées, a été greffée à la base du manchon et sur l'épaule. Cuisson en mode C. Couleur dite « saumonée ». Datation : 160/220. Forme 431 a : Lagène à lèvre épaisse en « fer de lance » et méplat interne. Pâte fine sans dégraissant apparent. Cuite en mode C, elle est jaune rouge (D 48) à lissage à la main mouillée brun clair (D 54). Engobe brun rouge, Datation : seconde moitié du les siècle.

9°) Cruches à deux anses. Deux formes à retenir :

Forme 452 : Grande cruche à fond plat sculpté en pied annulaire. Panse tronconique (diamètre : 16-20 cm; capacité 1,8 à 2,2 l.). Haut col et lèvre à méplat. Anse à deux tores attachée sous la lèvre. Cuite en mode C, la pâte est brun vif (E 56). Datation : seconde moitié du 1<sup>or</sup> siècle. Forme 458 : Cruche à manchon cannelé et rentrant. Anses cannelées, greffées sous le manchon, Pâte fortement dégraissée qui a reçu un engobe rouge faible (F 22). Suite en mode C, la pâte est brun pâle (B 62). Datation : Il' siècle.

10") Les œnochoés.

Ouelques exemplaires ont été recensés. Ils semblent appartenir aux formes 486 et 502, assez répandues en Aquitaine aux l'et et ll'siècles : quelques fragments à pâte b'anche originaires de Saintonge. D'autres exemplaires, à bec rajouté et collé, à vernis verdâtre et vitrifié, appartiennent au Moyen-Age. Presque toutes les formes étudiées ci-dessus ont été repérées à Saintes et Bordeaux et répertoriées par M. et Mme Santrot : elles appartiennent surtout au l'et siècle. D'autres formes rencontrées à Nontronneau n'appartiennent pas à cette classification et concernent surtout le Bas-Empire. Elles semblent provenir des ateliers du Po'tou, du centre, de l'Argonne ou de fabrications locales. Nous retiendrons également des importations Italiques, des céramiques peintes, des décors à l'éponge, des vases « gallo-belges » à décor à la molette, des poteries grises fines lustrées, de la vaisselle sombre d'usage courant (urnes, terrines, etc...), des milliers de tessons qui seront l'ojet d'une classification et d'une étude systématique ultérieure.

#### IV. - Amphores.

Aucune amphore ne nous est parvenue intacte, Uue trentaine de fragments de dimensions modestes ont été recueillis. Nous retiendrons :

- 1º) Un pied d'amphore de 16 cm de haut et de forme tronconique. Diamètre inférieur : 7 cm. Pâte beige d'aspect granu'eux. Type : Pascual 1. Origine : sans doute la Catalogne.
- 24) Plusieurs anses bifides provenant d'amphores vinaires. Origine : Campanie.

- 3°) Une anse d'amphore globulaire portant dans un cartouche rectangulaire la marque (rétrograde) QCR. Identification : Callender n° 1441-41 figure 14 n° 34. Datation : J. — 60-70 ?
- 4º) Un tesson d'épaule d'amphore près de l'attache d'une anse. Cuisson en atmosphère oxydante (mode C). Couleur brun rouge clair (D 52). Elle porte le graffite : SIX'.

#### V. - Figurine en terre cuite.

Une seule a été découverte : il s'agit de la tête et de l'encolure d'un cheval. La tête a une longueur de 4,5 cm. Les naseaux sont peu marqués. Seules les oreilles, droites et courtes, la crinière souple et sans torsades témoignent du réalisme de l'artiste. Cette figurine évidée pour l'allègement résulte d'un moulage en une seule pièce dans une pâte brun rouge cuite en mode C et fortement dégraissée, On peut estimer que cette figurine est l'œuvre d'un artiste local et se trouvait sans doute dans un laraire. Datation : Ill' siècle ?

#### VI. - Verreries.

Environ 200 fragments ont été recueillis. Il s'agit essentiellement de verreries des III° et IV° siècles appartenant aux classifications et formes reconnues par Morin-Jean.

On peut distinguer :

- 1°) Le verre à vitre : deux qualités peuvent être repérées. Les plus anciennes vitres en fragments de petites tailles sont de 2 sortes :
  - au IIº siècle : Des carreaux de vitres en verre bleu ciel clair (10 fragments), nº 455 du C.U.C., obtenus par coulée sur une plaque avec une épaisseur régulière de 3 mm et des bordures rectilignes arrondles ou sectionnées en biseau. Pas de trace d'étirage à la pince mais présence de fines petites bulles dispersées.
  - des carreaux de verre incolore (25 fragments) de 2 à 3 mm d'épaisseur avec des traces d'étirage à la pince et des bordures arrondles, brutes de coulée, assez rectilignes.
  - au IV\* siècle, : Des carreaux de verre à vitre (40 fragments), de teinte vert pâle (n° 380 et 384 du C.U.C.). Les fragments ont 5 à 10 cm de longueur et présentent de nombreux bouillons et filandres accompapagnant des irrégularités d'épaisseur (2 à 3 mm) provenant d'étirages à la pince. Les bordures sont ou coupées au ciseau ou laissées brutes de coulée (arrondies). Tous ces fragments dont certains sont irisés par contact avec des sels de fer présentent une face lisse et une face plus mate. Les vitres n'étaient destinées qu'à laisser passer un peu de lumière du jour.

#### 2º) La "gobeleterie :

- a) Gobeleterie des 1° et 11° siècles : il s'agit de verrerie importée d'Italie ou de la basse valiée du Rhône ; elle est de couleur bleu clair assurant une belle luminosité (n° 436 du C.U.C.).
  - Les formes sont difficiles à identifier. Nous retiendrons cependant :
  - une anse rubannée, coudée à angle droit, de 7 cm de long, 1,5 cm largeur moyenne et 5 mm d'épaisseur, à filandres permettant des jeux de lumière,

- un fonds de vase (2 cm d'épaisseur de forme carrée et aux angles arrondis. Ce fond présente une légère dépression centrale et des bourrelets concentriques.
- un fragment de panse à tores disposés en éventail. La plupart des fonds n'ont pas de pied rapporté.
- b) Gobeleterie des III et IV siècles :

Il s'agit de verrerie incolore ou de verrerie teintée de vert dont les formes sont inspirées de celles de l'a céramique, du métal ou de la verrerie plus ancienne de verre bleu. Certains fragments sont très minces (5/10 de mm) : verre coquillé. Peu de décors à l'exception de cannelures et d'un arbre stylisé. Les vases sont des fioles, flacons, carafes à pied annelé, gobelets à cône de refoulement, bols caliciformes, etc..., tous récipients de petites dimensions. A noter la découverte d'un verre d'importation du le slècle, assez épais et de couleur bleu turquoise. Toute cette verrerie mériterait une étude plus approfondie.

#### c) Millefiori :

Une assiette en verre dit mosaïque ou millefiori a été découverte à l'ouest du balnéaire hexagonal. (Fig. 14). Diamètre : 18 cm. Profondeur : 2,5 cm. Epaisseur : 3 mm. La pâte rouge lie de vin est engobée de larges fleurs constituées de 8 pétales de verre vert c'air cernés de jaune avec pistils jaunes cernés de rouge. Travail très soigné. La lèvre déjetée comporte un chanfrein séparé de la panse par un léger bourrelet. Le fond est plat. Origine : Italie. Datation : le siècle.

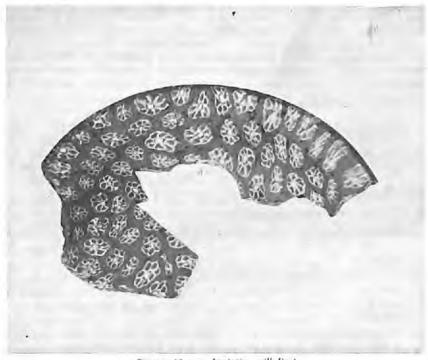


Figure 14. - Assiette millefiori.

#### VII. - Les monnaies.

(avec le concours de D. Nony, Université de Paris I).

Quarante pièces ont été découvertes. Une seule, trop usée, n'a pu être identifiée. Les autres le sont totalement ou partiellement.

Elles se répartissent ainsi :

- Monnaies antérieures au début de l'Empire : 2.
- Monnaies du ler siècle après J.C. (d'Auguste à Domitien) : 6.
- Monnaies du II<sup>e</sup> siècle après J.C. (96/192) : 2.
- Monnaies du III\* siècle (seconde moitié) : 9.
- Monnales du IV° siècle : 21.

A 'noter l'absence presque complète de pièces du ll' siècle et de la première moitié du III siècle, ce qui ne correspond pas à une absence d'occution de la villa puisque la céramique sigillée sortie des ateliers de Lezoux est assez abondante. Les monnaies du Haut-Empire ont sans doute longtemps circulé et sont devenues frustes à force de servir ; on les retrouve donc difficilement. La seule pièce du II siècle est un as ou dupondius usé d'Hadrien (117-138) de l'atelier de Rome.

Les trouvailles les plus nombreuses (50 % du médailler) se situent sous la dynastie constantinienne (306-363), ce qui correspond à une phase générale d'inflation et de dévaluation où les émissions de numéraire se multiplient. Localement cette époque paraît marquée par une certaine prospérité de la vil'a. Les seuls ateliers reconnus sont ceux de Rome, Trèves, Lyon et Arles mais on trouve des émissions sorties d'ateliers indigènes et initant assez maladroitement les ateliers officiels. Parmi les effigles des empereurs notons celles de Postumus (260-268), Victorinus (268-270), Tétricus (47 (270-274), les empereurs imposteurs dits « Gaulois ». Le médaillier de Nontronneau s'arrâte avec la dynastie valentinienne (364-395) dont il n'existe qu'un exemplaire.

#### A. - Pièces non romaines.

- [M1] Pièce celtique série épigraphique pictonne ? type : VRDORE ou ATECTORIX. 12 mm de module. Lieu de trouvaille ; galerie couverte.
- (M2) Monhale gauloise: A/ Fruste (type VRDORE). R/ Cheval bondissant
  à droite. Au-dessus rosette à 5 branches. Type: BN 4333-4335. Cette p'èce
  a pu circuler vers 50 + 20. Elle est attribuée aux Pétrocores. Poids:
  1,19 g 32 mm de module. Lieu de trouvaille: galerie couverte.

#### B. — Pièces romaines.

- (M3 Moîtié d'as de l'époque de Claude ou de Néron : D/ Tête d'Auguste à droite avec la couronne rostrale. R/ Fruste, Lieu de trouvaille : cour de service (S. 11).
- 4. (M4) Plèce identique à la précédente, Lieu de trouvaille : id.
- (M5) Moitié d'as de l'époque de Claude ou Néron : D/ Tête d'Agrippa à gauche sans couronne rostrale. R/ Fruste. L'eu de trouvaille : cour de service (S. 11).
- 6. (M6) Moitié d'as de l'époque de Claude ou Néron : D/ Tête d'Agrippa avec la couronne rostrale IMP DIVIF - sans P P. R/ COL NEM. Crocodile attaché à un palmier. Lieu de trouvaille : cour d'honneur.

- (M7) Semis de Lyon : D/Auguste ou Tibère. R/ Autel (très usé). 19 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- (M8) As de l'atelier de Rome : D. ...PM COS XVI CENS... Tête laurée de Domitien à droite (81-96). R. Figure féminine debout de face. Type : Moneta ? — 27 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- 9. (M9) As ou dupondus usé de l'atelier de Rome : D/ Tête d'Hadrien (117-138) à droite avec probablement une couronne radiée, Légende Indistincte. R/ Fruste. 26 mm. de module (Cette monnaie a pu circuler jusqu'en 260). Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- (M10) Antoninianus très usé : D/Gallien ??. R/ DIAN... ?? Biche ?? Lieu de trouvaille : galerie couverte (S. 21).
- 11. (M11) Antoninianus saucé ? : D/ IMP C POSTVMVS PF AVG, Buste radié et drapé de Postumus (260-263) à droite, R/ SALVS AVG. La Santé debout à droite nourrissant un serpent, 21 mm de module. Lieu de trouvaille : galerie couverte.
- 12. (M12) Antohinianus frappé à Trèves en 269-270 (?) : D/ IMP C VICTORINVS PF AVG. Buste radié drapé et cuirassé de Victorinus (268-270) à droite. R/ INVICTVS. Le Soleil courant à gauche, 19 mm de module, Lieu de trouvaille : galerie couverte.
- (M13) Antoninianus usé de TETRICVS père ? : Ayant circulé de 260 à 273. R/ PAX AVG ? 17 mm de module. Lieu de trouvaille : S. 11.
- 14. (M14) Antoninianus d'imitation de TETRICUS (C. 273-285) : R/ PAX AVG. La Paix debout à gauche tenant un rameau de sa main droite levée et une lance verticale, 16 mm de module. Lieu de trouvaille : S. 11.
- (M15) Antoninianus d'imitation : Pièce identique à la précédente. Lieu de trouvaille : S. 11.
- 16. (M 16) Antoninianus d'imitation (273-285) ; De type Tétricus père. D/ ...TRICVS... Buste radié. R/ Personnage debout à gauche - type et légende dégénérés. 10 mm de module. Lieu de trouvaille : cour de service.
- (M17) Antoninianus d'imitation (C 273-285) : D/ Tétricus ? R/ non identifiable. Lieu de trouvaille : cour de service.
- (M18) Antoninianus d'imitation : Identique à la précédente. Lieu de trouvaille : id.
- (M19) Nummus de Constantin ler : D/ très usé. Tête casquée de Constantin ler à droite. R/ 2 Victoires tenant un bouclier. 17 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- 20. (M20) Nummus frappé à Lyon (335-337) : D/ (CONSTANTINVS) IVN NOB C. Buste lauré et culrassé de Constantin II le Jeune à droite. R/ GLORIA EXERCITVS. Deux soldats casqués debout face à face tenant chacun une lance et un bouclier ; entre eux une enseigne. 14-15 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- 21. (M21) Nummus frappé à Arles en 326-330 : D/ FL IVL. Buste lauré et cuirassé de Constantin II le Jeune à droite. R/ GLORIA EXERCITVS. A l'exergue : P. CON. 13-14 mm de module. Lieu de trouvaille : cour Intérieure.
- 22. (M22) Nummus frappé à Trèves en 335-337 ou 337-341 : D/ FL MAX THEODOR (AE AVG), Buste lauré de Théodora à droite. R/ PIETAS ROMANA : à l'exergue TRP. La Plété debout de face regardant à droite, un enfant dans les bras. 14-16 mm de module. Lieu de trouvaille : galerie couverte.

- 23. [M23] Nummus frappé à Trèves entre 320 et 324 : D/ IVL CRISPVS NOB... Buste lauré et drapé de Crispus à gauche avec lance et bouclier. R/ BEATA TRANQUILLITAS ; à l'exergue PTR. Autel surmonté d'un globe au-dessus duquel figurent trois étoiles. Sur le dé de l'autel : VO TIS XX. 17 mm de module. Lieu de trouvaille : cour de service.
- 24. (M24) Nummus frappé à Trèves entre 327 et 350 : D/ FL VL CONSTANTINVS (NOB C). Buste lauré, drapé et cuirassé de Constance II César à gauche. R/ PROVIDENTIAE CAESS; à l'exergue PTR/F. Porte de camp surmontée de deux tours ; au-dessus une étoile. 17 mm de module. Lieu de trouvaille ; galerie de façade.
- (M25) Nummus de Constance II César (324-337) : D/ N CONSTANTIVS PF AVG. R/ 2 Victoires affrontées. Lieu de trouvaille : cour intérieure
- 26. (M26) Nummus de CONSTANTIN I<sup>er</sup> pour un fils : R/ Globe sur un autel, Lecture difficile. 17 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérleure.
- (M27) Nummus du IV<sup>e</sup> siècle : D/ CONST... Buste lauré d'empereur à droite.
   Lieu de trouvaille : cour de service.
- 28. (M28) Nummus type VICTORIAE DD AVG GO NN (341-346): D/ CONSTANS (337-350). Buste diadémé, dropé et culrassé de Constant à droite, R/ VICITORIAE DD AVG GO NN. Deux Victoires debout face à face tenant chacune une couronne. Palme et exergue peu lisibles. 13 mm de module. Lieu de trouvaille : cour de service.
- 29. (M29) Nummus même type que la précédente : D/ Légende Illisible. Buste diadémé et lauré de Constant à droite. R/ (VICTORI) AE DD AVG GO (NN). Deux Victoires debout face à face tenant chacune une couronne ; entre les deux : une palme. 12 mm. de module. Lieu de trouvaille : cour de service.
- 30. (M30) Nummus type ROME frappé à Rome de 331 à 335 : D/ VRBS ROMA. Buste casqué et culrassé de Rome à gauche. La louve à gauche allaittant Romulus et Rémus. Exergue ROO. 17 mm de module. Lieu de trouvaille ; galerie couverte.
- 31. (M31) Nummus : même type que la précédente : D/ VRBS ROMA, Buste casqué et cuirassé de Rome à gauche, R/ effacé, 15 mm de module. Lieu de trouvaille : galerie couverte.
- 32. (M32) Nummus frappé à Rome (335-337) : Même type que les deux précédentes (ROME). D/ VRBS ROMA. Buste casqué et cuirassé de Rome à gauche. R/ La louve à gauche allaitant Romulus et Rémus. 13 mm de module. Lieu de trouvaille : galerie couverte.
- 33. (M33) Nummus de type FEL TEMP REPARATIO (346-361) : D/ DN VL AN... Buste casqué de Constance II pour Julien César. R/ (F) EL (TEMP REPARATIO). Guerrier perçant de sa lance un cavalier tombant de cheval dans le champ : AE. 17 mm de module. Lieu de trouvaille : galerie couverte.
- 34. (M34) Nummus : imitation du type FEL TEMP REPARATIO (346-361) : Lieu de trouvaille : S. 29.
- 35. (M35) Nummus frappé à Lyon ? (350-353) : D/ DEC) ) EN . TIVS PF AVG MAGN. Buste drapé de l'empereur à droite. Tête casquée. R/ Chrisme ...) DD NN AVG ET CAE; à l'exergue : - SL, 25 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.

- 36. (M36) Nummus frappé à Lyon ? (351-353) : D/ MAGNENTIVS PF AVG. Buste drapé, tête nue de Magnence à droite. R/ GLORIA ROMANORUM. Magnence gallopant à droite, perçant de sa lance un ennemi à genoux. Sous son cheval, un bouclier et une lance brisée. 20 mm de module. Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- 37. (M37) Nummus frappé à Trèves en 364-367 (15 mm de module) : D/ DN VALENTINIANVS IVN F AVG. Buste diadémé et drapé de Valentinien à droite. R/ VOT V MVLT/X dans une courc'ine de laurier. A l'exergue : TR. Pièce saucée ? Lieu de trouvaille : caldarium.
- 38 39 40 (M38, M39, M40) : 3 monnaies usées du IV siècle mises en circulation de 335-336 à 350). Lieu de trouvaille : cour intérieure.
- 41. (M41) Une monnale non identifiée.

#### VIII. - Fibules.

7 fibules ont été recueillies. Elles sont en bon état de conservation. On peut distinguer dans l'ordre chronologique et selon la classification de M. Lerat,

- (F1) Une fibule à ressort nu à corde interne. Type La Tène II •. Datation : + 1 à 40. Classement I A 2 c.
- (F2) Une fibule à ressort protégé à arc continu, type Langton down •, en bronze doré ? Datation : — 20 à + 30. Classement 1 B 1 a.
- (F3) Une fibule à ressort protégé à arc continu (type massif). Datation :
   — 10 à + 50. Classement : I B 1 b.
- (F4) Une fibule à ressort protégé à arc interrompu (type au lion •).
   Datation : 10 à + 80. Classement : I B b.
- (F5) Une fibule à charnière. Goupille dans un repli de la tête de l'arc. Profil tendu - à antennes, Datation: 10 à 50. Classement II A 2 c (Fig. 15).
- 6. (F6) Une fibule à charnière. Profil anguleux. Classement II A 3.
- (F7) Une fibule à charnière à goupille insérée dans deux plaquettes perforées perpendiculaires à l'arc. Type géométrique, complexe, non émaillée. Classement : II A 2 c.

#### IX. - Autres bronzes.

- Clef de coffre : Véritable pièce de musée. Pas de décor. Les surfaces planes sont allégées par des gorges. Longueur : 58 mm. Poids : 37 g.
- 2. Pince à épiler : Longueur : 85 mm.
- 3. Boucle d'oreille : Avec ressort et filaments (pendentif).
- Dé à jouer : D'mension : 7 × 7 mm. Poids : 5 g. Disposition des faces différente des actuels.
- 5' Specillum : Terminé par une olive aplatie (petite chirurgie courante). Longueur : 25 cm.
- 3 aiguilles: dont 2 fines et 1 plus forte. Longueur: 5 cm, 11 cm, 15 cm.
   Longueur du chas: 11 mm.
- 7. 2 grelots appartenant à un harnachement.
- 8. Aiguille à cuir chevelu, élément de trousse de toilette.
- 9. 4 appliques pour vêtement de cuir (1 avec décor estampé).

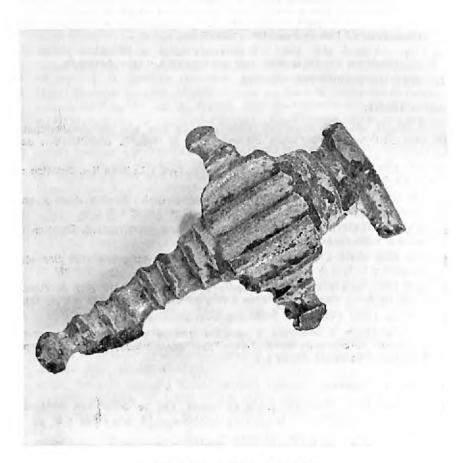


Figure 15. - Fibule à charnière.

- Une bobine pour recevoir du fil de lin ou de soie. Forme cylindrique. Cannelures horizontales. 3 tores.
- 11. Bijou comprenant une bague en bronze, un chaton ovale en forme de collerette (cuir ou laiton ?), une pierre (onyx).
- 12. Anneaux.

#### X. - Les métaux.

- 1º Le bronze : étudié par ailleurs
- 2º\* Le plomb : 2 cornets percés aux deux extrémités. Nombreux fragments aplatis de forme indéterminée.
- 3º Le fer : Strabon prétendait que le fer du Périgord septentrional était le meilleur de la Gaule. Aussi n'est-il pas étonnant que l'on trouve à Nontronneau, outre les laitiers et scories de forge catalane, de nombreux objets en fer parfaitement conservés malgré l'oxydation due à un long séjour dans un sol agressif. Nous retiendrons dans ce vaste mobilier :
  - Des centaines de chevilles et clous de charpente (longueur moyenne :
     12 cm), à tête aplatie, de forme ronde et à section carrée.
  - Des clous de garniture, plus courts [8 cm], peu oxydés.
  - Des crochets, pitons, ardillons, clous-rivets, tenons de fixation et pattes diverses, crampons en T simples, colliers de serrage, etc...

A hoter que certains de ces objets sont en place dans la salle froide pour le maintien des moulures, dans l'hypocauste pour la fixation des tuiles disposées sur les parois latérales. Des crampons en forme de T aplati et trou de fixation dans la patte ont été découverts dans le balnéaire en abside. Sans doute ont-ils servi à l'installation de la voûte en fausse coupole.

#### Parmi les outils de fer recueillis, citons :

- 3 clefs de porte identiques de type classique, à extrémité coudée dentée. Longueur : 15 cm. 3 dents. Manche aplati percé au centre de la base d'un trou de suspension. (Fig. 16).
- 2 couteaux avec lame et tige (longueurs : 22 et 12 cm)
- 2 gonds de porte ; le mieux conservé a 19 cm de longueur. Une des branches, légèrement tronquée, porte encore les 2 clous de fixation. L'autre branche se termine par une pointe triangulaire. L'orifice destiné à recevoir l'axe de rotation mesure 13 mm de diamètre intérieur.
- 1 spatule de 7 cm de long, 13 mm de large, qui était emmanchée dans un manche en bois de forme courbe.
- 1 hache-cognée remarqueblement conservée, Longueur : 15 cm. Poids : 782 g.
- 2 objets insolites : un clou forgé à tête ronde de bronze ; un piton à tête ovoïde et « garde » d'arrêt (longueur : 12 cm).

#### XI. - Les os.

1.500 fragments environ ont été recueillis. Ils témoignent de la faune de la villa. 1/3 appartiennent à des espèces sauvages, 2/3 à des espèces domestiques.

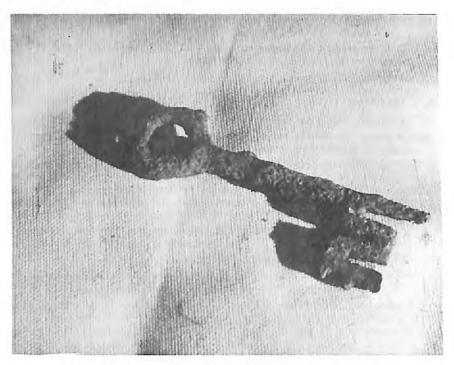


Figure 16. — Clef en fer,



17. — Bas-relief représentant des cervidés et des arbres stylisés. Calcaire,

#### 1º Espèces domestiques :

- a) Le bœuf : types brachycéros et brachycéphale.
- b) Le porc : c'est l'animal domestique le plus représenté ; il semble de taille assez faible.
- c) Le mouton : représenté par des animaux jeunes ; quelques traces de décarnation.
- d) Chèvre, cheval, oiseaux de basse-cour (oies, pigeons, poules).

#### 2º Espèces sauvages :

L'espèce la mieux représentée est le sang!ier dont les défenses sont remarquablement conservées. Peu de vertèbres. Notons aussi le cerf élaphe dont les andouillers sclés et polis pouvaient servir de patères (un d'entre eux portait encore le clou de fixation) ; le chevreuil, le lièvre, la perdrix, etc.

3º L'utilisation de l'os et de la corne : Sciés, polis, percés, lls étalent utilisés dans la vie domestique. Retenons notamment une charnière cylindrique de coffre percée d'un trou perpendiculaire, une fusaïole, un bouton à gorges concentriques, etc.

#### XII. - Les matériaux divers.

#### 1º L'argile cuite :

En dehors des matériaux de construction (tulles, briques, etc...) utilisés pour les toitures, l'hypocauste, les collecteurs, les vides sanitaires, les sols, les pavages, la décoration et qui sont étudiés par ailleurs, ont été recueillis 4 poids de tisserand.

Le mieux conservé est de forme trapézordale (dimensions : 11 cm  $\times$  7  $\times$  5) épaisseur : 3 cm. L'orifice pour le passage du fil situé au premier tiers supérieur est cerné d'un méplat dû sans doute à la présence d'une rondelle d'arrêt.

#### 2º La pierre :

Les matériaux de construction proviennent des ressources naturelles du lieu ou de la proximité immédiate.

- Silex : on les trouve disposés en hérissons dans les fondations des murs.
- Sables et graviers : extraits du lit de la rivière, ils servalent essentiellement à confectionner bétons et mortiers. A noter dans les endu'ts peints des mortiers hydrofuges qui deviennent violets à l'altération, mortiers ocres et mortiers blancs.
- Schistes ; quelques plaques dans les assises des substructions.
- Calcaires : La presque totalité de la construction a été réalisée dans ce matériau qui présente une grande diversité.
- Les moellons de parement sont d'une belle couleur blanche. Ils présentent une face carrée (10 x 10) ou rectangulaire et une queue de 10 à 15 cm de longueur. Ils proviennent sans doute des carrières du Grand Guillou (commune de Javerlhac) à 10 km. (Salles n<sup>48</sup> 1, 2, 5, 8).
- Les moellons de blocage sont en calcaire gréseux, peu gélif, provenant de la vallée du Bandiat.
- Des blocs plus importants de calcaire tendre portent des traces de marteau « grain d'orge », de gradine, de smille ou d'aiguille. Des

fragments de calcaire dit « quartier » ont été sclés et sans doute utilisés dans les seuils, escaliers, etc. Les dallages des lambris ou des fonds de bassin sont en calcaire « lithographique » à grain très fin et très dense, pouvant se substituer au marbre. Origine : sans doute les carrières de Vilhonneur (Charente) d'où provient aussi le dallage de Chassenon.

- Grès : des fragments nombreux ont été trouvés dans la fournaise ou à proximité. Certains proviennent de l'éclatement au feu de masses plus importantes et portent des traces de rubéfaction. D'autres (une dizaine) proviennent de la cour intérieure et appartiennent à des moulins à bras. La partie mobile (catillus) de l'un d'entre eux a été reconstituée, Diamètre : 48 cm. Epaisseur moyenne : 10 cm. Le grès est assez abondant dans le Nontronnais.
- Ouartz : des galets de rivière ont été utilisés comme lissoirs ou comme polds.

#### CONCLUSION

La villa de Nontronneau est de type aquitain <sup>33</sup>. Elle correspond dans l'ensemble aux définitions de Columelle, Varron, Palladius: elle est implantée sur la pente d'une colline, sur un sol riche, à proximité d'une voie romaine; orientée vers le soleil levant. Une dérogation assez surprenante: la résidence du propriétaire se trouve dans la partie basse du thalweg, exposée aux inondations, et non dans la partie élevée.

Son plan correspond à la dominante constatée en Aquitaine: type ramassé, à cour fermée, à galerie de façade et péristyle; mais elle semble avoir reçu peu de remaniements aux IIIe et IVe siècles. Du fait de la situation géographique de Nontronneau, on est tenté de rechercher les similitudes de la villa avec celles des villae de la grande Aquitaine et surtout avec celles des provinces voisines: Saintonge, Poitou, Limousin. Nous reconnaissons un plan d'ensemble identique à Saint-Cernin-de-Larche (Corrèze), des analogies dans les ailes thermales de « Barat de Vin » (Sorde-l'Abbaye, Landes), Sorde-l'Abbaye (Landes), « Las Hies » (Jurançon) (Pyrénées-Atlantiques) 34.

En ce qui concerne le mobilier recueilli, les villae de Iarnae (Charente), Suaux-Brassac (Charente), Pépiron (Charente-Maritime), Voulène (Vienne), Argentat (Corrèze), ont apporté aux fouilleurs un matériel analogue de fabrication locale ou de même provenance (colonnes toscanes, tegulae - mammatae, enduits peints, etc...) 35. Mais le plus significatif reste la prove-

<sup>32.</sup> Quelques fragments d'étoffe calcinés (tentures ?) ont été également découverts.

<sup>34.</sup> ld. 35. ld. Gallia 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981.

nance de la céramique sigillée aux formes les plus répandues : plus de la moitié des tessons proviennent des ateliers du centre, ce qui démontre l'existence d'un courant de commerce important pour les produits de luxe avec la Gaule centrale et l'Auvergne, malgré l'obstacle que représentait le Limousin, pauvre et accidenté. Cette situation s'oppose à celle de Périgueux dont les courants d'échange se faisaient surtout avec les ateliers du sud <sup>36</sup>.

La fouille inachevée du site de Nontronneau laisse dans l'ombre ou l'incertitude un certain nombre de questions :

1º) Quelle était l'étendue de la villa (pars urbana, pars rustica, pars agraria) et quels étaient ses rapports avec les villae rurales repérées dans les communes avoisinantes (Nontron, Abjat, Augignac, Varaignes, Bussière-Badil, Etouars, Quinsac, etc...) ?

2°) La villa de Nontronneau peut-elle être assimilée à celle que possédait Ausone au nord de la Dordogne : le domaine de Lucianum, qu'il avait reçu en dot de son épouse Attusia Lucana Sabina ? (R. Etienne — « Bordeaux Antique ». 1961).

3º) Quelle place tenait la métallurgie du fer dans l'activité

artisanale de ce domaine agricole?

Les réponses à ces questions se trouveront peut-être dans l'extension de la fouille en cours des prochaines années.

#### Louis LE CAM.

avec le concours de : J. DOREAU, pour l'architecture 1, A. VERNHET, pour la céramique 2, D. NONY, pour les monnaies 3. Coordination : M. SCHWALLER, conservatrice à la Direction Régionale des Antiquités Historiques.

- 1. Architecte au C.N.R.S. B.A.A.S.O. Atelier de Bordeaux.
- Chargé de recherches au C.N.R.S. Conservateur du dépât de fouilles de La Graufesenque.
- Professeur d'Histoire Ancienne à La Sorbonne.

Les relevés sur le site, qui ont permis la mise au net du plan et l'étude des vestiges, ont été exécutés par les membres de l'atelier de Bordeaux du bureau du sud-ouest du Service d'Architecture antique du C.N.R.Ş.;
J. Doreau et C. Ney.

 La céramique commune a été étudiée par L. Le Cam d'après l'ouvrage de Jacques et Marie-Hélène Santrot : La céramique gallo-romaine d'Aquitaine.

La céramique sigillée du Musée du Périgord »: J.-L. Tilhard.
 Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord. CGIV, 1977 et CV, 1978.

## La levée du subside pontifical en 1327 dans le diocèse de Sarlat

Jean XXII, considérant l'ampleur que prenaient les complots italiens fomentés par les Visconti, puissants et influents seigneurs milanais, exposa ce danger dans un consistoire réuni pour la circonstance le 23 mars 1324. La papauté d'Avignon se sentit menacée au point d'édicter une croisade contre cette famille et leurs partisans qui furent déclarés hérétiques et rebelles à l'Eglise. Une indulgence plénière était accordée à qui prendrait les armes ou apporterait une aide financière. Ces premières dispositions s'avérant insuffisantes et l'état du trésor pontifical ne permettant pas de parer à une situation que venait d'aggraver Louis de Bavière, prétendant à la dignité impériale et excommunié lui aussi, le pape décida de solliciter directement chaque bénéficier ecclésiastique en envoyant un représentant de la chambre apostolique dans tous les diocèses du monde chrétien. Ces collecteurs du « subside destiné à réprimer les hérétiques et rebelles en Italie ». parcoururent, tout d'abord, la péninsule ibérique, puis, en juillet 1326, le pape annonça au clergé de France la venue des envoyés pontificaux chargés de lever cette aide financière. Jean XXII, ayant adopté le cadre géographique des provinces ecclésiastiques, nomma des collecteurs particuliers à chacune d'elles 1.

Pour la province de Bordeaux, dont dépendaient les évêchés de Périgueux et de Sarlat, trois collecteurs furent désignés, parmi lesquels Faydit Guiraudon, chanoine de Capdrot, puis archiprêtre de Sarlat. Comme il se trouva bientôt seul à poursuivre sa mission, il tint un registre détaillé de ses comptes de la levée du subside dans l'archevêché de Bordeaux, mentionnant, à l'occasion, d'intéressantes péripèties. Ce manuscrit, heureusement conservé, a été publié partiellement, à l'excep-

Voir Pierre GASNAULT. La perception dans le royaume de France du subside soilicité par Jean XXII, « contra haereticos et rebelles partium Italiae ». Ecole française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire, t. LXIX (1957).

tion, entre autres, des comptes concernant le diocèse de Sarlat, dont nous proposons l'édition en ces pages 2.

En préliminaire des opérations, qui débutèrent en septembre 1326, les collecteurs durent se procurer une liste des bénéficiers, indiquant la valeur de leurs rectorat, prieuré ou autres bénéfices. Pour cela, ils pouvaient, comme à Cahors 3, se faire copier le rôle de la décime. A Sarlat, il semble que l'on se servit de la pancarte, sur laquelle ces taxes étaient enregistrées, car, en comparant cet autre document, avec la présentation des comptes du subside, on retrouve une similitude géographique de la répartition des paroisses dans les archiprêtrés. D'ailleurs parmi ses auxiliaires, Faydit Guiraudon avait choisi comme receveur, pour le diocèse de Sarlat, Faydit « de Plano Monte », les Plamont étant une famille de notaires sarladais.

Parcourant la circonscription, le collecteur, ou l'un de ses auxiliaires, accompagné d'un notaire, convoquait les bénéficiers, généralement à l'archiprêtré. Devant ces assemblées il lisait et commentait les lettres pontificales, après cela, les dons ou les promesses à termes convenus étaient enregistrés. Le pape avait désiré que ce subside soit pleinement caritatif; y contribuait qui voulait, selon sa générosité. Il recommandait de ne rien demander aux églises pauvres.

Les commissaires pontificaux venaient à peine de commencer leurs tournées qu'ils se heurlèrent à l'interdiction royale. Le 18 août 1326, Charles le Bel avait informé ses sénéchaux qu'il avait appris la levée d'un subside par le Saint Père dans le royaume, sans qu'il en ait été averli, et qu'en raison des guerres qu'il devait soutenir, tous ses sujets étant dans l'obligation de lui porter aide et assistance, aussi bien les nobles que les personnes d'église, il interdisait à celles-ci de lever ni donner deniers ou autres choses promises et ordonnait de rendre ce qui avait déjà été versé 4.

On comprend la stupeur des collecteurs qui se trouvèrent désemparés. Faydit Guiraudon qui avait engagé des frais im-

<sup>2.</sup> Paris, Bibl. nat., ms. lat. 9934. 136 feuillets de papier. — Ph. TAMIZEY DE LARROOUE a publié dans Archives historiques du département de la Gironde, t. XIX (1879), p. 187, 246, les comptes des diocèses de Bordeaux Agen. Condom. Périgueux Saintes (incomplet) et Maillezais. — Nous donnons, en pièce justificative, la recette de l'évêché de Sarlat, extraite du ms. lat. 9934, f° 30 v° à 36, par Mou Anne-Marie Legras qui nous a almablement communiqué sa copie, ce dont nous la remercions vivement.

GASNAULT, p. 277. — André DELMAS. Poulllé du diocèse de Serlet, B.S.H.A.P. t. CX (1983), p. 13.
 Hist, gén. du Languedoc, t. X, col. 668.

portants et des collaborateurs, dût solliciter une aide des évêques 5. Ce fut, peut-être, pour lui permettre de patienter que le pape le nomma archiprêtre de Sarlat le 14 mars 1327. Enfin, des lettres royales annulant l'interdiction parvinrent en avril suivant.

Le produit du subside était rassemblé quelque part, en un lieu sûr, en attendant de le faire parvenir à Aviguon. Mais beaucoup, surtout les petits bénéficiers, n'avaient pu donner que de la menue monnaie en espèces féodales généralement périgourdines. Seuls les banquiers de la province acceptaient de convertir en monnaie tournois cette « parva moneta ». Nous voyons, dans le compte de Sarlat, que Guiraudon changea 587 livres et 18 sols périgourdins pour 470 livres, 6 sols et 5 deniers tournois. Soit une moins-value de 25 %.

D'autre part, pour faciliter le transport, il était indispensable de changer cet argent, trop lourd, pour de l'or moins encombrant et de préférence en florins, ce qui n'était pas toujours facile. Ainsi Faydit Guiraudon fit porter à Cahors une partie des fonds recueillis, espérant y trouver des pièces d'or; mais, personne n'ayant accepté de faire le change, il dut se résoudre à aller voir les changeurs de Toulouse. Pour transporter cette monnaic il acheta, sur place, dix-sept aunes de toile de lin et des cordes afin de confectionner des sacs et les fit attacher en six charges sur des bâts 6.

Il y avait là de quoi susciter de dangereuses convoitises, il était prudent de se faire escorter d'hommes d'armes. Malgré cela, un autre transport de Faydit Guiraudon fut intercepté près de Périgueux, on lui vola 4.084 livres, 18 sous et 6 deniers tournois. Mais les routes étaient encore moins sûres par temps de guerre. On voit Guiraudon aller solliciter des lettres de sauf-conduit auprès d'Alphonse d'Espagne, lieutenant du roi de France, qui assiégeait la place de Puyguilhem, au diocèse de Sarlat 7.

Si l'on compare les recettes des évêchés de la province de Bordeaux, il apparaît que le Périgord ne fut pas des plus géné-

7. Idem, fol. 131.

GASNAULT, p. 278. Il recut 172 livres tournois.
 Comptes de Faydit Guiraudon op. cit., fol. 134 et 136. La livre tournois, monnaie royale, valait 20 sous, le sou 12 deniers.

reux <sup>8</sup>. Cependant, on voit que tous les chapelains ou prieurs du Sarladais participèrent au subside, selon leurs moyens, car, si l'on excepte les annexes, toutes les paroisses figurent dans les recettes de ce compte.

Il faut aussi tenir compte de l'état de guerre qui, une fois de plus, désolait le pays pendant qu'on levait le subside. La situation s'était particulièrement aggravée en Bergeracois et aux confins de l'Agenais depuis l'affaire de Saint-Sardos, nouvelle bastide créée en paréage entre l'évêque de Sarlat et le roi de France. Les Anglais, au mépris des pactes, y avaient sauvagement passé la garnison par les armes et capturé le grandmaître des arbalétriers de France. Charles IV, excédé, rompit la paix, décidé de mettre la main sur la Guyenne. Dès le début de cette courte, mais victorieuse campagne (1326-27), le premier objectif fut de s'emparer de la place de Puyguilhem, important bastion anglais. Au cours du siège, qui se prolongea plus de deux mois, les Français durent « nettoyer » la région, ce qui nécessitait des sauf-conduits. C'est encore en ces circonstances que Guiraudon note qu'en raison des déprédations causées par les guerres de Gascogne et de Puyguilhem à certaines églises de l'archiprêtré de Vélines, au diocèse de Périgueux, leurs détenteurs donnèrent moins que ceux dont les églises se trouvaient « in terra pacis » 9.

D'autre parl, la faible participation des dignitaires du chapitre cathédral est, certes, en rapport avec la pauvreté de leur mense. Cette situation précaire, héritée de l'ancien chapitre abbatial, n'avait pas échappé au premier évêque : en 1321, Jean de Roquecorn unissait l'oratoire de Redon-Espic à l'office de prieur claustral ; les églises de Marquay, Valojoulx et Carsac à celui de cellérier; celles de Tursac et la Chapelle-Aubareil à l'office de camérier ; celle de Caudon à l'office de chantre 10. Mais, ce n'était là qu'expectatives, depuis cinq ans à peine, presque tous les anciens titulaires jouissaient encore

8.	Les recettes par diocès	se furent les suivantes	::		
	Bordeaux	1.693 fl.	751 I.	1 S.	10 d. t.
	Agen	532 fl.	1.278 L	4 3.	10 d. t.
	Condom	1.000 fl.	231 1	6 s.	12 2000
	Périgueux	11000	943 1.	9 s.	7 d. t.
	Sarlat	290 fl.	470	6 s.	5 d. t.
	Angoulême	740 fl.	751 1.	12 s.	
	Saintes	2,252 fl.	1.770 1.	16 5	
	Lucon		1.559 1.		6 d. t.
	Maillezals	600 fl.	B01 1.	12 s.	
	Poitiers	820 fl.	4.538 1.	7 8.	6 d, t,
9.	P. CHAPLAIS, The war	of St-Sardos, Londres	, 1959. —	Comptes	de Guiraudon
	op. cit., fol. 27 Sain				ronne).
10.	J. MAUBOURGUET, Inves			Mary Lance	S. S. S. C. L.

des revenus. Seuls le camérier paie en plus pour Tursac et le cellérier pour Valojoulx. L'aumônier verse aussi pour lui et le prieuré de Puyguilhem, qui a été attribué à son office en 1325 par l'évêque Bertrand Bérenger; mais il est alors en ruines.

Par contre, le prieur et le chapitre de Saint-Avit donnent 40 florins d'or ! C'est que, dans les premières années de son pontificat, Jean XXII n'y accorda pas moins d'une vingtaine de canonicats avec prébendes ou grâces expectatives, ct, en 1323, il avait nommé prieur Guillaume Frésapin, un très proche parent. L'abbé de Terrasson se distingue par un versement de 50 florins. N'est-il pas, lui aussi, apparenté au pape, par les Ferrières ? <sup>11</sup>.

On doit encore considérer que le collecteur ne compte pas, dans son total, les mille florins d'or promis par l'évêque car, écrit-îl, il ignore s'il a satisfait à sa promesse. Ce second évêque de Sarlat, Bertrand Bérenger, nommé par Jean XXII le 28 novembre 1324, résida constamment à la cour pontificale où il mourut au début de 1330, tandis que son diocèse étaît administré par un de ses parents, autre Bertrand Bérenger. Nous savons que ce prélat fut un des premiers à participer au subside : le 26 avril 1326, il versait à la chambre apostolique 200 florins d'or sur ce qu'il avait promis « pour la lutte contre les hérétiques de Milan ». Deux ans plus tard, il donnait 400 autres florins pour la même cause 12. L'absence de l'évêque est d'ailleurs confirmée par le curé du Mont-Dome qui promettait le dit subside « à la condition qu'il plaise à son seigneur, qui séjourne à la curie » 13.

Les engagements du prieur de Saint-Cyprien ne sont pas, non plus, décomptés, bien que Faydit de Plamont, receveur du subside dans le diocèse, ait enregistré ses promesses pour 200 florins d'or et 300 livres périgourdines, payables au 5 mai 1328, et autres 90 florins plus 265 livres, 6 sols, 6 deniers de Périgord, au 12 avril 1330 <sup>14</sup>.

On sait que Jean XXII s'entoura délibérément de compatriotes. La famille Guiraudon était quercynoise, originaire de Saint-Aubin (-de-Nabirat), alors au diocèse de Cahors, où elle

E. ALBE, Autour de Jean XXII, art. Fresapa et Ferrières, p. 26.
 Arch. Vatican, Col'ectorie, 145. f<sup>22</sup> 50 v<sup>6</sup> et 66.
 Voir pièce justificative — En 1980 l'obbé de College

Arch, Vatican, Gorectorie, 145. 1° 50 vº et 66.
 Voir pièce justificative — En 1280, l'abbé de Sarlat avait cédé le Mont-Dome à Philippe le Hardi, mais il conservait au monastère ses droits sur l'église et sa vasselité sur Dome - Vieille.
 Voir pièce justificative, p. 1.

demeurait au repaire de Laval, fief relevant des de Jean, seigneurs de Salviac et apparentés à Jacques Duèse qui éleva Gaucelin de Jean au cardinalat. Les Guiraudon étaient alliés aux Ilier de Concorès, autres familiers de Jean XXII, et aux Félenon (origine phonique de Fénelon), famille qui s'unira aux

Salignac 15.

Faydit, tont d'abord titulaire de la cure de Saint-Aubin, sera bientôt un des hommes de confiance du pape qui fera de ce compatriote dévoué un important fonctionnaire des finances pontificales. Il remplira de nombreuses missions pour la chambre apostolique: en 1317, il est chargé, avec Raymond de Genebrède, autre religieux sarladais, de faire payer les procurations de l'archevêché de Bourges 16. Ces fonctions valent bien une prébende qui lui est accordée en 1318, dans la collégiale de Capdrot, nouvellement fondée. Il n'y séjournera d'ailleurs pas. Au mois de novembre suivant, il est envoyé dans les provinces ecclésiastiques du sud-est, dont il va parcourir les diocèses, de Besancon à Embrun, chargé de recueillir la décime concédée à Clément V, puis, comme collecteur des annates 17. Pour le rapprocher des services, le pape le nomine chanoine de Carpentras. Le 4 août 1320 il partait rejoindre son poste de trésorier pontifical auprès de l'évêque d'Orvieto. Il se trouve encore en Toscane, comptable des « deniers de saint Pierre » 18, lorsqu'il est rappelé en 1326, en qualité de nonce collecteur du subside contre les hérétiques et rebelles italiens. Il exercera ses fonctions dans la province de Bordeaux jusqu'en juillet 1330, percevant les annates et les vacants. Mais la chambre apostolique, n'étant pas d'accord avec sa gestion financière, ordonna une enquête et, malgré ses protestations de bonne foi, fit saisir les fruits du prieuré d'Echourgnac, autre bénéfice périgourdin de Faydit Guiraudon qui reconnut être redevable de 5.270 florins et 9 sous, qu'il s'engageait à payer avec des délais. Durant tout le pontificat de Benoît XII, ses revenus furent percus par la chambre 19. En 1350, il se retirait chez les Frères mineurs.

17. MOLLAT, La collation des bénéfices ecclésiastiques..., nº 7.370. — Les annates étalent les taxes payées par les nouveaux titulaires d'un bénéfice. Elles corres-

pondaient aux revenus de la première année. ALBE, Deniers de Saint Pierre = offrandes faites au pape.

19. SAMARAN et MOLLAT, La fiscalité pontificale, p. 140.

<sup>15.</sup> B. TAILLEFER. B.S. Etudes du Lat. (1898), p. 5. - ALBE, Maison d'Hébrard,

idem. (1905), p. 217.

ALBE, Autour de Jean XXII, 1º part., p. 93 et 94. — Le droit de procuration était la continuité de l'ancien droit de gîte, en vertu duquel un supérieur ecclésiastique devait être hébergé et nourri avec sa suite, au cours de ses visites de l'acceptant de l'acceptant de la la la cours de ses visites de la cours de la la cours de la la cours de la la cours de la course de la cours de la cours de la course de la pastorales. Ce droit avait été transformé en une taxe.

Ces comptes du subside de 1327, établis par les mêmes fonctionnaires pontificaux, simultanément sur l'ensemble d'une région ecclésiastique, nous donnent des éléments administratifs d'un grand intérêt : les premiers connus, dix ans après la création de l'évêché de Sarlat. On y trouve en particulier : 1° la délimitation exacte des diocèses d'Agen et de Sarlat, situation longtemps litigieuse et imprécise; 2° la réorganisation territoriale des archiprêtrés dans les deux diocèses périgourdins, après le démembrement de 1317; 3° la valeur approximative des bénéfices au XIV<sup>s</sup> siècle, sachant que l'assiette du subside était en réalité basée sur celle de la décime pour laquelle le bénéficier payait la dixième partie de ses revenus, c'est-à-dire sur la portion des fruits restant sa propriété; enfin, le cours et la valeur de la monnaie de Périgord.

André DELMAS.

# Diocèse de Sarlat Compte du subside de 1327

Bibliothèque nationale, ms. latin 9934, fol. 30 v°-36 SEQUITUR CIVITAS ET DIOCESIS SARLATENSIS 20

Et in primis dominus episcopus Sarlatensis promisit mille florenos auri. Cui satisfecit Ignoro.

#### Saint-Cyprien

Item Ar. Hugonis, clericus, procurator domini prioris Sancti Cipriani, Sarlatensis diocesis, promisit 200 flor, auri die XXVIIa mensis augusti, anno Domini millesimo CCC° XXVIII°, quos una cum aliis parvis monetis a Faydito de Plano Monte, receptore in dictis civitate et diocesi deputato, recepi Sarlati die Va mensis maii, anno Domini M° CCC° XXVIII°, videlicet 200 flor, et 300 lb, petrag, et die XIIa mensis aprilis anno Domini millesimo CCC° XXXX°, 90 flor, et 265 lb, 8 s. 6d. petrag.

Pour les identifications, se reporter à notre article sur le pouillé du diocèse de Sarlat, B.S.H.A.P., t. CX (1983), p. 13.

### I. ARCHIPRESBITERATUS SARLATENSIS

	on flow our	
Prior Sancti Cipriani dedit	50 lb natros	
Abbas Canati Amandi	30 In. beting.	
Abban Terrassonensis	DO HOLL AGIL.	
Garbertus Girauddois pro archipresbitero Sarlatensi	o in berraa.	
Prior Sancti Quintini	6 lb. petrag.	Ene notrag
Prior de Tanario		50s. petrag.
Helyas de Labranda presbiter pro capella de Casnaco		60s. petrag.
Capellanus Beate Marie de Sarlato		12s. 6d, petrag.
Capellanus de Bezenaco		12s. 6d. petrag.
Capellanus de Campanhaco		10s. petrag.
Capellanus de Carsaco		40s. petrag.
Capellanus de Carsaco		25s. petrag.
Capellanus de Sirolio		50s. petrag.
Capellanus de Nadalhaco		100s. petrag.
Capellanus de Marchalhs		40s. petrag.
Capellanus de Gresis		20s, petrag.
Capellanus de Paseyaco	4 lb. petrag.	
Capellanus de Cavanhaco		20s. petrag.
Capellanus de Payzaco		50s, petrag.
Capellanus Sancte Natalene		10s, petrag.
Capellanus Sancti Quintini		50s. petrag.
Canellanus de Bronaco		40s. petrag.
Canellanus de Terrassonio		20s. petrag.
Capellanus de Castello		Low Farres:
Dominus Bernardus de Podlo		50s. petrag.
Stalhac canonicus Sancti Amandi		50s. petrag.
Capellanus de Archinaco		
Capellanus de Guayaco		50s. petrag.
Capellanus de Lacassenha		40s, petrag.
Capellanus de Lacassenna		60s. petrag.
Capellanus de Vitraco		10s. petrag,
Capellanus de Lordonaco		25s, petrag.
Capellanus Sancti Amandi		60s, petrag.
Capellanus de Proysans		10s. petrag.
Canellanus de Rupe Sancti Christophori		20s. petrag.
Vicarius ecclesie de las		10s. petrag.
Canellanus de Marsilhaco		25s. petrag.
Canellanus de Merallo		20s. petrag.
Capellanus Sancti Vincentii		40s, petrag.
Canellanus de Baynaco		100s. petrag.
Canellanus Sancti Genesii pro indiviso		10s, petrag.
Canalianus de Vezaco	1.00	tos. petrag.
Vicarius Capelle de Albareu'hs	4 lb. petrag.	32s. 6d. petrag.
Canallanus de Valogio		10s. petrag.
Capellanus Rupis de Gayaco		
Capellanus de Taneriis		12s. 6d. petrag.
Capellanus Sancti Vincentil prope Beynacum		20 s. petrag,
Capellanus da Albana		20 s. petrag.
Capellanus de Alhaco		30s. petrag.
Capellanus de Ausbas		31 s. petrag.
Prior claustralis		50s. petrag.
Camerarius pro se		66s, petrag.
Capellanus de Tursaco		41s. petrag.
Sacrista		44-1 6-11-D

Infirmarius	20s. petrag.
Terrarius	20s. petrag.
Operarius	20s. petrag.
Hostelarius	21 s, petrag.
Celerarius	30s. petrag.
Item pro ecclesia de Valogales	50 s. petrag.
Elemosinarius pro se et prioratu de Podio Guillelmi 21	21s. petrag.
Ille qui tenet molendina de Stangnis	10s. petrag.
Ille qui tenet molendina de Turre et de Mirabello	20s, petrag,
Summa	12s. petrag.
II. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS DE AUDRICO	
Capellanus de Campania	40s. petrag.
Capellanus Sancti Eumachii	40s. petrag.
Capellanus de Mosencs	40s. petrag.
Capellanus d'Alcos	40s. petrag.
Arch'presbiter de Audrico sive de Albugia	40s. petrag.
Capellanus de Lusaco	10s, petrag
Prior de Tayaco	50s, petran
Capellanus de Tayaco	12s. 6d, petrag.
Summa	6d. petrag.
III. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS	
DE PALEYRACO SIVE DE BELLOVIDERE	
D. V. J. Belainess	500
Dominus archipresbiter de Paleyraco	50s, petrag.
Capellanus de Alaco	40s, petrag.
Capellanus de Salis	20s. petrag.
Capellanus de Grivas	40s. petrag.
Capellanus de Orliaco	60s, petrag.
Capellanus de Urvalco	40s, petrag.
Capellanus de Carvis	50s. petrag.
Capellanus de Barbegeriis ,	50s petrag.
Capellanus de Cabans et de Bigaroca	40s, petrag.
Capellanus de Feraco	40s, petrag.
Prior de Feraco	12s, petrag.
Capellanus Sancti Laurentii 4 lb. petrag.	!2s. petrag.
Prior de Syuraco	22
Capellanus de Syuraco	50s, petrag.
Capellanus de Monteplacenti .	10s, petrag.
Capellanus de Sagelaco	40s, petrag.
Capellanus Sancti Pardulphi	40s, petrag.
Capellanus de Larsaco	40s. petrag.
Capellanus de Viternis	10s, petrag.
Capellanus de Cledohes	20s, petrag.
Capellanus de Marnyac	10s. petrag.
Capellanus Sancti Germani	10s. petrag.
Capellanus Sancte Fidis	12s. 6d. petrag
21. Archiprâtré de Flaugeac.	20s. petrag.
en mempratio na riangada.	

Capellanus de Doychaco	50s. petrag.
Prior de Bellovidere	50s. petrag.
Capellanus de Bellovidere	25s, petrag.

### IV. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS DE BONHAGENES

Dominus archipresbiter de Bonhagenes		100s. petrag.
Capellanus de Columbiers	6 lb. petrag.	
Capellanus Sancti Caprasii		50s. petrag.
Capellanus Sancti Pardulphi		40s. petrag.
Capellanus de Buxia		60s. petrag.
Capel'anus de Fauzilhas	4 lb. petrag.	
Capellanus de Castelhones		110s. petrag.
Capellanus Sancti Leonis		70s. petrag.
Capellanus de Bornio		40s. petrag.
Capellanus de Pojolis		-10s. petrag.
Capellanus de Cona		40s. petrag.
Capellanus de Compna		90s. petrag.
Cape anus beate Marie Magdalene de Bregerils		100s. petrag.
Pr or Sancti Pastoris .		
Capellanus de Aguassas		50s. petrag.
Capellanus Sancti Gregorii		60s, petrag.
Capellanus de Montealto		50s. petrag.
Capellanus de Carvaco		40s. petrag.
Capellanus de Ribanhaco		ios, petrag.
Prior de Ribanhaco		60s, petrag.
Capellanus Sancte Lucie		15s, petrag.
Capellanus Sancti Ciprianeti		10s. petrag.
Capellanus de Aprenvilla	4 lb. petrag.	
Capellanus de Montibus	- 10 M - 12 M	65s. petrag.
Capellanus de Trahenfores		10s, petrag.
Capellanus de Ferranssaco		100s. petrag.
Capeilanus Sancti Desiderii		40s. petrag.
Capellanus de Monte Baza'hano	6 lb. petrag.	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Capellanus Sancti Amancii	a let herred.	20s, petrag.
Capellanus de Faurs		60s. petrag.
Capel'shus Sancti Quintini .		70s. petrag.
Capellanus Sancti Aniani		60s. petrag.
Capellanus de Verdom		12s. 6d. petrag.
Cape'lanus de Lencal		12s. 6d. petrag.
Capellanus de Naressas .		80s. petrag.
Capellanus de Ponte Romio		50s. petrag.
Capellanus de Mont Sagel		40s. petrag.
Capellanus de Monte Marvesio		10s. petrag.
Capellanus de Bardone		40s. petrag.
Capellanus Rupispine		70s, petrag.
Capellanus de Mandacone	4 b petrag.	rus, petrag.
Capellanus Sancti Saturnini	4 or penag.	After metros
Saparanas Galletti Saturnini		40s. petrag.
Comment	n. 11	47.14.14

### V. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS DE FLAUJACO

Prior de Sadilhaco 15 lb. pet	
Capellanus de Rolhas	30s, petrag.
Capellanus Sancti Nazarii	40s petroa
Capellanus Sancti Macaril 4 lb. pet	rag.
Capellanus de Hanhaco ,	20s. petrag.
Capellanus de Fonte Roca	(US, Detrac
Capellanus de Aymeto	20S. Detrog
Capellanus de Roqueta	70S, Detrac
Capel'anus de Tenaco	4US DOLL
Capellanus de Moscala	12s. 6d. petrag.
Capellanus de Monasterio	
Capellanus de Podío Guillelmi	IUS DOL
Capellanus de Linemvilha	
Capellanus Sancti Juliani	
Capellanus de Lastiniaco	40s, petrag.
Capellanus Sancti Suplicii	
Capellanus Sancti Johannis de Gardona 4 lb. petra	g.
Capel'anus Sancte Innocentie	
Capellanus Sancti Albani	60s. petrag.
Capellanus de Rasaco	
Capellanus de Salsinhaco	
Capellanus Sancti Aviti	
Capel'anus Sancti Nazari	
Capellanus de Gajaco	10s. petrag.
Capellanus de Cuniojas	703. Dot.
Capellanus Sancti Saturnini	ius nat
Capellanus de Pertus	TOS DOL
Capellanus de Quoguleto	
Capellanus de Ponport	oos Detu-
Capellanus de Sancto Maximo	
Capellanus Sancti Laurentli	'Vo. Dotro-
Capellanus de Villaguardo, archipresbiteratus de Flaujaco	203. Hates
Capellanus de Sadilhaco	40s. petrag.
Capellanus de Ca	i2s ed ag.
Cape'lanus de Rasaco prope Pinolium	12s. 6d. petrag
Capellanus de Montolhs	
Capellanus de Rofinhaco	20s. Petrag.
Queens and the second	60s. petrag.
Summa	S. petrag
	3

### VI. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS DE CAPDROTO

Capellanus Sancti Cac'ani Capell'anus de Calesio Capellanus Sancti Martini de Droto Capellanus de Mazerolis Capellanus d'Alhs Capellanus de Cossaco Capellanus de Alanís Capellanus de Bello Monte Capellanus de Rampione	40s. petrag. 20s. petrag. 40s. petrag. 40s. petrag. 25s. petrag. 40s. petrag. 30s. petrag. 40s. petrag.
---	---

Capellanus de Lavalada		25s. petrag.
Capellanus de Pratis		25s. petrag.
Cape lanus de Nogalhs		25s. petrag.
Capellanus Sancti Saturnini prope Bironium		30s. petrag.
Prior de Ripis		60s, petrag.
Capellanus de Ripis		12s, 6d. petrag.
Capellanus Sancte Crucis		50s. petrag.
Capel'anus Sancte Sabine	6 lb. petrag.	
Capellanus Sancti Aviti de Riperia		40s. petrag.
Capellanus de Mazers		25s. petrag.
Cape lanus de Clotis		25s. petrag.
Capellanus Sancti Elegii		60s. petrag.
Capel'anus Sancti Saturnini de Heremo		
Capellanus de Mazeles		
Capellanus Sancti Germani	- Markinga	ios, petrag.
Capellanus de Monsaco		25s. petrag.
Cape lanus Sancti Romani		12s. 6d. petrag.
Capellanus de Bessa		40s, petrag.
Prior de Coza	4 lb. petrag.	
Cape lanus de Coza		ios, petrag.
Capellanus de Fonte Galano		20s. petrag.
Capellanus Sancti Sipriani de Droto		20s, petrag.
Capelianus de Porello Cocto		20s. petrag.
Capellahus de Villa Francha	7 lb. petrag.	Section of the sectio
Capellanus de Labatoria .	r ib. petrag.	10s. petrag.
Capellanus Montis Ferrandi		50s, petrag.
Capel'anus de Bruniquello		25s. petrag.
Capellanus de Ulmis		10s. petrag.
Capellanus de Parisius		50s. petrag.
Capellanus Sancti Mercorii		10s. petrag.
Capellanus de Salis		25s, petrag.
Capel anus de Aquis Sparsis		12s. 6d. petrag.
Capellanus de Pontos	4 lb. petrag.	izo. od. petrag.
Capellanus de Molers	4 ib. petragi	60s, petrag.
Cape'lanus Sancti Frontonis prope Lindiam		50s. petrag.
Capellanus de Salvitats prope Caduum, archipresbiteratus		Jos. petrag.
de Codrete		15s. petrag.
de Cadroto		10s. petrag.
Capellanus Sancti Gregorii		60s, petrag.
Capellanus de Villa Francha	20 lb patrna	ous, petrag.
Archipresbiter et capitulum de Capdroto	ne fl avei	
Prior et capitulum Sancti Aviti Senioris	25 N. HUFT.	
Item prior Sancti Aviti Senioris ultra summam quam	J = 4120 2001	
capitulum Sanci Aviti promisit	15 flor. auri.	

..... 40 fl. 119 lb. 9 s. petrag.

### VII. SEQUITUR ARCHIPRESBITERATUS DE DAGLONIO

Philippus de Chabans, presbyter, pro capellano Montis Dome, promisit dicto subsidio sub conditione si placet domino suo qui moratur in curia Capellanus de Caudom Capellanus ecclesie de Champanhaco Capellanus Sancti Martialis Capellanus de Gaulejaco Capellanus de Gaumier	6 lb. petrag. 4 lb. petrag. 4 lb. petrag.	40s. petrag. 50s. petrag. 60s. petrag.
Capellanus Sancti Ponponii		12s. petrag.
Summa	37 lb. 12 s. pe	trag.
Summa summarum florenorum dicte diocesis Sarlatensis 2	90 flor, auri.	
Summa summarum parve monete	87 (b. 18s. petr	ag.
Et, facta deductione de petragorisensibus ad turonenses parvos, valent	70 lb. 6s. 5d. tu	ır.

La lecture récente de deux gravures de la grotte de La Grèze ajoute une figuration de mégacéros et une de mammouth d'un graphisme original à cette grotte déjà célèbre par une figure de bison de style ancien.

## Deux nouvelles gravures pariétales dans la grotte de la Grèze (Marquay)

La cavité :

La grotte de La Grèze s'ouvre en rive droite de la Grande Beune, à l'altitude absolue de 120 m, dans un banc de calcaires confaciens sans pendage significatif surmontés de sables et argiles cénozoïques. La construction des calcaires est identifiable à une mer peu profonde dont le rivage se situait alors à une vingtaine de kilomètres vers l'est (au niveau de Sarlat). La dynamique sédimentaire correspond au passage progressif, an début de l'épisode, d'un fond de golfe à eaux calmes, tempérées à chaudes, laissant place en fin de séquence, à une mer épicontinentale recevant, du continent mitoyen, des apports détritiques de plus en plus abondants et grossiers. Pour la même raison, il y a un gradient d'océanité décroissant d'ouest en est.

Aux deux titres puisqu'elle correspond aux strales supéricures de la série d'une part et qu'elle s'ouvre dans une zone orientale de la formation d'autre part, la grotte de La Grèze transcrit expressément cette dynamique. A l'inverse des falaises des Eyzies (et des grottes qui les pénètrent) remarquables d'homogénéité, La Grèze correspond fortuitement, mais exactement, à la limite des deux régimes sédimentaires. La base des parois est creusée dans des calcaires microcristallins bioclastiques assez durs, rîches en fer. En revanche, la voûte est creusée en coupole régulière au détriment de calcaires beaucoup plus détritiques (20 % de quartz et muscovite), pulvérulents par place, de couleur jaune orangé. La circulation de

l'air l'érode, émoussant tous reliefs, de telle sorte que les accidents présents résultent plus d'une recristallisation carbonatée que d'inégalités de résistance mécanique. La surface est exceptionnellement mousse et fragile. La partie basse des parois montre de forts reliefs soulignés d'une croûte ferrugineuse brun-rouge sombre rugueuse qui, par place, se délite montrant alors, sous-jacents, des calcaires jaunes. Puisqu'elle est systématique, cette superposition est révélatrice des modalités de formation par dissolutions/cristallisations sélectives aboutissant à la ségrégation marquée du fer. La localisation des traits gravés, à son tour, indique l'ancienneté du phénomène

La section de la cavité est une autre transcription de la dualité géologique évoquée. Toujours étroite, la relation entre le phénomène karstique et l'intervention artistique humaine est rarement aussi patente que dans cette petite cavité. C'est

pourquoi nous l'avons soulignée.

Pour tempérer l'originalité suggérée, remarquons l'analogie morphologique avec la grotte Richard, aux Eyzies. Dans les deux cas, c'est par l'évolution cryoclastique banale d'un abri-sous-roche que la « bulle » karstique s'est ouverte a l'extérieur du massif carbonaté. A tout le moins qu'elle devint pénétrable par l'homme. Ce processus de morphogénèse, peu fréquent, devait, lui aussi, être souligné.

Le mégaceros :

Il y a trente ans, le D<sup>r</sup> A. Ampoulange, accompagné de R. C. Pintaud et de R. Loquet, visite le 21 juillet 1951 la grotte de La Grèze. Il connaît bien cette cavité : jeune garçon en 1904, aidant son père, également médecin, lors d'une fouille sommaire, il a découvert le célèbre bison gravé enfoui sous les sédiments. Le soleil en cette fin d'après-midi d'été éclairait favorablement la paroi est et il décela le dessin d'un animal parmi de fins traits gravés presque au niveau du sol. Il en fournira un relevé et une description (Ampoulange, 1955).

C'est, pour lui, un bouquetin au galop ou bondissant (0,23 m sur 0,23 m) « atterrissant sur l'avant-train, l'arrière-train encore haut, les pattes de derrière ne touchant pas encore le sol ». Quelques détails sont mentionnés : cornes vues de trois quarts ; ensellure très accentuée; absence de sabots; traits parasites en avant de la tête. Contrairement à ceux des autres figures, les traits gravés sont ici très légèrement incisés et rappellent, selon A. Ampoulange, ceux des Combarelles : « à notre humble avis, leur facture est Magdalénienne. Cette gravure, comme celle du Bison de 1904, était certainement recouverte par la

couche archéologique avant que mon père et moi-même ne fassions la fouille à cette époque ».

Cette découverte a été reprise par A. Leroi-Gourhan qui signale sans grande conviction « un groupe de traits dans lesquels il est peut-être possible de distinguer un bouquetin », tout en rappelant que l'on ne peut aujourd'hui conclure sur le résultat des fouilles : « c'est entre le gravettien et le solutréen que les opinions sont partagées » (Leroi-Gourhan, 1965, p. 247).

L'étude technologique de cette figure (B. et G. D., 20 novembre 1983) montre que la lecture de A. Ampoulange doit être révisée : elle négligeait les traits très ténus de toute la moitié gauche de ce petit panneau.

Le support est oblique, regardant vers l'axe de la salle, et un peu vers le sol et le fond, à 5 m du mur maçonné, en face du bison gravé, au ras du sol. Les traits à section angulaire sont très fins (environ 1 mm de largeur et de profondeur) surtout dans la partie gauche. Ils s'inscrivent dans un rectangle de 0,66 m de large et de 0,40 m de haut.

L'animal représenté regarde vers la droite (vers l'entrée). C'est très certainement un mégacéros (Megaceros giganteus ou Cerf des tourbières ou d'Irlande). Ce très grand cervidé (presque de la taille d'un cheval) a aujourd'hui disparu. Il est bien identifiable ici par son corps allongé et massif, son muscau fin (contrairement à celui busqué de l'élan), la convexité du poitrail et surtout par son garrot très proéminent lui donnant un profil bossu caractéristique (les premières épineuses dorsales de ces animaux sont aussi hautes que celles des chameaux). Seul le segment proximal des membres est figuré. Les bois, normalement immenses (3 à 4 m d'envergure), à perche cylindrique, andouiller basilaire pointu, large empaumure de plus en plus dentelée en longues digitations, sont ici absents ou réduits à un court moignon (ces mégacéros ont été autrefois considérés comme des daims géants).

Des restes de mégacèros ont été mis au jour dans quelques sites du sud-ouest de la France et du nord de l'Espagne : Montmorillon (Vienne), La Chaise-de-Vouthon (Charente), Vidon, Le Morin et Pair-non-Pair (Gironde), Font de Gaume, Le Roc de la Belle (Dordogne), Jaurens (Corrèze), Sos (Lot-et-Garonne), L'Infernet, Aurignac, Tarté, Bruguières (Haute-Garonne), Le Roc Traoucat, Miquet (Ariège), Isturitz (Pyrénées-Atlantiques), Lezetxiki (Guipuzcoa) et Oetro Grate (Santander) (Méroc 1976, p. 23-27 et renseignements de M. Lorblanchet), Fréquent surtout

jusqu'à la fin du Moustérien, ce cervidé s'est raréfié semble-t-il au Paléolithique supérieur. Ses représentations pariétales sont exceptionnelles : 4 à Cougnac, 4 à Roucadour et 1 au Pech Merle (Lot), 1 à Gargas (Haute-Garonne), 1 à Pair-non-Pair (Gironde). Il manque dans l'art mobilier. Aucune figuration convainquante n'était connue jusqu'à ce jour en Périgord.

Le mégacéros de La Grèze ressemble tout particulièrement à ceux de Roucadour du fait de l'hypertrophie relative du tronc et de l'arrière-train. Comme il est fréquent chez ses congénères gravés ou peints (8 cas sur 11), les bois ne sont pas figurés. Cette absence plaide en faveur de représentations explicites soit de femelles, soit de mâles n'ayant pas encore « refait leur tête »

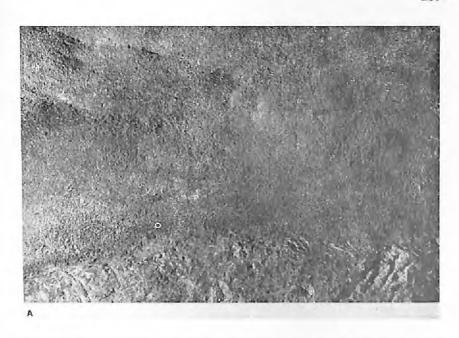
## Le mammouth.

Dès 1904 (Capitan, Breuil et Ampoulange) des traits graves étaient repérés et relevés (ibid., fig. 81) et rapportés à un « train postérieur de grand animal ». Détermination pratiquement reprise lors des études ultérieures (Breuil, 1952, Ampoulange et Pintaud, 1955, Roussot, 1965 et A. Leroi-Gourhan, 1965)

Une quarantaine de centimètres à droite du bison classique, sur une portion de voûte également surplombante (50°), mais faisant face à l'entrée et à même hauteur au-dessus du sol actuel (moins d'un mètre) se treuve une plage gravér L'ensemble des traits s'inscrit dans un carré de 0,47 m de côte.

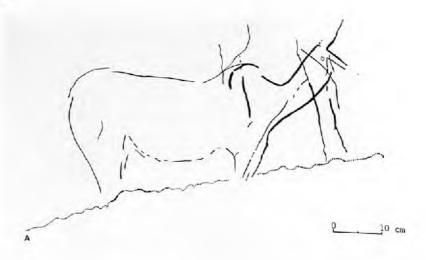
Un mammouth en profil gauche est lisible (J.M.B., fév. 1984), si on raccorde le trait le plus à droite avec une incision plus discrète mais exactement dans le même galbe. L'intervalle actuel entre les deux segments correspond à une desquamation de la paroi. Poursuivant vers la gauche et à l'aplomb du bora antérieur de la patte avant, on voit l'inversion du trait qui localise la limite classique entre le dos et la bosse de la tête Au-delà de cette dernière, le trait est infléchi verticalement, sans angulation nette identifiable au bourrelèt sus-orbitaire. Plus bas, deux traits d'abord parallèles puis distalement croisés figurent les défenses. Rappelons la difficulté graphique qu'il y a à insèrer dans un plan la représentation de réalités hélicondales.

Les attributs graphiques classiques des figurations paléolithiques de mammouths sont présents. Le particularisme principal vient de l'allongement des pattes dont la longueur est ici sensiblement double de l'usuelle. Mais guère plus que ce que montrent les figures récemment découvertes à la grotte de Jovelle (Carcauzon, 1984). Par le tracé de la ligne de ventre





Pl 1 : Les deux nouvelles figures. A : le Cerf mégacéros. B : le Mammouth.





Pl 2. =
Relevés synthétiques des deux figures. A : le Cerf mégacéros. Les traits les plus accusés de la partie droite avaient été lus comme un bouquetin bondissant. Les traits verticaux de la même zône sont peut-être des griffades enimales.
B : Le Mammouth. On notera la forme originale du tracé en arc de la ligne ventrale et la longueur démesurée des pattes. L'œil n'est pas visible. La grotte montre, en diverses zônes, des traits incisés convergents comme ceux qui sont visibles à la droite du Mammouth. droite du Mammouth.

(normalement masquée par la toison) l'analogie graphique entre les figures de Jovelle et celle de La Grèze est totale. Peu surprenante puisque les deux sites ne sont distants que de quelque 80 km. Mais elle incite à admettre une égale proximité chronologique entre les deux ornementations. Par là, l'importance de cette figure est grande.

## Conclusions.

Elargissant notablement l'ornementation et le bestiaire figuré de cette toute petite grotte, ces deux figures sont exceptionnelles, l'une par l'espèce représentée, l'autre par sa convention graphique. Elles s'ajoutent sans difficulté au bison classique de la même cavité habituellement rapportée à une époque assez ancienne de l'art pariétal. Elles montrent des analogies marquées avec des œuvres antérieures au Magdalénien.

Jean - Marc BOUVIER 1. Brigitte et Gilles DELLUC 2.

#### BIBLIOGRAPHIE

AMPOULANGE (A.) et PINTAUD (R.C.) 1955. — Une nouvelle gravure de la grotte de La Grèze (Dordogne). Bull, Soc. préhist. fr. 52 : 249-251, 1 fig. BREUIL (H.). — 1952. Quatre cents siècles d'art pariétal, Centre d'Et, et Documentation préhis., Montignac, 419 p., 530 fig. 1 pl. h.-t.

CAPITAN (L.), BREUIL (H.) et AMPOULANGE (M.). — 1904. Une nouvelle grotte préhistorique à parois gravées. Rev. de l'Ec. d'Anthrop. 10 : 320-325, 3

fig.

CARCAUZON (Chr.). — 1984. La grotte préhistorique de Jovelle (commune de La Tour Blanche). B.S.H.A.P. 111 : 15-28, 6 pl.

LEROI-GOURHAN (A.). — 1965 (1" éd.) Préhistoire de l'Art occidental, Mazenod (l'Art et les grandes civilisations). Paris, 482 p., 739 ph., 804 fig.

MEROC (L.). — 1976 (s.d.). La faune et la chasse au cours des temps préhistoriques dans la France méridionale. Inst. nat. Rech. et Doc. pédag. C.D.D.P. Foix, 115 p., ill.

ROUSSOT (A.). — 1965. Les découvertes d'art pariétal en Périgord in ; Centenaire de la Préhistoire en Périgord (1864-1964), B.S.H.A.P., Suppl. t. 91 :

99-125.

Institut du Quaternaire, Université de Bordeaux 1 (L.A. 133).
 Muséum national d'Histoire naturelle de Paris (L.A. 184) et Musée national de Préhistoire aux Eyzies,

# Antoine BOUCHIER. second évêque constitutionnel de la Dordogne (1741-1801)

On connaît le nom des deux évêques constitutionnels de la Dordogne qui succédèrent à Mgr Emmanuel-Louis Grossoles de Flamarens, après son départ pour l'exil : Pierre Pontard et Antoine Bouchier. Si l'existence mouvementée du premier a été maintes fois racontée, celle du second est moins connue. Il m'a donc semblé intéressant de retracer la vie de cet homme qui fut sacré évêque de la Dordogne quelques mois à

peine avant sa mort.

Antoine Bouchier est né à Périgueux le 5 juillet 1741 de Pierre Bouchier, bourgeois et marchand de cottes, et de Marguerite Robert. Ses parents habitaient à l'angle de la place de la Clautre et de la rue Taillefer. Deux frères, Léonard (né le 30 avril 1738) et Jean-Léonard (né le 16 avril 1747), ainsi que trois sœurs, Marguerite (néc le 16 juin 1740), Marie-Thérèse (née le 13 octobre 1742) et Jeanne (née le 28 juin 1745) complétaient la famille 1. L'un de ses oncles, Léonard, était lui aussi bourgeois et marchand et un autre, prêtre, sera, plus tard, cure de Carsac. La famille Bouchier est très anciennement connue à Périgueux où on la renconfre tout au Iong des XVI, XVII et XVIII siècles.

Antoine Bouchier est entré de très bonne heure dans les ordres : l'acte constitutif de son titre clérical est daté du 23 novembre 1763 2. On le retrouve successivement vicaire de Saint-Silain de 1765 à 1768 et vicaire de Saint-Front de 1768 à 1776. Le 20 janvier 1776 il succède, comme curé de Saint-Martin, à Louis Dubois, qu'un brevet de joyeux avenement accorde par le roi Louis XVI vient d'investir d'un canonicat dans la collégiale de Saint-Astier. Un an après, jour pour jour, Antoine Bouchier prend possession de la cure plus importante de Saint-Silain, dont Reymond Guy d'Agout, nommé chanoine de Saint-Front, s'est démis en sa faveur par acte du 28 novembre 1776 3. Bouchier restera curé de Saint-Silain jusqu'en 1791,

Arch. com., GG 91, 92 et 93.

<sup>2.</sup> Minutes Lavavé (A.D. Dordogne), 3 E 1770-1795. 3. Minutes Giry (A.D. Dordogne), 3 E 1854-1857

tout en occupant les fonctions de chapelain de la prison du consulat 4. Notons qu'en qualité de vicaire de la cathédrale Saint-Front il avait signé, avec Deshordes, curé, l'acte de décès de Mgr Gabriel-Louis de Rougé, le 3 avril 1773 5 et assisté à la prestation de serment de Mgr de Flamarens entre les mains des maire et consuls de Périgueux, le 13 novembre 1774 6.

Membre de la Société littéraire en 1787 7, Antoine Bouchier est donc, à la veille de la Révolution, à la tête de la paroisse Saint-Silain, forte de 4.000 âmes 8. On le connaît dans toute la ville avec ses cheveux bruns, que cachait en public une perruque, ses yeux bleus, son nez aquilin, son menton rond, son front petit, son visage ovale marqué de la petite vérole el sa belle taille (1 m 70) 9. Sa position privilégiée au cœur de la ville, à deux pas de la cathédrale, à la porte de l'Hôtel de Ville, et sa réelle valeur, non moins que la grande considération dont il jouissait, l'avaient mis en relief bien avant 1789.

C'est sans difficulté que ce prêtre brillant épousera les idées révolutionnaires. Il faut en effet savoir qu'Antoine Bouchier avait été initié le 7 janvier 1770 — il était alors vicaire de Saint-Front - au sein de la loge maçonnique de Saint-Jean-de-Jérusalem « L'Anglaise de l'Amitié » de Périgueux. Le 7 juin 1774, il figure sur le tableau des membres de son atelier qui demande la confirmation du titre de la loge au Grand Orient de France 10. A la veille de la Révolution il fréquente encore son atelier, lieu de rencontre des personnages les plus en vue de la ville. Tous prendront une part active à la propagation des idées nouvelles; Bouchier ne pouvait qu'y contribuer lui aussi.

Notons d'ailleurs que bien que curé de Saint-Silain, il participa à la rédaction du cahier de doléances de la paroisse de Saint-Martin, lors de l'assemblée tenue le 6 mars 1789 dans l'ancienne église paroissiale de la banlieue de Périgueux. Pour lui, esprit éclairé, le temps du changement était enfin venu.

### LE PATRIOTE

Au lendemain de la réunion des Etats généraux, Antoine Bouchier se mêle donc activement aux affaires publiques. De

B.S.H.A.P., 1914, pp. 156 et 157.

B.S.H.A.P., 1914, pp. 156 et 157.
A.C. Périgueux, GG 105.
Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin, 1853, p. 140.
Calendrier historique du Périgord, 1787 (A.D. Dordogne),
10.000 habitants à Saint-Front, — Calendrier historique du Périgord (1789)
A.C. Périgueux, I 10 nº 4.
Bibl. nat., fond maconnique, 2 — 344.

concert avec Pierre-Eléonor Pipaud des Granges, avocat au Parlement, il contribue, le 23 juillet 1789, à la consolidation du Conseil permanent des communes. Il signe aussi l'acte d'union du 20 août 1789 à côté de son frère qui représente le corps des marchands 11. Le 5 novembre suivant, lors d'un renouvellement, il est élu, par acclamation, membre du Conseil avec voix délibérative et se signale dès lors par son patriotisme 12 Ainsi, en tant que vice-président de cette assemblée, il donne lecture officielle, le 29 décembre 1789, de la suppression et de l'abolition de l'ancienne municipalité de Périgueux 13

Au cours de la séance du 20 janvier 1790, le Conseil permanent des communes ayant appris que le curé de Bussière-Badil, président du comité de sa paroisse, avait été appréhendé par le prévôt, il est décidé d'envoyer à ce sujet une adresse à l'Assemblée nationale et de désigner deux conseillers, dont l'Assemblee national de les regrets que le conseil avait de sa détention ». Lors de la séance suivante, Antoine Bouchier rendit compte de la visite qu'il avait faite à ce curé is Quelques jours plus tard, le curé de Saint-Silain déposait plainte contre un boulanger de Périgueux qui l'avait insulté, peut-être pour son zèle patriotique 15.

La notoriélé de Bouchier était alors telle que le Conseil le charge, avec Pipaud des Granges, Lamarque et Gille-Lagrange, de la rédaction du compte public à rendre à la nouvelle munide la redaction de l'assemblée auni-cipalité 16. Le registre des délibérations de l'assemblée atteste de son assiduité aux séances, comme il montre la negligence de son assidure de ses collègues. Au mois de mars 1790, il d'un grand nombre de la commune avec les maires est elli l'un des 2. maires et conseillers, le Conseil général de la commune pour les affaiet consemers, it dans le 97 voix sur 335 volants. Lacrouzille et consemers, it dans le 184 17 le mieux élu, en obtient 184 17.

Toujours à la pointe du comba! révolutionnaire, il participe fin juin 1790, avec onze autres membres, à la création, à Périgueux, du Club patriotique des Amis de la Constitution, ce qui ne saurait surprendre lorsque l'on connaît les origines maçonniques des Clubs des Jacobins. Celui de Périgueux

<sup>11.</sup> P.J. CREDOT. — Pierre Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne (Paris, 1893).

pp. 72 et 73.

12. B.S.H.A.P., 1942, p. 252.

13. Georges BUSSIERE. — Etudes historiques sur la Révolution en Périgord (Bordeaux-Paris, 1877), p. 200 14. B.S.H.A.P., 1943, pp. 188 et 189.

p. 234. p. 241. 15. 1d., 16. 1d.,

<sup>1944,</sup> pp. 59 et 60. 1d.

devient aussitôt le point de ralliement des « patriotes » et l'animateur de l'esprit public. Affilié à la Société des Jacobins de Paris, disposant d'un organe de presse avec le « Journal patriotique » rédigé par Pipaud, c'est lui désormais, et non plus l'Hôtel de Ville, qui tient la scène politique 18.

### LE SERMENT

Antoine Bouchier assure la présidence de ce club en septembre et octobre 1790. Son zèle l'amène tout naturellement à

adhérer rapidement à la Constitution civile du clergé.

On sait que trois décrets de la Constituante avaient pour objet de détruire la puissance de l'Eglise : celui du 2 novembre 1789 qui « mettait à la disposition de la Nation » les biens ecclésiastiques, celui du 13 février 1790 qui supprimait les vœux de religion et la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790 qui mettait le ministère même du clergé sous la dépendance de l'Etat. Le but de cette Constitution était clair : constituer en France une Eglise nationale. Ses principales dispositions avaient pour objet de régler les relations entre celle Eglise nationale soit avec le pape, soit avec l'autorité civile, soit avec le neuple.

Les articles 21 et 38 du titre II de la Constitution civile du clergé prescrivaient aux évêques et aux curés élus de prêter, avant leur entrée en fonctions, le serment prévu par le décret du 4 février. Le 27 novembre 1790, le député Voidel ayant fait étendre l'obligation du serment à tous les ecclésiastiques du royaume, sous peine d'être déchus de leurs fonctions, de perdre leurs droits de citoyens actifs et, en cas d'immixtion dans leurs fonctions, d'être poursuivis comme perturbateurs de l'ordre public, la conscience de plusieurs membres du clergé se révolta. D'autres, sensibles à l'approbation de la Constitution civile par Louis XVI, qui confirma en effet le 26 décembre 1790 le décret en question, prêtèrent le serment demandé. Antoine Bouchier fut de ceux-là. Mais cette prestation de serment ne fut pas sans lui poser quelques problèmes.

En effet, le 9 janvier 1791, le citoyen Bardon annonça aux membres de la Société des Amis de la Constitution que le matin même « il avait solennellement reçu le serment civique de M. Bouchier, curé de Saint-Silain, qui l'avait prononcé avec cette loyauté, cette fermeté de patriotisme qui l'a toujours distingué depuis le premier moment de la Révolution et avec cette tranquillité de conscience qui caractérise tous vrais

<sup>18.</sup> Géraud LAVERGNE. — Histoire de Périgueux (Périgueux, 1945), pp. 129-130.

ministres de la Religion. Croiriez-vous cependant, Messieurs, ajouta-t-il, qu'à peine ai-je été de retour à la municipalité qu'un citoyen (Thouverez) m'a dit que M. Bouchier avait mis des restrictions à la prestation du dit serment. l'assure pourtant à toute l'assemblée que M. Bouchier l'a prêté tel qu'il est prescrit par les décrets. Son patriotisme vous est assez connu

pour luv rendre justice » 19.

Le lendemain, Bouchier assura lui-même cette assemblée « qu'il était faux et très faux qu'il eût mis quelques restrictions à son serment ». Tout semblait donc règlé. Le 21 janvier 1791 pourlant, le curé de Saint-Silain signala qu'une dame l'avait prié de ne plus venir voir la « communaulé », car celle-ci était scandalisée parce qu'elle s'adressait à lui alors qu'il avail prêté serment; le 27 février suivant, il reçut la visite d'un curé inconnu de lui qui lui fit également le reproche d'avoir prêté serment. Le 28 février, enfin, il communiqua à la Société des Amis de la Constitution « un écrit rempli d'absardes invectives » contre les fonctionnaires publics qui, fidèles à la loi de la Nation, se soumeltaient au serment prescrit 20,

Malgré tous ces reproches, Antoine Bouchier signala le 8 mars 1791 à l'assemblée que si « on l'avait inculpé d'avoir voulu protester contre son serment..., le doute scrait plus injurieux si je pouvais penser qu'il put exister un moment en vous, et pour vous convaincre de nouveau de leur purelé et de leur sincérité je jurc de payer un avoné pour deffendre

ma Patrie de toutes mes facultés » 21.

Tortes ces tracasseries démontrent bien que le curé de Saint-Silain n'avait pas que des amis. Il est vrai que nous étions à la veille de l'élection du nouvel évêque de la Dordogne, conséquence du départ pour l'exil de Mgr de Flamarens et

de la loi du 12 juillet 1790.

Les citoyens actifs du chef-lieu du département furent en effet convoqués par le procureur-général syndic Moreau de Saint-Martial pour le 27 mars 1791 à l'effet d'élire un évêque pour le département de la Dordogne. 127 électeurs sur 778 répondirent à l'appel du Directoire. Certains proposèrent l'ancien évêque, Mgr de Flamerens; d'autres le curé de Saint-Silain. Les électeurs du pays sarladais présentèrent Pierre Pontard, archipretre de Sarlat. Le premier tour de scrutin, le 29 mars, resta sans résultat. Le second tour eut lieu le 30 mars: Pontard fut élu par 278 suffrages.

<sup>19.</sup> A.D. Dordogne, 13 L 12/2.

<sup>20.</sup> Id. 21. Id.

Bouchier, qui s'était tant dévoué aux idées nouvelles, en éprouva une grande amertume, si bien qu'au moment de l'arrivée de Pontard à Périgueux, le bruit se répandit que l'ancien curé de Saint-Silain, qui avait toujours été « soumis aux lois de la Nation comme à celles de la Religion », désapprouvait hautement les suffrages qui avaient placé le curé de Sarlat à la tête de l'évêché de la Dordogne. Certains avaient même avancé que Bouchier pour bien marquer son mécontentement aurait menacé de rétracter son serment et de formuler une véhémente protestation <sup>22</sup>.

Le « Journal patriotique » qui recherchait les bonnes grâces de Pierre Pontard vint à la rescousse pour déjouer « ce lâche et abominable manège ». Le moyen le plus simple pour connaître la vérité cût été de questionner Bouchier. Il est vrai que c'était aussi le plus périlleux, car s'il avait été candidat volontaire ou non à la mitre, le curé de Saint-Silain « s'était rendu recommandable jusqu'à ce jour par ses vertus

chrétiennes ».

Aussi le nouvel évêque préféra répondre simplement que « l'attitude prêtée à Bouchier était trop contraire à ses principes et aux sentiments qui l'honorent, pour que ces absurdités puissent faire impression sur ceux qui le connaissent ». Comment, en effet, « ce respectable pasteur, qui est toujours prêt à défendre les faibles, à plaindre les égarés, aurait-il pu tout à coup violer sa conduite ordinaire? 23.

Il faut néanmoins croire que la conduite de Bouchier ne fut pas exempte de tous reproches. Son vicaire, l'abbé Lavergne, ne fut-il pas, en effet, chassé de la Société des Amis de la Constitution le 14 avril 1791 pour avoir publié « une chanson infâme répandue dans le public pour faire perdre la confiance

qu'il a justement mis dans son nouvel évêque » 16.

A la suite de tous ces événements, Bouchier s'abstint de paraître aux réunions de la Société. Ce n'est que le 30 juin 1791 qu'il signala « qu'il était prêt à rendre son compte et que si la Société désirait lui continuer sa confiance pour les fonctions dont elle l'avait chargé, elle pouvait compter sur son zèle à les remplir, ou que si, jugeant convenable, elle voulait les lui retirer, il était également soumis et obéirait à ce qu'elle aurait statué. Mais que si par le passé il avait été privé de se trouver au milieu des Amis de la Constitution, des devoirs d'état, comme étant fonctionnaire public, en avait été la cause et ensuite les

Journal patriotique du 10 avril 1791,
 CREDOT, p. 137-138,

inculpations graves que quelques membres s'étaient permises

contre lui dans une occasion ».

Il fut donc invité à se présenter le lendemain, 1er juillet 1791, ce qu'il fit. Il assura alors la Société « qu'il était toujours dévoué à la Patrie et que si ses devoirs l'avaient obligé de s'en éloigner quelques fois, aujourd'huy il voyait qu'il pouvait se rendre aux séances plus fréquemment; et en conséquence, la Société l'a invité de continuer à remplir ses fonctions de trésorier, ce qu'il a accepté et a promis de s'en acquitter. Pour lui marquer la joye et la satisfaction qu'il causait, tous les

membres l'ont vivement applaudi » 16.

Les charges nouvelles dont fait état Bouchier étaient celles de vicaire épiscopal, poste auquel il venait d'être nommé. En effet, le nouvel évêque Pontard avait du constituer, comme ses collègues, un conseil épiscopal où « tout se décidait en commun sur les affaires qui touchaient à la juridiction épiscopale ». C'est à ce conseil que devaient être adressées les lettres et autres papiers relatifs aux besoins spirituels du département. Ce conseil était composé de 12 membres en raison de la population de Périgueux qui était inférieure à 12.000 habitants. Bouchier, dont la paroisse de Saint-Silain avait été supprimée pour être réunie à l'église cathédrale Saint-Front, n'eut qu'à demander, pour obtenir « de plein droit » la place de vicaire épiscopal.

Le premier vicaire de Saint-Front qu'il était devenu, au salaire annuel de 3.000 francs 24, continuera alors à fréquenter assidûment la Société des Amis de la Constitution et à s'occu-

per des affaires publiques.

Il trempera également dans la vente des biens nationaux. En effet, le 14 novembre 1792, il fut adjudicataire, avec le greffier du tribunal du district Giry, de la maison et du jardin des Ursulines, le premier acompte, soit 5.616 livres, étant payable dans la quinzaine et le restant en douze parties égales. Cette vente suscita quelques murmures dans la population. Le prix n'en paraissait pas en rapport avec la valeur des objets. De plus, certains estimaient regrettable que le local fut acquis par des particuliers, car il eût été, pensait-on très convenable pour un établissement public. Aussi trente citoyens signèrentils un mémoire qu'ils adressèrent au Directoire du département, pour lui dénoncer l'adjudication comme viciée par de graves irrégularités et pour lui en demander l'annulation, ce qu'il fit quelques jours après.

<sup>24.</sup> A.D. Dordogne, 1 L 636.

### L'ABDICATION

La tête du roi tombée, le petite Terreur s'ensuivit dès la mi-mai 1793. Le tribunal criminel du département sévit contre les ci-devant, les curés réfractaires et autres séditieux : d'avril à août les têtes tombèrent sur la Clautre. A Paris, le 2 juin, la Montagne, en triomphant de la Gironde et du fédéralisme, avait assis sa dictature. Une nouvelle vague de terreur se dessinait : le Comité révolutionnaire reconstitué le 12 septembre 1793 ne comprenait que de purs « sans-culottes »

Avec une résolution farouche, le représentant Roux-Fazillac s'attela à sa besogne ultra-révolutionnaire. Dès octobre 1793 il épura, il déchristianisa et à la suite de Pontard, de nombreux curés et vicaires « renonçaient en termes injurieux à tout ce qui tient du ministère sacerdotal ». Bouchier, quant à lui, adressa son abdication par écrit au procureur-général syndic

le 3 décembre 1793, dans les termes suivants :

« Je m'adresse à toi avec confiance pour m'inscrire au nombre de ceux qui ont renoncé aux fonctions ecclésiastiques, en cas que celle que j'ai faite à la Société populaire ne fut pas suffisante. Comme tu le sais, il y a près de trois mois que je n'exerce pas le ministère. Tout ce qui peut porter le trouble m'est odicux. Adieu, cher sans-culotte; comptes moi toujours parmi tes amis et ceux de la République. Je me serais rendu auprès du Département, si je l'avais pu, mais une occupation pressante à laquelle je vacque depuis 15 jours, par ordre du Conseil général de la commune, m'en empêche. Salut et fraternité. Vive la République une et indivisible! Vive la Montagne!

Signé, BOUCHIER, le sans-culotte » 26.

La lecture de ce billet lui ayant été faite, le Conseil général d'Administration « se déclara satisfait des principes que renfermait la lettre du citoyen Bouchier », bien qu'elle ne contint pas, contrairement à celle de Pontard, d'outrage contre la religion 26. Il est vrai que depuis longtemps les chemins de l'ancien évêque et de Bouchier s'étaient éloignés : ainsi, malgré les cinq décrets votés par la Convention du 9 juillet au 15 novembre 1793 pour favoriser le mariage des prêtres, il apparaît que l'ancien curé de Saint-Silain n'a pas suivi Pontard dans son attitude insolente, ce dernier venant en effet quelques jours auparavant (22 novembre 1793) de rendre visite « à la Convention pour lui faire hommage de sa femme ».

Voir lettre du 3 décembre 1793. — CREDOT, p. 575-576.
 CREDOT, p. 575-576.

Bouchier poursuivit son activité au sein du Conseil de la commune, qui lui maintint toujours sa confiance : il fut ainsi successivement nommé commissaire pour étudier les réparations à faire à l'évêché, en vue de l'installation du Département 27, commissaire aux accaparements 28, commissaire des prisons et maisons d'arrêt 29, et enfin commissaire à l'effet de rechercher chez les aristocrates reclus et les émigrés, les fers, cuivres, plaques de cheminée, tôles, papiers, cloches et autres

pouvant être utilisés pour les besoins de l'armée 30.

Il remplit ces missions à la satisfaction du Conseil général, au sein duquel il fit toujours preuve d'indépendance. Il souleva ainsi un jour une violente tempête pour un motif des plus futiles : il s'agissait de la vente d'un lopin de terre insignifiant appartenant à la ville 31. Pendant toute cette période, et même après, il recut de nombreux certificats de résidence et de civisme qu'il ne manquait jamais de renouveler : 22 juin 1793, 16 septembre 1793, 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794), 21 nivôse an III (10 janvier 1795), 5 messidor an III (23 juin 1795), 12 brumaire an IV (3 novembre 1795), 13 thermidor an IV (31 juillet 1796), 26 ventôse an V (21 novembre 1796), 18 messidor an VI (7 juillet 1798), 28 brumaire an VII (18 novembre 1798) et 3 floréal an VII (22 avril 1799) 32.

## LA REPRISE DU CULTE CONSTITUTIONNEL

La révolution de Thermidor (10 thermidor an II - 28 juillet 1794), c'est-à-dire la chute de Robespierre et de ses complices, n'apporta pas immédiatement la cessation de la persécution contre les prêtres. Il fallut attendre la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) sur la liberté des cultes et celle du 11 prairial (30 mai) sur la réouverture des églises non aliénées, pour que les religions soient considérées comme des « sociétés particulières qui ont le droit d'exister... sans faire partie de l'Etat, lequel restera laïque ».

Dès le 15 thermidor an III (2 août 1795), Antoine Bouchier se présentait au greffe de la municipalité de Périgueux pour signaler qu'il se proposait « d'exercer le ministère d'un culte connu sous la dénomination de la Religion catholique, apostolique et romaine » dans le ressort de la commune 33. Pierre

<sup>27.</sup> A.C. Périqueux, Conseil général de la commune, séance du 13 mai 1793.

A.C. Périgueux, Consell general de la comm
 Id., séance du 21 nivôse an III (10-1-1795).
 Id., séance du 29 nivôse an III (18-1-1795).
 Id., séance du 26 ventôse an III (15-2-1795).
 Id., séance du 19 février 1792.
 A.C. Périgueux, I 2 nº 1, 2 et 3.
 A.C. Périgueux, D 10.

Boucherie, ancien curé de Saint-Hilaire, qui avait fréquenté le même atelier maçonnique que Bouchier, fit la même démarche le 28 thermidor. Il paraît acquis que Bouchier ne profita pas de cette circonstance pour rétracter ses erreurs passées puisque, quelques semaines plus tard, il promettait une nouvelle fois « soumission et obéissance aux lois de la République » (22 vendémiaire an IV — 14 octobre 1795).

L'Eglise constitutionnelle profitait alors des divisions des catholiques pour s'affermir, en particulier sous l'impulsion de Grégoire, évêque du Loir-et-Cher, qui regroupa autour de lui plusieurs de ses collègues. Ainsi le 13 décembre 1795, quatre évêques constitutionnels, qui s'étaient donné le nom de « Réunis », publièrent une encyclique adressée « à leurs frères les autres évêques et aux Eglises vacantes ». Ils déclarèrent abolir les conseils épiscopaux établis en 1791, abandonnant « cette innovation mal assortie au burin de l'histoire » et les remplacèrent par des « presbytères ».

Les « Réunis » décidèrent également de réunir un concile national à Paris : c'est là que l'Eglise de France devait recevoir son organisation définitive. Une note officieuse fixa l'ouverture solennelle de ce concile au 15 août 1797. Dix-sept évêques furent nommés à cette occasion, mais Pontard, démissionnaire, ne fut pas remplacé; trois vicaires, dont Bouchier, furent toutefois officiellement chargés de restaurer le culte à Périgueux, devenu « presbytère ».

A la même époque on exigea des prêtres la prestation du fameux serment « de haine à la Royauté, à l'Anarchie et d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III » (5° jour complémentaire de l'an V — 21 septembre 1797). Si dans heaucoup de diocèses, le clergé se montra très opposé à la prestation de ce serment. Bouchier adopta une attitude plus conciliante : il s'agissait certainement pour lui de maintenir par dessus tout l'exercice du culte à Périgueux 33, malgré les tracasseries des autorités civiles.

Ainsi le 26 pluviòse an VI (14 février 1798), Bouchier et Boucherie furent invités par les autorités municipales à remplacer le dimanche par le décadi « qui était le jour le plus solennel ». Devant leur refus, le bureau de police les convoqua devant lui. Ils déclarèrent alors qu'ils n'avaient pas rétracté, ni en public, ni en particulier, aucun des serments prescrits et on les laissa tranquilles, mais pour peu de temps <sup>34</sup>.

<sup>34.</sup> CREDOT, pp. 625-626.

En effet, des gens malintentionnés répandirent bientôt le bruit que l'ancien curé de Saint-Silain était un faux patriote et que, d'ailleurs, rien ne prouvait qu'il s'était mis en règle avec les lois. Les autorités, à l'instigation de Pierre Pontard, croit-on, le mirent en demeure d'en rapporter la preuve. Quel ne fut pas l'étonnement d'Antoine Bouchier, quand le secrétaire en chef de l'administration, auquel il réclama une attestation de sa conduite en cette circonstance, lui annonça que les archives n'avaient pas gardé trace de ses serments!

Fort heureusement, il put invoquer le témoignage du citoyen Bardon, officier municipal. Celui-ci déclara qu'il avait été délégué le 9 janvier 1791 (comme on l'a vu ci-dessus) à l'effet de se transporter à l'église Saint-Silain, pour recevoir le serment du curé de cette paroisse à l'issue de la messe. Or, ce serment avait été prononcé « littéralement, en sa présence, et celle d'un nombreux public ». C'est un fait, conclut Bardon, qui est « de notoriété publique et à la connaissance de presque tous les citoyens de la commune ».

Les ennemis de Bouchier en furent pour leurs frais de cette calomnie, et les administrateurs municipaux et commissaires du Directoire exécutif obligés, bien à contre-cœur, de lui délivrer la pièce sollicitée. Cette remise eut lieu le 5 ven-

tôse an VII (23 février 1799) 35.

Si les esprits avaient été plus calmes, ils auraient jugé ce document parfaitement inutile. Comment oser mettre en doute les sentiments patriotiques d'un homme qui s'était toujours efforcé de conformer sa conduite aux exigences de l'heure et du moment! Il n'est pas jusqu'au patriotisme de sa famille qui aurait dû couvrir le sien. Il convient de noter, en effet, que Marguerite et Marie-Thérèse Bouchier, religieuses à Sainte-Ursule et à Sainte-Claire, avaient, elles aussi, prêté le 30 thermidor an III (17 août 1795), le serment prescrit par la loi du 11 prairial <sup>36</sup>.

Après cet incident, qui avait tourné une nouvelle fois à l'avantage de l'ancien curé de Saint-Silain, Bouchier entretint des relations moins tendues avec l'administration municipale. Ce sont dans les termes suivants que celle-ci s'adressait à lui quelques mois plus tard pour lui demander de laisser libre la cathédrale Saint-Front pour la journée du 20 germinal an VII (9 avril 1799): « L'administration municipale vous prévient que l'assemblée électorale devant occuper la salle décadaire

A.C. Périgueux, Conseil..., séance du 5 ventôse an VII (24-2-1799).
 Id., séance du 30 thermidor an III (17-8-1795).

comme étant le local qui lui a été désigné, elle tiendra sa séance demain matin à neuf heures précises dans le ci-devant chœur où se font les cérémonies du culte. Elle vous invite en conséquence de faire vos exercices avant ou après sa séance, de manière que ce local soit libre à l'heure sus-dite, et d'en prévenir les autres ministres » 37.

Antoine Bouchier fut donc l'un des « rares ministres » qui exercèrent le culte à Saint-Front, avec la tolérance des autorités, de l'an VI à l'an IX. On constate même, à la lecture de la lettre citée ci-dessus, que les autorités le considéraient alors

comme le responsable.

## L'EVEQUE CONSTITUTIONNEL

Le Premier Consul comprenait mieux que personne la nécessité de travailler à la pacification religieuse; mais il savait que le fanatisme anti-religieux exerçait toujours son emprise sur la plupart des triomphateurs du 18 brumaire. Il se mit donc à pratiquer, très timidement, d'abord, ce qu'il est convenu

d'appeler une politique d'apaisement.

Bouchier, quant à lui, continua à exercer ses fonctions à Saint-Front après avoir promis « fidélité à la Constitution de l'an VIII », le 19 pluviôse an VIII (8 février 1800) 38. Les prêtres réfractaires persévérant dans leur attitude hostile et la plupart des constitutionnels désirant se faire oublier, il était normal que Bouchier, tandis que l'église constitutionnelle poursuivait sa réorganisation, attirât l'attention lors de la distri-

bution des sièges épiscopaux.

L'ancien curé de Saint-Silain fut donc désigné pour l'évêché de Périgueux dans des conditions qui méritent d'être amplement racontées. Vers le début de l'année 1800, l'évêque de Loir-et-Cher, Henri Grégoire, pressait l'archevêque de la Gironde, Dominique Lacombe — élu le 24 décembre 1797 en remplacement de Pierre Pacareau et sacré à Notre-Dame de Paris le 14 février 1798 par Jean-Pierre Saurine, évêque des Landes — de pourvoir de titulaires les sièges vacants de ses suffragants. Il écrivit à ce sujet, dans les « Annales de la Religion » qui paraissaient alors à Paris : « M. Lacombe me permettra de lui observer qu'il est métropolitain du Sud-Ouest et nous savons qu'il n'est pas indifférent à ce titre. Comment se fait-il que, depuis deux années qu'il en est revêtu, il ait laissé languir dans le plus désolant veuvage les églises de

A.C. Périgueux, D nº 17/3, nº 83.
 CREDOT, p. 630.

Luçon, de Périgueux, de Saintes, de Limoges, d'Angoulême et de Saint-Maixent? >.

L'admonestation publique, donnée par celui qui avait un si grand crédit en France pour le règlement des affaires ecclésiastique, fut entendue et Dominique Lacombe réunit un concile provincial à Bordeaux pour donner un successeur à Pontard <sup>39</sup>. Furent, semble-t-il, présents à ce concile Dominique Lacombe, André Constant, évêque de Lot-et-Garonne, et Jean-Joseph Brival, évêque de Corrèze <sup>40</sup>. D'après certains, les prê-tres de la Dordogne s'étaient eux-mêmes adressés aux évêques provinciaux pour leur demander de leur désigner un pasteur, faute d'avoir pu s'entendre sur le choix d'un évêque.

Toujours est-il que Dominique Lacombe fit savoir aux habitants du Périgord, par une lettre pastorale en date du 21 mai 1800, le nom de l'évêque qui leur avait été choisi : « Nous avons été informé qu'il vous est adsolument impossible d'élire vous-mêmes, selon les saints canons, le premier Pasteur qui vous est nécessaire, et que, vous lassant d'être sans évêque, vous voulez recevoir celui que nous aurons choisi

et nommé en Concile provincial.

Les choses étant ainsi, après nous être mis en prières, après avoir considéré avec une religieuse attention le tableau des prêtres qui figurent le plus dans notre clergé, nous avons décidé, nous et les révérendissimes évêques de la métropole du Sud-Ouest, de nous associer dans notre apostolat et d'établir, comme un autre Moïse, interprète et médiateur entre le Seigneur et vous, le vénérable Antoine Bouchier, curé de Saint-Silain.

Nous le consacrerons, en juin prochain, le jour de la Nativité de Saint Jean-Baptiste (mardi 24 juin 1800), dans votre cathédrale, après y avoir célébré pontificalement, le III<sup>e</sup> Dimanche (22 juin 1800) après la Pentecôte (1<sup>ee</sup> juin 1800).

Si nous l'avons préféré aux Josephs que vous possédez, et avec lesquels il partage votre estime et votre confiance, c'est qu'il a sur eux l'avantage singulier d'avoir réuni un grand nombre de suffrages en 1791, dans l'Assemblée départementale, où malheureusement on se décida pour le trop fameux imitateur de ce Paterne et de ce Raymond IV, qui ne furent autrefois sur la chaire illustrée par les vertus et les travaux apostoliques de saint Front, que pour en descendre avec ignominie.

Sachez, nos très chers Frères, apprécier la victime qui

ROCAL, De Brumaîre à Waterloo en Périgord (Paris, s. d.), t. II, p. 21.
 Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques (Paris, Letouzey, 1937, t. 9, p. 1470.

consent à s'immoler pour vous; que votre empressement à fournir tout ce qui doit la parer sur l'autel de son sacrifice.

lui atteste qu'elle vous est agréable ».

L'évêque de la Gironde invitait ensuite les fidèles à jeuner la veille du sacre. Cette lettre fut distribuée à profusion dans ies rues du Puy-Saint-Front : le peuple, qui ne fréquentait alors guère l'église, eût ignoré, sans cette publicité, le programme des cérémonies 41

### LE SACRE

Le jour fixé, Dominique Lacombe, accompagné de plusieurs ecclésiastiques « venus de divers départements en grande pompe », se présenta devant le préfet de la Dordogne, pour lui demander la délivrance d'une crosse et d'une mitre déposées dans les magasins de la ville, et aussi pour l'inviter à honorer de sa présence cette fête religieuse. Deux avantages découleraient de l'acceptation : d'abord Antoine Bouchier serait reconnu par le pouvoir civil et ensuite l'opposition des réfraclaires en serait contenue. Le préfet Léonard-Philippe Rivet. « avec toute la courloisie qui rend l'autorité respectable ». constata que « le titre constitutionnel », dont se paraient ses visiteurs, était « pour lui un titre inconstitutionnel ». Ils avaient droit à sa « protection et non pas à un encouragement public ». Au reste, ils avaient « enfreint indirectement la loi en indiquant l'heure et l'objet de leurs cérémonies ». Lacombe et ses amis ne furent pas satisfaits des explications fournies par le préfet : c'est certain, ils étaient décus.

Le préfet, dans une lettre au ministre de la Police générale où il relate les incidents qui précédèrent le sacre, ne fait aucune allusion aux incidents qui auraient alors cu Périgueux pour cadre : l'évêque Dominique Lacombe aurait été injurié par le peuple des Basses-Rues (par un groupe d'enfants, disent certains) qui l'aurait suivi en lui criant : « Massacrairé ! » 42 ou « Lou Mossocraïré! » 43, comme pour dire qu'il sacrerait mal Antoine Bouchier. De Mourcin, qui a raconté cette scène à Léon Lapeyre, se trouvait alors sur la place du Triangle où se

passait ce chahut.

L'abbé Bertaud - Duchazaud, curé de La Tour - Blanche. racontera ainsi, 19 années plus tard, la cérémonie du sacre de Bouchier à Périgueux : « Deux ou trois prêtres tout au plus. de l'ignominie la plus crasse et d'esprit le plus borné, avaient

<sup>41.</sup> ROCAL, t. II, pp. 20 à 23.

<sup>42.</sup> ROCAL, t. II, pp. 25 et 26. 43. B.S.H.A.P., 1908, pp. 353 et 354.

assisté (l'évêque consécrateur) dans cette cérémonie sacrilège, qui n'eut pour témoins que les plus misérables manants de la ville ». On remarquera la contradiction existant entre ce texte et les dires du préfet de la Dordogne, qui parle « des prêtres de divers départements venus en grande pompe pour sacrer

l'évêque ».

Il est de tradition qu'après la cérémonie, le nouvel évêque ait circulé dans les rucs de Périgueux sur une humble monture. Les malveillants n'ont-ils pas, dans leurs récits oraux, remplacé volontiers par un ane la mule blanche qu'enfourchaient jadis les évêques de Périgueux le jour de leur intronisation, à moins que, par suite de la pauvreté des temps, on cût été obligé d'équiper une très modeste bête, fort populaire alors en Périgord. Antoine Bouchier aurait tenu à la main une crosse de bois qu'un tourneur aurait immédiatement façonnée, à la suite du refus du préfet de remettre la crosse de métal 44. Cette crosse de bois aurait pourtant bien existé : elle aurait été possédée par un descendant de la famille Bouchier, le coiffeur Vigier-Lafosse, chez qui notre ancien vice-président, Dujarric-Descombes, l'aurait vue.

Selon certains auteurs 45 la cérémonie annoncée à Périgueux fut empêchée par les clameurs de la foule et le sacre n'eut lieu que le 22 mars 1801 à Bordeaux. Pour Georges Rocal, cependant, le fait du sacre de Bouchier à Périgueux le 24 juin 1800, jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, est surabondamment prouvé, d'une part par l'affirmation de l'abbé Bertaud-Duchazaud — qui ne résidait alors pas, il faut bien le noter, à Périgueux, mais à La Tour-Blanche — et d'autre part par une lettre du préfet de la Dordogne adressée le 6 vendémiaire an IX (28 septembre 1800) au ministre de la Police générale qui, au lieu de mentionner le renvoi de la cérémonie à Bordeaux, relate les incidents qui ont précédé le sacre de Périgueux 46.

Des éléments recueillis récemment permettent pourtant d'affirmer, sans risque d'erreur, que Bouchier a, en fait, été sacré évêque de la Dordogne le 22 mars 1801 en l'église Saint-Paul à Bordeaux. La cérémonie du sacre initialement fixée à Périgueux ne put arriver à son terme. Elle fut donc reportée d'une année. En effet, le 27 ventôse an IX (18 mars 1801), Antoine Bouchier et son fidèle compagnon Pierre Boucherie se firent délivrer deux passeports pour se rendre à Bordeaux 47.

<sup>44.</sup> ROCAL, t. II, p. 26. 45. MAYJONNADE, CREDOT et PECOUT. 46. A. D. Dordogne, 4 M 1. 47. A.C. Périgueux, I 10 nº 4 (nºº 730 et 731).

Le but de ce voyage ne peut être que le sacre de Bouchier qui devait être célébré quatre jours plus tard. Il faut remarquer que la signature de Bouchier est suivie ce 27 ventôse des mots: curé de Saint-Silain; ce qui prouve abondamment qu'il n'avait pas encore été sacré évêque. Par contre, dans l'état nominatif des citoyens de la municipalité de Périgueux qui ont le droit de voter, état établi le 15 germinal an IX (5 avril 1801), Antoine Bouchier est mentionné comme étant « évêque de la Dordogne ». Il a donc bien été sacré entre le 18 mars et le 5 avril 1801. La date du 22 mars peut être définitivement retenue comme celle du sacre de l'ancien curé de Saint-Silain par Dominique Lacombe, évêque de la Gironde, et Jean-Jacques Brival, évêque de Corrèze.

Voici donc Antoine Bouchier parvenu au but qu'il poursuivait depuis une dizaine d'années. Il était bien évêque de la Dordogne, mais un évêque haï des réfractaires et ignoré de la plupart de ses concitoyens. Quelle fut son activité comme évêque de la Dordogne? Nous l'ignorons. Aucun document ne nous est parvenu à ce sujet. On peut supposer que son pouvoir fut limité et que quelques prêtres seulement, des « constitution-

nels », reconnurent son autorité.

## LA FIN DE L'EVEQUE CONSTITUTIONNEL

On sait que le Concordat fut signé le 15 juillet 1801, au sortir des orages révolutionnaires, entre la France et le Saint Siège (la signature de Pie VII fut donnée le 15 août, celle de Bonaparte le 8 septembre et l'échange officiel des ratifica-

tions se fit le 10 septembre).

Le nouvel évêque de la Dordogne ne devait pas parti.iper au relèvement de l'Eglise catholique puisqu'il mourut ce même 10 septembre 1801 (24 fructidor an IX) à huit heures du soir, à l'âge de 60 ans, dans sa maison située à l'angle de la rue du Vieux-Pont et de la rue Sainte-Marthe, au Puy-Saint-Front. On a dit, mais sans preuve, qu'il aurait été empoisonné. Il est curieux de constater que son acte de décès portait, après son nom, la mention « sacré évêque de Périgueux », mais ces mots ont été rayés avec l'accord des déclarants, dont Pierre Boucherie, ancien curé de Saint-Hilaire, et Jean-Baptiste Lassaigne, ancien curé de Saint-Pierre-ès-Liens, ses amis de toujours.

Le règlement de la succession de l'ancien évêque ne fut pas sans poser quelques problèmes. En effet, si par lestament reçu par M° Lavergne le 1<sup>ec</sup> messidor an VIII (20 juin 1800), et enregistré le 24 fructidor an IX (11 septembre 1801), il avait nommé ses frère et sœurs comme ses héritiers, il avait légué par ce même testament à Marguerite Varailhon, veuve Boyer, et à sa fille Claire Boyer la moitié de l'usufruit de ses biens meubles et immeubles, et à Jean-Baptiste Lespine fils second « six couverts d'argent, deux grandes cuillères et une pendule à ressort > 48.

Sa sœur Marie-Thérèse Bouchier, épouse de l'avocat Jean-Baptiste Rousscau, fit les démarches nécessaires auprès de l'Enregistrement de Périgueux 49. La succession consistait en un bien mobilier détaillé dans un inventaire reçu par Me Lavergne le 26 fructidor an IX (13 septembre 1801) et évalué à 1.690 francs (dont 200 pour le legs Lespine) et en une maison, située 1, rue du Vieux-Pont à Périgueux et évaluée à 3.000 francs.

Tout ne fut pas réglé simplement. En effet Dominique Lacombe, qui avait participé aux frais de la chapelle privée, revendiqua sa créance. Rousseau, beau-frère du défunt, proposa le 26 août 1802 à l'intéressé, une transaction qui ne dut pas lui convenir totalement, tant par l'insuffisance de l'accord que par les termes désabusés dont était appréciée, par sa propre famille, l'élévation de Bouchier à l'épiscopat : « Rien ne fait un devoir aux héritiers Bouchier de payer une dette de leur frère, dont la cause a fini de le rendre odieux à ses concitovens, et qui les a eux-mêmes humiliés et profondément affligés. Ils me chargent de vous offrir l'anneau pastoral et la croix avec le cordon, que vous réclamez; ils ont aussi deux mitres que vous accepterez si vous jugez à propos; mais c'est tout ce qu'ils peuvent vous offrir sans l'aveu des créanciers, et tout ce qu'ils ont vu des ornements d'une dignité qui n'aurait pas dû être offerte à leur beau-frère » 50.

Comme on l'a vu, plusieurs noms apparaissent à la lecture du testament de Bouchier. Ceux de Marguerite Varailhon, veuve Boyer, et de sa fille Claire ne manquent pas de nous surprendre. On sait que la mère exerçait la profession de tailleuse, et qu'au moment du décès de Bouchier elles habitaient depuis plusieurs années avec lui 46. Quel rôle ont-elles jouc dans la vie de l'évêque constitutionnel? Voilà un mystère qui reste à éclaircir 51.

On sait que Bouchier ne fut pas remplacé à la tête du diocèse de Périgueux, celui-ci ayant été supprimé le 29 novem-

<sup>48.</sup> Marguerite Varailhon, veuve Boyer, 57 ans, tailleuse, et Claire Boyer, 27 ans, sans profession, sa fille. A.D. Dordogne, 263 Q 27.

<sup>49.</sup> A.D. Dordogne, 266 O 6.
50. Rocal, t. II, p. 27.
51. A.C. Périgueux, recensement du 1" floréal an IV, F nº I.

bre 1801 par la bulle « Qui Christi Domini vices » de Pie VII et rattaché à celui d'Angoulême. Le 11 floréal an X (1<sup>er</sup> mai 1802), le préfet de la Dordogne fit savoir au ministre de l'Intérieur que « les fondés de pouvoir de l'ancien évêque de Périgueux... étaient prêts à reconnaître le nouvel évêque et n'emploiraient leur influence qu'à lui préparer des succès 46. Dominique Lacombe, celui-là même qui avait sacré Antoine Bouchier évêque de la Dordogne, fut aussitôt désigné

comme évêque d'Angoulême et de Périgueux.

Curé de Saint-Silain, franc-maçon, puis fervent révolutionnaire, et enfin évêque de la Dordogne, Antoine Bouchier, même s'il a renoncé à ses fonctions ecclésiastiques de 1793 à 1795, a su toujours garder une certaine dignité. Il a eu le courage, une fois la tempête révolutionnaire apaisée, de reprendre le culte — certes constitutionnel — à Saint-Front et de s'opposer aux excès des autorités civiles. N'ayant jamais partagé la conduite scandaleuse de Pontard et bien que non agréé par le Saint Siège, ayant validement (quoique non légitimement) été sacré évêque de la Dordogne 52, il méritait d'être sorti de l'oubli dans lequel son passé de « constitutionnel sermenté » l'avait jeté. Une rue de Périgueux ne rappelle-t-elle pas d'ailleurs son souvenir : en effet, on dit que la rue du Panier fleuri aurait pris le nom de rue du Serment en souvenir de celui prêté par l'ancien curé de Saint-Silain en 1793.

Guy PENAUD.

A. CHAPEAU et F. COMBALUZIER. — Episcopologue français des temps modernes (Paris, Letouzey, 1977).

## A propos de la "Cène" de Saint-Front

Il semblerait que la parution dans notre bulletin de mon article sur la « Cène » de Saint-Front ait suscité quelques remous et n'ait pas emporté toutes les réticences. La découverte du registre de la Fabrique de Saint-Front, grâce à notre collègue le chanoine Jardel, pour les années 1827-1837 m'amène à a'outer la précision suivante :

« Le 13 mai 1836, le nouvel évêque, Mgr Thomas Gousset, informe le Conseil de Fabrique que parmi les objets qui lui ont été laissés par son prédécesseur, Mgr de Lostanges (lesquels objets sont déposés à l'Evêché) figurent deux grands tableaux représentant l'Assomption et la Cène par Léon (sic) de Vincy. Il se propose d'utiliser ces tableaux pour l'ornementation de la cathédrale.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Fabrique décide que les deux tableaux dont il s'agit seront convenablement encadrés aux frais de la Fabrique et placés dans la cathédrale suivant l'indication de Monseigneur (page 100).

Indication et preuve supplémentaire (Budget du Conseil de Fabrique ibidem p. 109) : L'encadrement et le « posage » des deux tableaux en 1837 a coûté à la Fabrique 600,00 F.

Pierre POMMAREDE.

Complément à l'article de M. Noë! Becquart (1984, p. 56) sur les conseillers généraux et conseillers d'arrondissements de 1830 en Dordogne

## Jean BENOIST

Né à Montpeyroux le 19 germinal an II [8 avril 1794] de Etienne Benoist et de Marie Duvigneau.

Conseiller général et maire de Lamothe-Montravel en 1830.

Membre influent de la communauté protestante de Lamothe et de Montcaret : il est cité dans la liste des « soumissionnaires » ayant contribué financièrement à la construction du Temple de Montcaret (1817-1822) ; il est également cité parmi les membres de l'Eglise réformée de Montcaret en 1840.

Membre du Conseil presbytéral du Consistoire de Montcaret jusqu'en 1871, il mourut à Lamothe « le 4 février 1883, à l'âge de 89 ans, célibataire » (A.C. Lamothe).

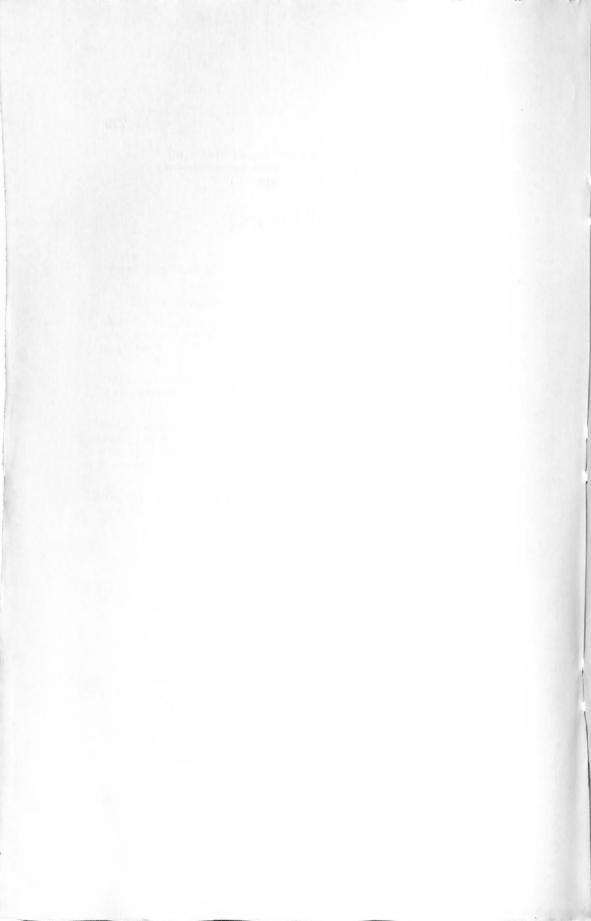
Le 2 septembre 1863, par acte notarié reçu par M° Voisin-Laffage, notaire à Lamothe, il avait fait don d'une maison et d'un terrain attenant, au Conseil presbytéral de Montcaret, afin de pourvoir au logement du pasteur de cette Eglise (Registre des Délibérations du Conseil presbytéral de Montcaret, 1859-1906).

Ce Jean Benoist semble appartonir à une branche collatérale de la famille Benoist — actuellement Benoit — citée à Montcaret dès 1395 et encore représentée de nos jours.

A. DE BRIANSON.

#### Sources.

- A.C. Lamothe Montravel.
- Archives de la paroisse protestante de Montcaret.



## PUBLICATIONS DE LA SOCIETE

inscriptions antiques du Musée du Perigord, par E. Esperanded	00
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le Cte de Saint-Saud	.45
La Dordogne militaire, Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux (seul le supplément est disponible)	10
Inventaire du Trégor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le	50
changing I Rouy	60
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	00
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXº siècle, par Fournier	60
de l'englège	50
Actes du Congrès de Périgueux 1913	
	120
the changing Lavialle, 1 brochure	10
	35
Caroud Invertille Hast, 5 uu t. Lankin uu	22
Mélanges offerts à M. Geraud Laverge Melanges offerts à M. Geraud Laverge Melanges offerts à M. Geraud (cumplément au torse XCI 1964	50
	80
du Bulletin) Maurica, profest de la Dordogne	00
du Bulletin)	20
par H. Gouhierde la Société historique et archéologique du	
par H. Gouhier	20
périgoru, par de la matte de Calvimont (1804-1859) introduction	
et préface par J. Secret	60
- sthodique des planches et illustrations du Bulletin (1907-1971).	
	10
par 1.  Le périgord vu par Léo Drouyn, édition du Centenaire de la Société (1874-1974). Album de 50 dessins inédits avec commentaires. Edition originale, 1.100 exemplaires numérotés	
originals, 1.100 excliptance hamolotes	250
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins antérieurs à la période moderne, par Ch. Lafon	400
Cent portraits périgourdins (1980). Album de 100 portraits, commentés.	120
Edition originale, 2.000 exemplaires numérotés	150
Hommage au Président Jean Secret	
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	30
(avec réduction à partir de 10 fascicules).	35
On peut se procurer à la Société :	
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	25
Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande,	
accompagnée de son montant.	